

Rabat, le 31 Décembre 2003



# CIRCULAIRE N° 4902/312

#### <u>OBJET</u>: Procédures et Méthodes. Déclarations de mise en douane.

L'aménagement d'un environnement attractif et favorable au développement des flux des échanges est tributaire de la simplification des formalités et des procédures douanières.

Consciente de cette nécessité, cette administration a intégré dans ses préoccupations la poursuite de l'effort de dématérialisation du processus de pré-dédouanement des marchandises par l'utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information notamment l'Internet et l'échange des données informatisé (EDI) et ce, à travers la refonte de son système informatique.

A cet effet et en prévision du démarrage du palier 1 du nouveau système BADR, la présente circulaire a pour objet de mettre en exergue les modalités de gestion des déclarations de mise en douane en intégrant les nouveaux concepts de transparence, d'organisation, de sécurisation et de gestion efficiente de l'information.

# I- Déclarations de mise en douane

### I.1 - Déclarations sommaires

Les articles 46 et 49-3° du code des douanes posent, notamment l'obligation de l'inscription des marchandises arrivant par mer sur le manifeste commercial du navire ainsi que le dépôt par le capitaine ou son représentant, dans un délai de 24 heures, d'une déclaration sommaire, dont la forme, les énonciations et les documents qui doivent y être annexés, sont fixés pararrêté du ministre chargé des finances.

L'article 57-2°, renvoie également à un arrêté du ministre chargé des finances, fixant la forme, des énonciations et les documents devant être annexés à la déclaration sommaire des marchandises importées par voie aérienne.

L'article 63 dispose, enfin, dans son paragraphe 3 que l'entrée des marchandises dans les magasins et aires de dédouanement (MEAD) est subordonnée au dépôt préalable par l'exploitant, d'une déclaration sommaire dont la forme et les énonciations sont reprises sur l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1069-00 du 24 Août 2000.

SGI/Diffusion/31-12-2003/12h55

Dans un souci d'uniformisation et de dématérialisation, il a été jugé opportun la mise en application d'une seule déclaration sommaire dont modèle est ci-joint en annexe (cf. AMF n°1035-03 du 26 rabii l (28 mai 2003) paru au BO n ° 5122 du 03/07/2003), reprenant :

- une forme harmonisée et unifiée du support déclaratif informatisé,

- des énonciations communes aux marchandises importées par voie maritime, aérienne ou destinées aux magasins et aires de dédouanement.

### I.2- Déclaration sommaire en pool

Il est de plus en plus fréquent, en matière de transport maritime et aérien, qu'un même moyen de transport soit affrété par plusieurs compagnies de transport. A ce titre, le consignataire principal est seul responsable du dépôt de la déclaration sommaire dite en pool et ce, pour l'intégralité des marchandises débarquées.

A cet égard, le consignataire principal déclare en premier lieu les énonciations requises notamment les références des escales, le tonnage total débarqué et sa répartition entre les différents consignataires du pool. La saisie et la validation par le consignataire principal de la déclaration sommaire était une condition sine qua non pour la saisie des connaissements par les autres consignataires secondaires ou co-chargeurs.

Toutefois et en vertu de l'article 3 de la loi de finances pour l'année budgétaire 2003, un amendement a été apporté aux dispositions des articles 49 et 57 du code des douanes et impôts indirects en vue de permettre aux consignataires secondaires de déposer leurs déclarations sommaires indépendamment du consignataire principal et, de ce fait, engager leur responsabilité vis à vis de l'administration des douanes, pour ce qui est dela partie de la marchandise à débarquer et dont ils ont la charge.

Le consignataire secondaire agit, dans le cadre de la déclaration sommaire en pool, indépendamment des autres consignataires. En effet, il procède, pour la partie qui le concerne, et dans chaque port de déchargement à :

- la saisie de sa propre déclaration sommaire ;
- la description détaillée de son connaissement ;
- l'édition de la déclaration sommaire.

### I.3- Eclatement du titre de transport

Les marchandises conduites en douane et destinées à un seul opérateur mais déclarées sous régimes douaniers différents, font l'objet d'une demande, auprès du service, en vue de l'éclatement du titre de transport en autant de lots que de régimes douaniers.

A ce propos, le déclarant procède à l'éclatement du titre de transport par la création de lignes de connaissement supplémentaires en précisantles régimes devant être assignés aux différents lots de marchandises.

Il est précisé que dans une première phase et en attendant la mise en oeuvre du palier 2 du système BADR, l'agent douanier agira en lieu et place du déclarant pour l'éclatement du titre de transport qui est considérée comme déclaration de mise en douane.

### I.4- Etat de dépotage

La nature initiale des connaissements ou des LTA, à savoir leur équivalence avec un titre de transport du déclarant, n'est pas toujours appropriée pour le suivi ultérieur des marchandises, lequel implique un éclatement de ces marchandises en plusieurs lots distincts.

Le besoin d'éclatement peut être justifié par la nécessité de séparer :

- Un contenant (conteneur, remorque, camion) de son contenu ;
- Un contenu entre plusieurs destinataires.

Cette opération de rupture de charge et éclatement physique des marchandises, appelée « dépotage », implique une opération de manutention, éclatement, stockage physique, sous contrôle des douanes.

Au terme de cette formalité, le déclarant procède à la saisie et à l'enregistrement de l'état de dépotage. Ce document, considérée également comme une déclaration de mise en douane, est déposé auprès du service.

Enfin, il est précisé que le dépotage est généralement effectué à l'initiative d'un dépoteur qui peut être consignataire, transporteur, etc....

#### I.5- Carnet TIR

Le carnet TIR est un document douanier conventionnel qui couvre le transport de marchandises, sans rupture de charge, d'un bureau douanier de départ à un autre bureau de destination, dans des véhicules routiers, des ensembles de véhicules ou dans des conteneurs.

En sus du régime de transit qu'il assure, le carnet TIR tient lieu également, de déclaration sommaire. De ce fait, il apure la déclaration sommaire de débarquement en tant que document de transit au bureau d'entrée et constitue une mise en douane en tant que déclaration sommaire au bureau de destination.

A cet égard, la prise en charge informatique de ce document a lieu au bureau d'entrée par les soins du service qui veillera à la saisie de certaines informations afférentes au carnet TIR notamment, ses références et les titres de propriété qu'il contient (nombre et marques des colis, nature de la marchandise et poids brut).

### II- Enregistrement et modification des déclarations de mise en douane

#### **II.1-** Enregistrement

Les déclarations de mise en douane sont enregistrées par procédé informatique dans les délais réglementaires. Les modalités de saisie et de prise en charge informatique sont celles définies dans le guide informatique de l'utilisateur annexé à la présente.

En considération d'une part, des impératifs d'efficience et de gestion rationnelle du facteur temps et afin de favoriser le processus de prédédouanement d'autre part, les déclarations de mise en douane, dans ses différentes formes peuvent être déposées par anticipation.

On entend par le terme « anticipation », la saisie préalable d'une déclaration de mise en douane :

- soit par rapport à l'arrivée du navire ou de l'aéronef (c'est le cas des déclarations sommaires maritimes ou aériennes);
- soit par rapport à l'enregistrement de sa déclaration de référence (par exemple : dépôt d'un Etat de dépotage avant la DS maritime).

Dans les 24 heures qui suivent l'enregistrement des déclarations de mise en douane, le déclarant doit remettre au service douanier en deux exemplaires la copie écrite de la déclaration ainsi que les documents annexes.

### II.2- Modification des déclarations de mise en douane

Les déclarations de mise en douane enregistrées peuvent donner lieu à certaines modifications. A cet effet le déclarant introduit dans le système les rectifications des énonciations de sa déclaration.

Les demandes de modification sont traitées par le service et donnent lieu soit à une acceptation totale ou partielle de la version modifiée de la déclaration.

Dans un délai de 24 heures, le déclarant doit produire les justificatifs nécessaires. Il s'agit, notamment, des attestations de non débarquement, les connaissements, les LTA, les états différentiels, les différentes correspondances des expéditeurs et des consignataires, etc....

Par ailleurs et conformément à la réglementation en vigueur, les modifications des énonciations de la déclaration sommaire interviennent dans les 20 jours qui suivent son enregistrement (cf. II.03.01.04 de la RDII)

S'agissant des autres déclarations de mise en douane (éclatement de titre de transport, Etat de dépotage, ...), leurs modifications sont effectuées dès accomplissement des formalités qui y sont liées.

### II.3- Annulation des déclarations sommaires

Les déclarations sommaires enregistrées par anticipation et reprenant des marchandises devant être débarquées de navires ou d'aéronefs non encore arrivés dans le territoire assujetti, sont annulées par l'administration à l'expiration des délais ci-après :

- 30 jours pour les marchandises transportées par voie maritime ;
- 5 jours pour les marchandises transportées par voie aérienne.

### III- Apurement des déclarations de mise en douane

Le suivi des marchandises conduites en douane repose sur la maîtrise de leur circulation jusqu'au stade final de dédouanement.

A cet effet, l'apurement des déclarations de mise en douane s'opère :

- soit automatiquement par le système dès enregistrement de la déclaration de transfert de responsabilité entre acteurs intervenant dans la circulation, le stockage ou l'utilisation de la marchandise ;

- soit manuellement par le service (dons, attestation de non débarquement, ...).

Mesdames et Messieurs les destinataires sont informés que les dispositions de la présente entreront en vigueur à compter du 02 Janvier 2004.

Toute difficulté d'application sera communiquée à cette administration sous le timbre ci-dessus.

Le Directeur Général de l'Administration des

Douanes et Impôts Indirects Mohamed EL ALJ

Tirage 1 n° 58 Année 2003

#### ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDRECTS

#### DECLARATION SOMMAIRE DES MARCHANDISES IMPORTEES PAR VOIE MARITIME, AERIENNE OU ADMISES DANS LES MAGASINS ET AIRES DE DEDOUANEMENT (MEAD)

PAGE:1

LE:

**VERSION**:

REFERENCES	BUREAU	REGIME	ANNÉE	NUMERO	CLE	DATE ENREGISTREMENT	DATE DEPOT		DECI	ARANT	
								NOM :	CENTRE RC :	N° RC :	N° AGREMENT : MEAD

	VOYAGE			TYPE DOCUMENT PRECEDENT	N° DE REFERENCE	DATE D'ENREGISTREMENT
DATE D'ARRIVEE	NUMERO	BUREAU D'ARRIVEE	TRANSPORTEUR			

#### **MOYEN DE TRANSPORT :**

		MARITIM	íE – – – – – – – – – – – – – – – – – – –			AERIEN		MEAD		
NOM DE L'ARMATEUR	NOM DU NAVIRE	PAVILLON	JAUGE BRUTE (TN)	JAUGE NETTE (TN)	TONNAGE PORT EN LOURD (TPL)	NOM DU TRANSPORTEUR	NATIONALITE	NUMERO D'IMMATRICULATION	POIDS BRUT TOTAL	POIDS NET TOTAL
									<u>├──</u> ──┤	

#### LIEUX DE CHARGEMENT :

TOTAL LIEUX DE CHARGEMENT :

MARCHANDISE	AU DEPART DU : PO	ORT OU AER	OPORT		1				
NUMERO CNT/LTA	DATE DE CHARGEMENT	NUMERO LIGNE	MARQUE	NATURE MARCHANDISE	CON	TENANT	POIDS BRUT (KG)	EQUIPEN	AENTS
	. <u></u>				CODE	NOMBRE		NUMERO	TARE
	····								
·	L	L	l			<u> </u>			

TOTAL CNT/ LTA:

SIGNATURE DU DECLARANT :











# SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CONVENTION DE LA DOCUMENTATION	3
MISE EN DOUANE	4
PRINCIPES GENERAUX	4
Les différents types de dédarations de Mise en douane	
Déclaration de référence	5
Déclaration par anticipation	6
Versions de dédaration et cycle de vie	
Structure générale d'une déclaration dans BADR	
Le processus d'acquisition d'une déclaration	
Les différentes formes d'intervention d'un Agent douanier	
Les Serviœs	
ARBORESCENCE DU MENU DE MISE EN DOUANE	22
FONCTIONS OPERATEUR	24
Créer une déclaration	24
Modifier une dédaration	
Specificites d'acquisition par declaration	
FONCTIONS AGENT DOUANIER	
Acquerir une Prise en charge de Carnet TR Modifier une déclaration enregistrée	
Enregistrer une déclaration suite à une panne	
Bloquer/Débloquer/Annoter un lot de dédouanement	
Traiter une demande de modification	129
Annuler une déclaration	
Confirmer le depot physique d'une version de declaration	
SERVICES	
Accès aux Services	
Exemple detalle de l'utilisation des Services de l'écherche par l'éléfèrice	
Services de recherche par Erstes	
Listes associées à une déclaration	
Impression d'une dédaration au format ADII	
Annexe : Correspondance SADOC-BADR	
APUREMENTS EXCEPTIONNELS	212
PRINCIPES GENERAUX	212
FONCTIONS	214
Créer une opération d'apurement exceptionnel	
Modifier une opération d'apurement exceptionnel	
Supprimer une operation d'apurement exceptionnel	
SERVICES	
Liste des opérations d'apurement exceptionnel	



# **CONVENTION DE LA DOCUMENTATION**

⇒	Détail d'une opération.
1.	Opération à effectuer
2.	
3.	
<b>(</b>	Remarque importante





# MISE EN DOUANE

# PRINCIPES GENERAUX

# Les différents types de déclarations de Mise en douane

Le Tableau ci-dessous dresse l'inventaire des déclarations de Mise en douane gérées par le Système BADR.

Туре	Type Déclaration									
Déclaration sommaire (DS)	DOP SO	DS MEAD	Etat de prise en charge en suite de transit (EPCST)	Etat de dépotage	Eclatement de Titre de Transport	Prise en charge de Carnet TIR				

VOIE D'ENTREE (Régime Import)

Maritime	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X
Aérien	Х	Х	Х	Х	Х	Х	

VOIE DE SORTIE (Régime Export)

Maritime	Χ	Χ	
Aérien	Х	Х	

Compléments :

Légende

Non applicableX Applicable

1- La Déclaration sommaire (DS) se déclinera en 2 sous-types :

- La DS Hors Pool (incluant la situation de Lest)
- La DS-Voyage Pool, déclarée par chaque transporteur d'un Pool (y compris le chef de file du Pool)

2- Lorsque des marchandises importées devront effectuer un transit sous couvert d'un Carnet TIR, ce dernier fera l'objet d'une « Prise en charge de Carnet TIR » au bureau d'entrée des marchandises. Les énonciations seront saisies par un Agent douanier. La Prise en charge d'un Carnet TIR sera assimilée à une déclaration.





#### Déclaration de référence

Plusieurs types de déclarations doivent être enregistrées en se référant à <u>une</u> autre déclaration. Cette dernière sera qualifiée, dans la suite du texte, de « Déclaration de référence ». L'Opérateur déclarant de la Déclaration de référence sera désigné par « Opérateur de référence ».

Le Tableau suivant inventorie, pour chaque type de déclaration, les Déclarations de référence possibles.

Type de déclaration	Déclaration de référence possibles
DS Pool	AUCUNE
DS Hors Pool	AUCUNE
DS-Voyage Pool	DS POOL
DS MEAD et EPCST	DS (Hors Pool/Voy age Pool), Etat de dépotage, Prise en charge de Carnet TIR (si le Mode de transport associé à la DS MEAD ou l'EPCST est Maritime).
Etat de dépotage	DS (Hors Pool/Voyage Pool), DS MEAD, EPCST
Eclatement de TT	DS (Hors Pool/Voyage Pool), Etat de dépotage, DS MEAD, EPCST
Prise en charge de Carnet TIR	DS (Hors Pool/Voyage Pool), Etat de dépotage





# Déclaration par anticipation

La signification du terme « anticipation » est liée au type de déclaration :

- <u>La déclaration n'est liée à aucune Déclaration de référence</u> : c'est le cas des *DS POOL* et *DS Hors Pool*. L'Opérateur déclare par anticipation lorsqu'il enregistre sa déclaration avant la Date du Voyage qu'il a fourni (arrivée ou départ, selon le Régime).
- <u>La déclaration est liée à une Déclaration de référence</u> : l'Opérateur déclare par anticipation lorsqu'il enregistre sa déclaration avant que la Déclaration de référence ne soit elle-même enregistrée.

La mise en œuvre du mécanisme de déclaration par anticipation, au niveau du Système BADR, a imposé le respect de certaines règles et contraintes, dans un souci de sécurisation du processus de mise en douane :

- 1- Une déclaration liée à une Déclaration de référence, ne pourra être enregistrée par anticipation, si le Voyage ne figure pasdéjà au niveau de l'Echéancier des voyages maintenu par le Système.
- 2- Il ne sera pas permis d'enregistrer par anticipation un *Etat de dépotage* par rapport à une DS MEAD ou un EPCST.
- 3- Une *DS MEAD* ou un *EPCST* ne pourront être anticipés que par rapport à une Déclaration de référence qui sera enregistrée au niveau du bureau d'entrée des marchandises.
- 4- L'impératif de sécurisation du pré-apurement impose de ne paspermettre l'enregistrement d'un Eclatement de Titre de transport par anticipation.
- 5- Une fois qu'une déclaration est enregistrée par anticipation, il ne sera pas possible de la modifier tant que sa Déclaration de référence n'aura pas été enregistrée.
- 6- Une déclaration enregistrée par anticipation par rapport à une Déclaration de référence sera placée par le Système en attente de rapprochement (avec les énonciations de la Déclaration de référence). L'apurement des lots de dédouanement sera bloqué tant que tous les contrôles de rapprochement entre déclarations liées ne se seront pas avérés concluants.





### Versions de déclaration et cycle de vie

Le Système BADR enregistre les énonciations d'une déclaration en conservant les « termes » utilisés par l'Opérateur déclarant. Cependant, il peut être nécessaire d'apporter des modifications à cette déclaration. Deux cas peuvent se présenter :

- l'Opérateur rectifie certaines énonciations, en présentant sur BADR une « Demande de modification »
- un Agent douanier modifie sur BADR des énonciations qu'il juge erronées.

Dans ces deux cas, et mis à part le cas particulier de la Prise en charge de Carnet TIR (voir commentaires à ce sujet à la fin de cette Section), le Système BADR conserve à la fois les énonciations initiales de l'Opérateur déclarant et toutes les modifications qui y ont été apportées.

La traçabilité de ces modifications est donc assurée et le Système BADR peut donc restituer à tout moment :

- Les énonciations de la déclaration à son enregistrement initial
- Les énonciations de la déclaration compte tenu des dernières modifications acceptées par l'Administration
- Les énonciations de la déclaration, de modification en modification successives dans le temps, avec conservation des énonciations rejetées.

Ce besoin conduit à entretenir non pas une « déclaration », mais une « version de déclaration ».

3 types de version sont définis, aux fins de gestion d'une déclaration :

- a- La version initiale, dite « Version 0 », est constituée des énonciations enregistrées la première fois.
- b- La version courante est LA version enregistrée de la déclaration dont les énonciations engagent la responsabilité de l'Opérateur déclarant.
  Elle tient donc compte des éventuelles modifications acceptées par l'Administration. A noter que la version initiale enregistrée, si elle n'est pas modifiée, constitue la version courante.





c-Les versions intermédiaires traduisent deux situations :

- → l'enregistrement d'une « Demande de modification » par l'Opérateur déclarant est une « Version Intermédiaire », placée par le Système BADR en attente de traitement par un Agent douanier. Ce dernier pourra l'accepter ou la rejeter dans son intégralité, ou encore accepter certains des lots proposés pour modification ou ajout, et rejeter les autres. Le Système BADR établira la version courante sur la base des termes inchangés de la version précédente et des modifications acceptées.
- → Toute version archivée par le Système BADR exception faîte de la version initiale - sera qualifiée de « Version Intermédiaire ».

#### Cycle de vie d'une version de déclaration

Compte-tenu du cycle déclaratif et des contraintes liées à l'intervention des Agents douaniers ou à l'anticipation, des indicateurs de suivi sont utilisés par le Système BADR pour identifier chaque étape du cycle de vie d'une version de déclaration.

Il y a 2 types d'indicateurs :

- L'Etat d'une version, qui renvoie directement à l'activité d'acquisition elle-même;
- Le **Statut** d'une version, qui réfère toujours à une situation qui prévaut <u>après l'enregistrement de la version</u>.

Les Tableaux ci-après répertorient les différents états et statuts d'une version de déclaration.

Etats possibles d'une version	Signification
Provisoire	La version est en cours d'élaboration, sauvegardée (même sielle est entachée d'erreurs)
Validée	La version a subi avec succès des contrôles d'intégrité et de cohérence, mais n'engage pas la responsabilité du Déclarant vis-à-vis de l'Administration. Celui-ci peut donc encore la modifier librement.
Enregistrée	La version est « validée » et engage la responsabilité du Déclarant vis-à-vis de l'Administration.





Statuts possibles d'une version	Signification
EnAttenteTraitement	Une version intermédiaire enregistrée (Demande de modification) est en attente de traitement par l'Administration.
EnAttenteRapprochement	Les énonciations de la version courante (initiale), en raison de son anticipation, sont en attente du résultat de contrôles de rapprochement avec les énonciations de la Déclaration de référence.
Annulée	La version courante a été annulée par l'Administration, entraînant de fait l'annulation de toutes les autres versions de la déclaration.
Rejetée	La version intermédiaire (Demande de modification) a été rejetée par l'Administration.
Acceptée	Pour une version courante, cela signifie qu'elle n'est ni « Annulée », ni « EnAttenteRapprochement ». Pour une version intermédiaire, cela signifie qu'il s'agit d'une ancienne « version courante » archivée.

#### Cas particulier de la Prise en charge de Carnet TIR

Le Système BADR entretiendra une version unique (courante) de la Prise en charge de Carnet TIR, en signalant éventuellement si elle a subi une modification depuis son premier enregistrement.

Les indicateurs de suivi utilisés seront limités à :

- Un seul Etat : « Enregistrée »
- 3 Statuts possibles : « Acceptée », « EnAttenteRapprochement » et « Annulée »





#### Lots de dédouanement et cycle de vie

A l'instar de la version de déclaration, le Système BADR utilise des indicateurs de suivi pour identifier chaque étape du cycle de vie d'un lot de dédouanement.

Il y a 3 types d'indicateurs :

- Le Statut d'un lot de dédouanement, qui sert surtout à gérer l'ajout ou la modification des énonciations de lot au sein d'une version de déclaration;
- L'Etat d'un lot de dédouanement, qui renvoie au transfert de responsabilité, d'opérateur en opérateur, des marchandises du lot;
- Les indicateurs « Bloqué » / « Débloqué » : à l'usage exclusif de l'Administration, ils indiquent s'il faut empêcher ou non l'enlèvement du lot. Tant qu'un Lot est « Bloqué », il ne peut être apuré. Par défaut, le lot est « Débloqué ».

Les Tableaux ci-après répertorient les différents états et statuts d'un lot de dédouanement.

Statuts possibles d'un lot	Signification
Modifié	Le lot a été modifié, dans le cadre d'une version intermédiaire « Enregistrée » et « EnAttenteTraitement ».
Ajouté	Le lot a été ajouté, dans le cadre d'une version intermédiaire « Enregistrée » et « EnAttenteTraitement ».
Rejeté	Le lot a été rejeté par un Agent douanier, dans le cadre d'une version intermédiaire « Enregistrée » et EnAttenteTraitement ».
Accepté	Le lot a été accepté par un Agent douanier, dans le cadre d'une version intermédiaire « Enregistrée » et EnAttenteTraitement ». C'est le statut par défaut d'un lot dans une version courante.





Etats possibles d'un lot	Signification
EclatéPool	Le lot-chef de la DS Pool (version courante enregistrée) fait l'objet d'une DS-Voy age Pool enregistrée.
Dépoté	Le lot de la DS Import, DS MEAD ou EPCST (version courante enregistrée) fait l'objet d'un ou de plusieurs Etats de dépotage enregistrés, pour la totalité des lignes du lot.
EnCoursDépotage	Le lot de la DS Import, DS MEAD ou EPCST (version courante enregistrée) fait l'objet d'un ou de plusieurs Etats de dépotage enregistrés, mais pas pour la totalité des lignes du lot.
EclatéTT	Le lot de la DS Import, DS MEAD, EPCST ou Etat de dépotage (version courante enregistrée) fait l'objet d'un Eclatement de Titre de transport enregistré.
PrisEnChargeMEAD	Le lot de la DS Import ou Etat de dépotage (version courante enregistrée) est déclaré au sein d'une DS MEAD enregistrée.
PrisEnChargeEPCST	Le lot de la DS Import ou Etat de dépotage (version courante enregistrée) est déclaré au sein d'un EPCST enregistré.
PrisEnChargeTIR	Le lot de la DS Import ou Etat de dépotage (version courante enregistrée) est déclaré au sein d'une Prise en charge de Carnet TIR enregistrée.
Préapuré	Le lot de la DS Import, DS MEAD, EPCST, Etat de dépotage ou d'Eclatement de Titre de transport (version courante enregistrée) est préapuré.
Apuré	Le lot de la DS Import, DS MEAD, EPCST, Etat de dépotage ou d'Eclatement de Titre de transport (version courante enregistrée) est apuré.

#### Cas particulier de la Prise en charge de Carnet TIR

Les indicateurs de suivi utilisés seront limités à :

- Un seul Statut : « Accepté »
- 2 Etats possibles : « PrisEnChargeMEAD » et PrisEnChargeEPCST »





## Structure générale d'une déclaration dans BADR

Une déclaration typique de mise en douane se compose d'éléments d'<u>En-tête</u> et de <u>Lots de dédouanement</u>.

L'En-tête de la déclaration est, au niveau du Système BADR, un ensemble de 4 Sections :

- Déclarant
- Références
- Voyage
- Quantités

La **Section 1**<sup>(\*)</sup> « **Déclarant** » comprend des informations relatives à l'Opérateur déclarant et à la personne physique identifiée par le Système comme étant l'Utilisateur (Déclarant ou Agent douanier) en train d'acquérir les énonciations d'une version de la déclaration. Ces informations sont restituées automatiquement par le Système.

La **Section 2** « **Références** » comprend, selon le type de la déclaration, les informations déclaratives suivantes : le caractère anticipé ou non, les informations essentielles sur une déclaration de référence, un document de transit, un lot de dédouanement de référence. Le Système restitue notamment, dans cette Section, les données de référence de la version : numéro, type, Etat, Statut, mode d'acquisition, dates de création, d'enregistrement, de dépôt, ainsi que d'éventuelles observations.

La **Section 3** « **Voyage** » renferme les informations à fournir sur le Voyage : Numéro, Date et Heure, Transporteur (principal), Bureau d'entrée ou de sortie des marchandises, Régime et Mode de transport (Voie d'entrée ou de sortie en territoire marocain) et, lorsqu'elle existe, l'identification du Moyen de transport.

La **Section 4 « Quantités »** comprend les quantités totales déclarées<sup>(\* )</sup>: le Poids total des marchandises déclarées, le Nombre total de contenants et, dans le cas maritime, la Tare totale.

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Cette Section s'appelle «Titulaire », dans le cas de la Prise en charge de Carnet TIR, et comportera le code de l'Agent douanier qui déclare, ainsi que le nom du titulaire du carnet TIR.

<sup>(\*\*)</sup> Dans le cas de la Prise en charge de Carnet TIR, le système calculera automatiquement les quantités totales.



Les Lots de dédouanement font l'objet de la **Section 5** de la déclaration. Selon la nature de la déclaration, il peuvent être composés d'une En-tête et de Lignes de marchandises ou se restreindre à la seule En-tête (cas de la DS Pool et de la Prise en charge de Carnet TIR). Le Système numérote automatiquement, de façon incrémentale, les lots et les Lignes.

L'**En-tête** d'un Lot renferme, de façon générale, sa Référence fournie par l'Opérateur déclarant<sup>(\*)</sup>, le Lieu de chargement ou de déchargement (selon le Régime) ainsi que la Date du chargement ou déchargement. Le Système restitue notamment, dans cette Section, les données de synthèse du Lot : Etat, Statut, Poids brut total, Nombre total de contenants, Tare totale, Nombre d'équipements vides, ainsi que d'éventuelles observations et annotations<sup>(\*\*)</sup>.

Une **Ligne de marchandises**, au sein d'un Lot, comporte les énonciations déclaratives sur la Nature des marchandises, leur Poids, ainsi que sur les contenants : Nombre, Type, Marque éventuelle, et, dans le cas maritime, la Tare et l'identifiant de chaque équipement déclaré (conteneur, remorque ou ensemble routier).

A tout moment, le Système BADR restitue l'identifiant unique de la déclaration: il s'agit du quadruplet [Bureau, Régime, Année de déclaration, N° de Série provisoire], tant que la déclaration n'est pas enregistrée<sup>(\*\*\*)</sup>. Une fois la déclaration (version initiale) enregistrée, le quadruplet [Bureau, Régime, Année d'enregistrement, N° d'enregistrement] constitue sa **Référence définitive**, <u>quelle que soit la version de cette déclaration</u>.

Le N° de Série et le N° d'Enregistrement sont des numéros calculés par le Système, en fonction du Type de la déclaration, du Bureau, du Régime et de l'Année . Une lettre-clé vient compléter la Référence (provisoire ou définitive) de la déclaration. Elle est utilisée pour contrôler la saisie de la référence.

(\*\*\*) Il n'y a pas de Référence provisoire pour une Prise en charge de Carnet TIR.

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Dans le cas de la Prise en charge de Carnet TIR, le Système attribuera automatiquement une Référence à chacun des lots déclarés, en les numérotant de façon incrémentale.

<sup>(\*\*\*)</sup> Les observations concernent toujours un lot dans une version donnée de sa déclaration et tout utilisateur – Déclarant ou Agent douanier – peut les consulter. Par contre, les annotations portées sur un lot s'ajoutent les unes aux autres dans le temps et sont toujours restituées dans leur intégralité, quelle que soit la version dans laquelle le lot est consulté. Par ailleurs, seul un Agent douanier peut consulter les annotations d'un lot.



### Le processus d'acquisition d'une déclaration

Le processus classique d'acquisition de toute déclaration consiste en sa **création** et son **enregistrement**, puis éventuellement en sa **modification après enregistrement**.

Dès la <u>création d'une nouvelle déclaration</u>, le Système lui attribue automatiquement une **Référence provisoire**<sup>(\*)</sup>: la déclaration est alors dans sa **version initiale** et son Etat est, par défaut, « Provisoire ». <u>A son enregistrement</u>, le Système lui attribue une **Référence définitive** qui identifiera toujours de façon unique la déclaration, quelle que soit sa version.



Par convention, on entendra par « déclaration enregistrée », une déclaration dont la version initiale (N°0) a été enregistrée.



Toutes les énonciations d'une version initiale pourront être modifiées librement, tant qu'elle est à l'Etat « Provisoire » ou « Validée ». Par conséquent, il sera possible d'en interrompre à tout moment l'acquisition et de poursuivre ultérieurement.

En cas de panne du Système, le Déclarant risque de ne pouvoir enregistrer sa déclaration dans les délais réglementaires impartis. Il sera néanmoins tenu de la déposer (dans un format papier) auprès de l'Administration, qui devra attribuer une Référence définitive à la déclaration. Dès la remise en marche du Système, une **procédure à caractère exceptionnel** sera utilisée pour permettre à un Agent douanier de créer et d'enregistrer la déclaration, <u>sous la Référence définitive attribuée</u> (voir Section FONCTIONS AGENT DOUANIER).

La **modification d'une déclaration enregistrée** consiste, pour le Système BADR, à créer une <u>nouvelle version</u><sup>(\*)</sup> (de type Intermédiaire), à l'Etat « Provisoire », par duplication des énonciations de la version courante.



<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Le cas de la Prise en charge de Carnet TIR est particulier : il n'y a pas de Référence provisoire et le Système entretient une version unique (voir commentaires à ce sujet, à la fin de cette Section).



Lorsque c'est un Déclarant qui l'enregistre, la version intermédiaire constitue une «**Demande de modification**», soumise à l'approbation de l'Administration (Statut « EnAttenteTraitement »).

Lorsque c'est un Agent douanier qui l'enregistre, la version intermédiaire devient la nouvelle version courante, prenant en compte les modifications apportées.

La modification des énonciations d'une déclaration enregistrée s'accompagne de règles fixées par l'Administration :

- <u>Au niveau de l'En-tête</u>, de façon générale, seules les quantités totales déclarées pourront être modifiées. Exceptionnellement, les données suivantes pourront être modifiées :
  - la Date du Voyage, au niveau d'une DS POOL ou DS Hors Pool.
  - Le Bureau d'un Acquit à caution, au niveau d'une DS MEAD ou d'un EPCST, à des fins de cohérence seulement (avec le Bureau de la Déclaration de référence).
- Concernant les lots de dédouanement :
  - les nouveaux lots (ajoutés) pourront être librement modifiés et/ou supprimés;
  - les lots existants (déjà déclarés) ne pourront être supprimés ;
  - Une ligne de marchandises dépotée ne pourra être supprimée ;
  - Le *Numéro de ligne dépotée*, auquel se réfèrent les lots résultant d'un dépotage, ne pourra être modifié ;
  - un Déclarant ne pourra modifier aucune des énonciations d'un lot, dès lors que celui-ci a un Etat ;
  - un Agent douanier ne pourra pas modifier les éléments caractéristiques d'un lot, dès lors que celui-ci a un Etat : il s'agit généralement du Lieu de (dé)chargement, de la Référence (ou du Transporteur du Pool, pour le lot d'une DS POOL).
  - Un Déclarant ou un Agent douanier pourront changer librement les modifications apportées, tant que la version intermédiaire demeure à l'Etat « Provisoire » ou « Validée ». Par conséquent, il sera possible d'interrompre à tout moment les modifications et de poursuivre ultérieurement.





Le Système BADR permet de réaliser les 4 opérations principales suivantes **sur toute version de déclaration** :

- L'opération de <u>sauvegarde d'une version</u> en cours d'élaboration consiste simplement à stocker les énonciations de la version, dans la Base de données du Système, sans contrôle rigoureux de leur exhaustivité ou de leur qualité. A l'issue d'une sauvegarde, la version demeure à l'Etat « Provisoire ».
- L'opération de <u>validation d'une version</u> en cours d'élaboration implique l'application de contrôles unitaires, suivis de contrôles de cohérence globale sur les énonciations. Si la cohérence est établie, l'Etat de la version devient « Validée », sinon demeure « Provisoire ». Dans tous les cas, les énonciations sont stockées dans le Système et, en cas d'erreurs, un rapport est généré à l'attention de l'utilisateur.
- L'opération de <u>suppression d'une version</u> consiste à effacer complètement du Système, les énonciations de la version. Seule une version à l'Etat « Provisoire » ou « Validée » pourra être supprimée.
- L'opération d'<u>enregistrement d'une version</u><sup>(\*)</sup> consiste en sa validation par le Système, en vue de la soumettre à l'Administration. Si la cohérence est établie, l'Etat de la version devient « Enregistrée », sinon demeure « Provisoire ». Dans tous les cas, les énonciations sont stockées dans le Système et, en cas d'erreurs, un rapport est généré à l'attention de l'utilisateur.
  - A chaque opération de sauvegarde, validation ou d'enregistrement, le Système BADR consigne le code de l'utilisateur qui y a procédé (Section 1 de la version).



<sup>(&#</sup>x27;) L'opération exceptionnelle d'enregistrement suite à une panne ne sera utilisée que par un Agent douanier, à des fins d'enregistrement de la version initiale (N°0) d'une déclaration



## Cas particulier de la Prise en charge de Carnet TIR

Le Système BADR entretient une version unique de la Prise en charge de Carnet TIR. Une Référence définitive lui est attribuée par le Système, dès qu'elle est enregistrée <u>la première fois</u>.

Les opérations de sauvegarde et de validation ne sont pas offertes et, par conséquent, toute création et modifications ultérieures doivent être suivies d'un enregistrement (application de contrôles unitaires et de cohérence bloquants).



La notion de « suppression » ne s'applique pas à une Prise en charge de Carnet TIR. Tant que l'Agent douanier n'a pas encore enregistré les énonciations initiales ou les modifications ultérieures apportées, il peut simplement abandonner la saisie des données.

La modification d'une Prise en charge de Carnet TIR enregistrée s'accompagne de règles fixées par l'Administration :

- les nouveaux lots (ajoutés) pourront être librement modifiés et/ou supprimés;
- les lots existants (déjà déclarés) ne pourront être supprimés :
- le changement de Bureau de déchargement ne sera pas autorisé, dès lors que celui-ci a un Etat.





# Les différentes formes d'intervention d'un Agent douanier

Les interventions d'un Agent douanier portent sur des déclarations enregistrées dans son Bureau de rattachement.

Les interventions possibles sont :

- Acquisition des énonciations d'une Prise en charge de Carnet TIR (voir la sous-Section précédente sur <u>Le Processus d'acquisition</u> <u>d'une déclaration</u>)
- « Redressement » des énonciations d'une déclaration enregistrée par un Déclarant.

L'Agent douanier motive toute modification apportée à la déclaration.

- Acquisition des énonciations d'une déclaration déposée par un Déclarant, suite à une panne du Système.
- Traitement d'une demande de modification.

L'Agent douanier peut accepter, rejeter la demande dans son intégralité ou rejeter certains des lots de dédouanement ajoutés/modifiés et accepter les autres. Il motive tout rejet.

Blocage/déblocage d'un lot de dédouanement.

L'Agent douanier bloque (respectivement débloque) un lot non bloqué (respectivement bloqué), sur la version courante d'une déclaration. Il motive son action.

Annotation d'un lot de dédouanement.

L'Agent douanier joint une note libre à un lot, sur la version courante d'une déclaration.

Annulation d'une déclaration.

L'Agent douanier annule la version courante d'une déclaration et, de fait, toutes les autres versions existantes de la déclaration. Il motive son action.

• Confirmation du dépôt physique d'une version de déclaration.

L'Agent douanier confirme le dépôt physique de toute version de déclaration et le Système consigne la Date et Heure de dépôt.





## Les Services

# Les Services de recherche

Il s'agit de l'ensemble des outils mis à disposition d'un Utilisateur pour rechercher les principales entités gérées par le Système, dans le cadre de la Mise en douane : les **déclarations**, les **lots de dédouanement**, les **équipements** déclarés au niveau des lots.

Ces outils ou « Services » donnent lieu à la génération de Listes comportant les résultats de la recherche effectuée.

A partir d'une Liste, l'utilisateur pourra sélectionner une entité de type « Déclaration », « Lot de dédouanement » ou « Equipement » (selon la nature de la Liste), afin de demander la restitution du détail de ses énonciations.

La typologie des Services de recherche est la suivante :

#### • Services de recherche par référence

La recherche se fait sur la base d'informations identifiant directement l'entité recherchée (une référence ou un numéro).

#### • Services de recherche par le biais de Listes prédéfinies

Ces Services offrent une série de Listes « standard », c'est-à-dire répondant à des critères prédéfinis. Ce sont des Listes de déclarations, de demandes de modification, de lots et d'alertes.

#### • Recherche multicritères

La recherche se fait sur la base d'informations autres que celles identifiant directement l'entité recherchée. Il s'agit donc clairement d'une alternative à la recherche par référence.





#### Remarque importante :

Un **service provisoire de recherche** sera offert durant toute la période où le nouveau Système (BADR) et l'ancien Système (SADOC) cohabiteront.

En effet, d'une part, au moment du démarrage du nouveau Système, l'ensemble des déclarations de Mise en douane qui étaient enregistrées dans SADOC ont été « copiées » dans BADR. D'autre part, les déclarations enregistrées dans BADR devront être dupliquées dans SADOC, tant que les déclarations en détail continueront d'être acquises avec l'ancien Système.

Etant donné que les deux Systèmes utilisent un mécanisme différent de référencement des déclarations, le service proposé permettra de trouver:

- (a) la Référence définitive dans BADR d'une déclaration qui était enregistrée dans SADOC ;
- (b) la Référence définitive dans SADOC d'une déclaration enregistrée dans BADR.

### Les Listes associées à une déclaration (individuelle)

Le Système BADR associe à une déclaration donnée 4 Listes spécifiques (accessibles uniquement et directement à partir du formulaire de la déclaration) :

Liste des versions de la déclaration

**Cette Liste est disponible dès qu'il existe au moins deux versions de la déclaration.** Elle dresse l'inventaire des versions, en indiquant notamment leurs Etat et Statut, et permet à l'utilisateur de consulter les énonciations complètes de chacune d'elles.

#### Récapitulatif par lieu

**Cette Liste, toujours disponible, est spécifique à chaque version d'une déclaration.** Il s'agit d'une synthèse « instantanée » d'informations par lieu de (dé)chargement, sur les lots (non rejetés) de la version.

#### Lots rejetés

Cette Liste est disponible pour toute version enregistrée après la version initiale, dès lors que des lots ajoutés ou modifiés (par un Déclarant) dans le cadre de cette version ont été rejetés par l'Administration. Elle restitue exactement les mêmes informations que le Récapitulatif par Lieu, mais uniquement pour les lots de dédouanement dont le Statut est « Rejeté ». A partir de cette Liste, un lien permettra à l'Utilisateur d'aller consulter les énonciations complètes d'un Lot rejeté.





#### Arbre de référencement

**Cette Liste est disponible pour toute déclaration enregistrée.** Présentée sous forme d'arborescence hiérarchique, elle restitue les liens existant entre la déclaration et d'autres déclarations, notamment sa Déclaration de référence éventuelle, mais aussi la ou les déclarations dont elle est elle-même la Déclaration de référence.

### Impression d'une déclaration au format ADII

Le Système BADR permet de mettre en forme une déclaration selon des règles de présentation prescrites par l'Administration, à des fins d'impression et de dépôt physique.





# ARBORESCENCE DU MENU DE MISE EN DOUANE

Les différentes fonctions offertes apparaissent, en développant l'arborescence de 1<sup>er</sup> niveau du Menu de Mise en douane.

Cliquer sur E MISE EN DOUANE (Explorateur BADR).

ADMINISTRATION REFERENTIEL
VOYAGES
MISE EN DOUANE
Créer une Déclaration
Modifier une Déclaration
Traiter Demande de Modification
Annuler une Déclaration
🗄 Confirmer le Dépôt Physique 👘
Services
APUREMENTS
GESTION DES HABILITATIONS

Les fonctions de la Mise en douane peuvent être regroupées en 3 catégories :

• Les fonctions Opérateur : elles couvrent la création et la modification de toute déclaration, à l'exception de la Prise en charge de Carnet TIR, et se déclinent par type de déclaration et par mode de transport.







• Les fonctions Agent douanier : elles couvrent la création de la Prise en charge de Carnet TIR, la modification de toute déclaration (incluant les interventions du type blocage, déblocage, annotation de lots), le traitement des demandes de modification, l'annulation d'une déclaration et le dépôt physique des versions.



• Les Services : ce sont les fonctions de recherche de déclarations de lots de dédouanement, voire d'équipements, avec la possibilité d'édition de rapports de recherche sous forme de Listes.

MISE EN DOUANE									
🖽 Créer une Déclaration									
Modifier une Déclaration									
Traiter Demande de Modification									
Appuler upe Déclaration									
Confirmer le Dénôt Phyeique									
Correspondance SADOC/BADR									
Recherche par reference									
Déclaration									
Lot de dédouanement									
Equipement									
Listes									
Déclarations									
Demandes de modification									
Lots de dédouanement									
Alertes									
Recherche Multicritères									
Déclaration									
Lot de dédouanement									
Equipement									





# **FONCTIONS OPERATEUR**

Les sous-Sections <u>Créer une déclaration</u> et <u>Modifier une déclaration</u> ont pour objectif premier d'appréhender une démarche commune d'acquisition d'une déclaration de Mise en douane, sur le Système BADR. Pour illustrer cette démarche, les interactions hommemachine sont détaillées pour l'acquisition d'une déclaration représentative : la **DS-Voyage Pool**, déclarée par le Transporteur d'un Pool et **dont la Déclaration de référence est une DS POOL**.

Les interactions propres à l'acquisition des autres types de déclaration seront exposées dans une sous-Section à part (voir <u>Spécificités d'acquisition par déclaration</u>).

Le cas de la Prise en charge de Carnet TIR sera présenté dans la Section sur les Fonctions de l'Agent douanier.

## Créer une déclaration

1- Accéder à la fonction en cliquant sur 🖽 Créer une Déclaration.

Choisir « Déclaration Sommaire », puis cliquer sur « Voyage Maritime », pour le déroulement du cas pratique de la création d'une DS-Voyage Pool (mode de transport maritime).

MISE EN DOUANE
Créer une Déclaration
🗄 DS POOL
Déclaration Sommaire
Voyage Maritime
Voyage Aérien ding
🕀 DS MEAD
🗄 Etat de Dépotage
Eclatement de TT
🕀 Prise en charge de carnet TIR
Modifier une Déclaration
Traiter Demande de Modification
Annuler une Déclaration
🗉 Confirmer le Dépôt Physique
Services





- 2- Dans la Zone de saisie/restitution qui apparaît :
- Choisir l'option *voyage pool*, pour le déroulement du cas pratique de la création d'une DS-Voyage Pool, puis sélectionner un Bureau et un Régime.



Constater la spécificité de l'écran de création d'une dédaration du type « Déclaration sommaire ». 3 options sont offertes : *voyage hors pool, voyage pool, voyage lest.* 



Constater la restitution par le Système du nom de l'Opérateur, qui ne peut être changé. Il s'agit de l'Opérateur pour le compte duquel le Déclarant s'est connecté au Système BADR.

#### CREER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME

Déclaration	i Sommaire
O voyage	hors pool
💿 voyage	looc
O voyage	est
Operateur Bureau Régime	COMANAV
	Confirmer Abondonner

Cliquer sur le Bouton Confirmer et constater l'affichage du formulaire initialisé de la déclaration.





STOP

Le formulaire comporte 5 onglets, correspondant aux 5 Sections de la déclaration. La Section 2 – « Références » apparaît, par défaut, dans la Zone de saisie/restitution.

A cette étape, la version initiale est créée dans le Système et la déclaration reçoit une Référence provisoire. Noter l'ensemble des informations restituées par le Système BADR (voir Etape 3, ci-après).



Observer le menu contextuel lié à la version de déclaration en œurs, notamment les actions qui y sont offertes :

• 5	SAUVEGARDER
٥١	/ALIDER
0 6	NREGISTRER
• 5	SUPPRIMER
<b>0</b>	MPRIMER



A tout moment, le Déclarant peut renoncer à poursuivre l'acquisition de la déclaration, en cliquant sur **Menu** pour quitter le formulaire. **Attention :** toute information non sauvegardée sera perdue !



ISTO



**3-** Dans la Zone de saisie/restitution (formulaire de la déclaration), fournir les informations requises pour la **Section 2**.

Les deux situations qui peuvent prévaloir sont présentées : (a) la déclaration est anticipée par rapport à une Déclaration de référence. (b) la déclaration n'est pas anticipée.

Si la déclaration est anticipée, cocher la case « Déclaration par anticipation», sélectionner l'Opérateur de référence et cliquer sur le Bouton Confirmer :

Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements

	Bureau	Régime	Année	Série	Clé		_		Etat de la	a déclaration	: Provisoir
	309	000	2003	0000002	С			Indicate	ur		
Référence provisoire								DS-Voy	age Pool		
	Mode de	e transpo	rt utilisé	au passa	ge de fi	rontière	N	laritime			Pool
	Bureau	:CASA	PORT			Régime	: Impor	t	🔽 Dé	claration par a	nticipation

	Declaration par anticipation
	Opérateur de référence MANUTER
	Référence DS Pool     309     000     _     _     _
	Version
	Type: Initiale N°: 0 Etat: Provisoire Statut:
Type de la version	Mode d'acquisition : Web
en cours	IN° de la version
	Date de création : 16/05/2003 à 11 h 33
	Date d'enregistrement :
	Date de dépôt :
	Observations
	Confirmer Rétablir
	dmj
	1

➡ Cliquer sur le Bouton Confirmer.





Si la déclaration n'est pas anticipée, ne pas cocher la case « Déclaration par anticipation », fournir la Référence définitive complète de la Déclaration de référence et cliquer sur le Bouton Confirmer.



Comme l'illustre l'écran ci-après, le Système BADR vérifie, dès la confirmation des données de la Section 2, si la Déclaration de référence existe bien et notifie, le cas échéant, son absence :

	Erreur:	Déclara	ation de ré	éférence d	lu type sj	pécifié non	trouvée			
Message d'erreur	Dá	olarant	Dátá		Ve		Quantitán	Conne	iccomonte	
		ciarant	Kere	rences	10	yage (	Quantites	Conna	inssements	
	Bureau 309		Année 2003		Clé			Etat de la	déclaration	: Provisoire
					-					
	Mode d	e transpo	rt utilisé	au pass	age de f	frontière	Maritim	e	<b>V</b>	Pool
	Bureau	:CASA/	PORT			Régime	: Import	🗖 Déc	laration par ar	nticipation
	Onérate	ur de réfé	rence	Choisir L	in Opera	teur	<b>T</b>	[		
	Référen	ce DS Poc	d	309	000	_ 2003	_ 0000010	- L		
	Version	า								
	Type : Mode d	Initiale <b>'acquisiti</b> e	N ⊃n:W	°∶O ⁄eb	Eta	<b>it:</b> Provis	oire	Statut :		
	Date de	création		: 16	3/05/2003	3à18h35				
	Date d'	enregistr	ement	:						
	Date de	αεροτ		:						
	Observ	ations								
					Con	firmer) (	Rétablir			

Si la Déclaration de référence existe, constater la restitution du nom de l'Opérateur de référence :





& APUREMENTS EXCEPTIONNELS

Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat de la	déclaration : P	rovisoire
309	000	2003	0000002	С					
Mode d	e transpo	rt utilisé	au passa	ge de f	rontière	Maritime			Pool
								DEFECTORIO	
Bureau	:CASA/	PORT			Régime	: Import	🗖 Déc	laration par antic	ipation
Opérate	ur de réfé	érence	MANUTE	R		-			
Référen	ce DS Poo	bl	309 .	000	2003	. 0000003	- D		

Pour information, cliquer sur l'onglet de la Section 1 – « Déclarant » et noter les informations restituées par le Système sur le Déclarant.

Déclarant Référen			rences	Voy	vage Quantités Connaissements			
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat de la déclaration : Provisoire			
309	000	2003	0000002	С				
Code Dé	clarant	DEC1						
Opérateur								
Nom ou raison sociale ; COMANA								
Code Opérateur			1461					
Centre R.C. : CASABLA			A		N° R.C. : 81			





#### 4- Cliquer sur l'onglet de la Section 3 – « Voyage ».

Si **la déclaration est anticipée**, sélectionner le voyage qui sera associé à la déclaration (cliquer sur le lien <u>Sélectionner un voyage</u>).

Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements								
Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année 2003	<b>Série</b> 0000002	Clé C		Etat de l	a déclaratio	on : Provisoire
▶ Sélectionner un voyage								
mansporceur (principal)		ncipai	n voyage		Date uu voyage	neure	Durcau	uu voyaye
Nom du Navire (Code)		Code)	Pavillon		Jauge Nette (kg)	Jauge B	Brute (kg) 👘	TPL (t)



Le Système ouvre une nouvelle fenêtre, pour donner accès à la fonction de recherche dans le Référentiel des Voyages Constater que certains critères sont automatiquement initialisés parle Système, pour répondre à des impératifs de cohérence de la déclaration.

칠 Base Aut	omatisée de	Douane en R	éseau - Mi	crosoft Internet Exp	lorer					
Pichier Edition Affichage Pavoris Outils ?										
🖓 Précéde	nte =	0 1 4	Reche	rcher 🕞 Favoris 🤅	Historique   🖓 - 🎒 🔯 - 📄	1 Å				
Adresse 🧧	Adresse 🧧 🚰 Gestion des Voyages - Consulter un Voyage Maritime - Microsoft Internet Explorer 🛛 🖉 🚛 🗐 🗶									
Google				ECHEA	NOIER DEC VOYAGES		<u> </u>			
do	ECHEANCIER DES VOTAGES									
	Eitre de re	cherche								
\o/	Régime : In	sport								
$\mathbf{\nabla}$	Période Du 01/01/2003 Au 31/12/2003									
Déconn	Bureau ( CASASCET Transporteur : MANITED 88									
D SAUVEGAL										
DENREGISTE										
D SUPPRIME	N° Voyage	Date	Heure	Bureau	Transporteur	Nom du Navire	Choix			
D IMPRIMER		Voyage	Voyage							
	Valider									
	🔲 : Date ou Heure modifiées									
+ Récapitul	* : Source : Transporteur									

 $\Rightarrow$  Indiquer la période de recherche et cliquer sur  $\propto$ .

Guide Utilisateur - Version 1.0	dD.	Page 30/239
Mise <b>en douane</b>		
& Apurements exceptionnels		
# **GUIDE UTILISATEUR** BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



Dans la Liste restituée, sélectionner un voyage dans la colonne Choix puis valider ce choix (cliquer sur le Bouton Valider).

🦉 Gestion (	des Voyages - Cor	nsulter un Voy	age Maritime - Micro	osoft Internet Explorer		
			ECHEANCIEF	R DES VOYAGES		
Fili <u>fe de re</u> Régime : Ir Période D Bureau : CA	cherche nport Du 01/01/2003 ASA/PORT Tra	Au 31 Insporteur : MA	/12/2003 ANUTER			
Liste des \ N° Voyage	<u>/oyages</u> Date Voyage	Heure	Bureau	Transporteur	Nom du Navire	Choix
VOY1421	31/05/2003	voyage 11:45	CASA/PORT	MANUTER	ABDELMOUMEN	c
022	03/05/2003	00:00	CASA/PORT	MANUTER	CORSAR	0
023	03/05/2003	00:00	CASA/PORT	MANUTER	VOLKERS	0
314	02/05/2003	00:00	CASA/PORT	MANUTER	AGADIR	0
046	02/01/2003	00:00	CASA/PORT	MANUTER	AGADIR	0
<ul> <li>: Date of</li> <li>* : Source</li> </ul>	ou Heure modifiée ce : Transporteur	5		<del>Valider</del> رامبر		



Constater que le Système ferme la fenêtre et restitue les informations complètes du voyage sélectionné, dans la Section 3 de la dédaration.

Dé	clarant	Réfé	rences	Voy	age Quantités	Conn	aissemen	ts
Bureau	Régime	Année	Série	Clé		Etat de l	a déclarati	on : Provisoire
309	000	2003	0000002	С				
♦ Sélecti	onner un	voyage					_	
Transpo	orteur (pri	incipal)	N° Voy	age	Date du Voyage	Heure	Bureau	i du Voyage 👘
1	MANUTER.		VOY1	421	31/05/2003	11:45	CASA.	/PORT(309)
Nom du	ı Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (kg)	Jauge B	Brute (kg)	TPL (t)
ABDELMO	DUMEN (77	22592)	MARO	с –	1678.0	27	49.0	4306.0
	·							



Si **la déclaration n'est pas anticipée**, il n'y a pas de fonction de sélection d'un voyage. Constater simplement dans la Section 3 de la déclaration, la restitution complète des informations du voyage de la Déclaration de référence (dont la Référence définitive a été fournie à la Section 2).

Dé	clarant	Réfé	rences	Voy	age Quantités	Conn	aissemen	ts
Bureau	Régime	Année	Série	Clé		Etat de l	la déclarati	on : Provisoire
309	000	2003	0000002	С				
Transpo	rteur (pri	incipal)	N° Voy	age	Date du Voyage	Heure	Bureau	du Voyage
1	MANUTER		VOY1	421	31/05/2003	11:45	CASA.	PORT(309)
Norn du	ı Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (kg)	Jauge I	Brute (kg)	TPL (t)
ABDELMO	DUMEN (77	22592)	MARO	0	1678.0	27	49.0	4306.0

5- Cliquer sur l'onglet de la Section 4 - « Quantités ».

 $\Rightarrow$  Fournir les informations requises.

Déclarant Références	Voyage	Quantités	Connaissements
----------------------	--------	-----------	----------------

Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat de la déclaration : Provisoire
309	000	2003	0000002	С	
Poids bru Tare tota	ut total (K) le (Kg)	g)	30480	)0.0	
Nombre	total Cont	enant(s)	6		
			Confi	rmer dhy	Rétablir

Cliquer sur le Bouton Confirmer.



### 6- Cliquer sur l'onglet de la Section 5 – « Connaissements ».

We Noter la situation initiale de cette Section. Remarquer que le Connaissement est constitué de deux onglets et que l'onglet « Lignes Marchandises » ne peut être accédé, tant que l'onglet « En-tête » n'est pas complété et confirmé.

Fournir les informations requises pour l'En-tête du 1<sup>er</sup> Connaissement, puis confirmer (Bouton Confirmer).

Année Série 2003 0000002 Référ	Clé C ence	ouveau	Eta	at de la déclara Statut Lot nu	ation : Prov Etat
2003 0000002 Référ	C ence	ouveau	Date	Statut Lot nu	Etat uméro : nou
Référ Lignes Marchand	dises	ouveau	Date	Statut Lot nu	Etat uméro:nou
Lignes Marchand	dises	ouveau		Lot nu	uméro : nou
Lignes Marchand	dises	ouveau		Lot nu	uméro : nou
Lignes Marchand	dises	ouveau		Lot nu	uméro : nou
Lignes Marchand	dises			Lot nu	uméro : nou
Lignes Marchand	lises			Lot nu	uméro : nou
CNIT1			Doido br	ut total (ko):	
			Polus Di	ut total (ky):	
ROTTERDAM (	(NLROT)	•	Nombre	Contenant(s):	
30/05/2003			Tare tot	ale (ka):	
[30/03/2003]				aic (Ky):	
			Еquiper	nent(s) Vide(s)	):
	Confirmer	-			
	CNT1 ROTTERDAM 30/05/2003	CNT1 ROTTERDAM (NLROT) 30/05/2003	CNT1 ROTTERDAM (NLROT)	CNT1 Poids br ROTTERDAM (NLROT) Nombre 30/05/2003 Tare tot Equiper	CNT1 Poids brut total (kg): ROTTERDAM (NLROT) Nombre Contenant(s): 30/05/2003 Tare totale (kg): Equipement(s) Vide(s)



STOP

Constater la création du Connaissement (Liste des Lots). Remarquer que l'onglet « Lignes Marchandises » a été « déverrouillé » et automatiquement présenté à l'écran.

Fournir les informations requises pour la 1<sup>ère</sup> Ligne de Marchandises du Connaissement.





- Confirmer les données saisies pour un Equipement en cliquant sur . Constater que les données disparaissent des Zones de saisie, pour réapparaître dans la Liste des Equipements rattachés à la Ligne en cours
- Pour modifier uniquement la Tare d'un Equipement de la Liste, sélectionner l'Equipement dans la Liste des Equipements, puis cliquer sur <a></a>: les données disparaissent de la Liste, pour s'afficher dans les Zones de saisie.
- S'il s'avère que le Numéro lui-même d'un Equipement de la Liste est erroné, supprimer l'équipement : sélectionner l'Equipement dans la Liste, puis cliquer sur le Bouton Supprimer en dessous de la Liste :

Equipement:		
N° Equipement	>>	GSTU3602481<<>>2300
Tare (kg)	<	
		Supprimer

Confirmer les informations fournies pour la Ligne (Bouton Confirmer) et constater la création de la Ligne (Liste des Lignes).

Remarquer que le Système réinitialise le formulaire de l'onglet, pour permettre la déclaration d'une nouvelle Ligne.

	En-tête	Lignes Marchandises		Lot numéro : 1
	N° Nombre Contenant (s)	Type Contenant	Poids brut (kg)	Tare (kg)
	1 1	CONTENEUR	9976.0	2300
Ajout de la Ligne N° 1 dans la Liste des Lignes Marchandises	l <u>Ligne:</u> nouvelle Type Contenant	Nouveau Choisir un type de contenant		
	Nombre Contenant(s) Marque	Poids brut (kg) Nature		

Guide Utilisateur - Version 1.0	do.	Page 35/239
Mise en douane		
& Apurements exceptionnels		



- ➡ Créer autant de Lignes que souhaité pour le Connaissement en cours d'acquisition.
- Modifier une Ligne déjà créée, en cliquant simplement sur son N° dans la Liste pour réafficher ses données (ne pas oublier de confirmer toute modification apportée).
- Supprimer une Ligne déjà créée, en cliquant simplement sur son N° dans la Liste des Lignes, puis ses données étant affichées sur le Bouton Supprimer qui apparaît en dessous de la Liste.

	En-tête	Lignes Marchandises		Lot numéro : 1
N°	Nombre Contenant (s)	Туре Contenant	Poids brut (kg)	Tare (kg)
1	1	CONTENEUR	9976.0	2300
		Nouveau Supprimer		



A tout moment, au cours de l'acquisition d'un Connaissement, l'utilisateur peut cliquer sur l'onglet « En-tête » et constater la restitution par le Système des données calculées, sur la base des Lignes Marchandises créées.

En-tê	te 🛛 📕	ignes Marchandises	
			Lot numéro : 1
			Données recalculées,
Etat	A. 1		a chaque ajout, modification
Statut	Ajoute		
Observatio	ons:		
Référence		CNT1	Poids brut total (ko): 9976.0
1 :			
Lieu de charger	nent	ROTTERDAM (NLROT	) Nombre Contenant(s): 1
Date			
de charger	nent	30/05/2003	Tare totale (kg): 2300
			Equipement(s) Vide
			(8);
		Confi	irmer Rétablir





- Créer autant de Connaissements que souhaité pour la version de déclaration en cours d'acquisition (cliquer sur le Bouton **Nouveau** en dessous de la Liste des Lots, pour réinitialiser le formulaire de l'onglet « En-tête »).
- Modifier un Connaissement déjà créé, en cliquant simplement sur son N° dans la Liste des Lots pour réafficher ses données (ne pas oublier de confirmer toute modification apportée, au niveau de l'En-tête et des Lignes).
- Supprimer un Connaissement déjà créé, en cliquant simplement sur son N° dans la Liste des Lots, puis ses données étant affichées sur le Bouton Supprimer en dessous de la Liste.

UIT: PLOVIS	t de la déclarat	Eta	Clé	Série	Année	Régime	ureau
			С	0000002	2003	000	309
Etat	Statut	Date	rence	Réféi		Lieu	N°
	Ajoute	29/05/2003	тз	CN		RROU	<u>3</u> F
percent and a second	Ajoute	30/05/2003	IT2	CN CN		ILROT	<u>2</u> N
188							



- Le Système BADR offre un mécanisme pratique de recherche d'un lot dans la Liste des Lots, sur la base du Lieu de (dé)chargement et de la Référence du lot.
- Commencer, par exemple, par cliquer sur « Lieu », au niveau de la barre des titres de colonne. Constater l'apparition d'un champ de saisie :

ND C	-			
×× 175	XC-425	29/05/2003	Ajoute	
50 <sup>r</sup> N	CNT3	29/05/2003	Ajoute	
т	CNT2	30/05/2003	Ajoute	-
(	ои <sup>И</sup> С ОТ	ОU <sup>VV</sup> СNT3 ОТ СNT2	OU CNT3 29/05/2003 DT CNT2 30/05/2003	DU CNT3 29/05/2003 Ajoute DT CNT2 30/05/2003 Ajoute

Saisir le code du Lieu et constater le positionnement sur le 1<sup>er</sup> lot ayant ce Lieu. Le Système met en exergue ce lot, en utilisant une autre couleur :



Procéder de la même façon pour faire une recherche sur la base de la Référence du lot :

N-	Lieu	CNT1	Date	Statut	Etat
3	FRROU	CNT3	29/05/2003	Ajoute	
2	NLROT	CNT2 N	30/05/2003	Ajoute	10000
1	NLROT	CNT1	30/05/2003	Ajoute	-

- 7- Réviser éventuellement les différentes Sections de la déclaration, avant de procéder aux opérations suivantes :
  - Sauvegarder la version
  - Valider la version
  - Enregistrer la version
- Sauv egarder la version, en cliquant sur **SAUVEGARDER**, au niveau du menu contextuel. Constater que le Système confirme le succès de l'opération et, par défaut, affiche la Section 2.

Information: Déclaration sauvegardée avec succès	
Déclarant Références Voyage Quantités Connaissen	nents
Bureau Régime Année Série Clé Etat de la décla	ration : Provisoire
309 000 2003 0000002 C	



L'Etat de la déclaration (qui est l'Etat de la version N°0) demeure « Provisoire ».







Valider la version, en cliquant sur **valuer**, au niveau du menu contextuel.



Par défaut, à l'issue de l'opération, le Système affiche la Section 2. Il peut signaler des erreurs que le Déclarant devra impérativement corriger (mais les données sont sauvegardées) :

	Erreur: Echec aux contrôles : un rapport est généré							
Message d'erreur								
		Dé	clarant	Réfé	rences	Voy	age 🔪 Quantités 🔪 Connaissements	
		Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat de la declaration : Provis	ore
		309	000	2003	0000002	С		

Cliquer sur le lien **Détail** pour consulter le Rapport d'erreurs et éventuellement, l'imprimer (le Système affiche le Rapport dans une nouvelle fenêtre) :

Lo pombro totol do	contenente colouió por la Sustàma (11) a	at diffárant
u nombre total de co	rtenants déclaré (6).	stumerent
	Quitter	

En cas de validation réussie, le Système confirme le succès de l'opération et l'Etat de la déclaration (qui est l'Etat de la version N°0) devient « Validée » :





Enregistrer la version, en cliquant sur **ENREGISTRER**, au niveau du menu contex tuel.

Par défaut, à l'issue de l'opération, le Système affiche la Section 2. Il peut signaler des erreurs à corriger (tout en sauvegardant les données), comme lors d'une validation, ou confirmer le succès de l'opération.

L'Etat de la déclaration (qui est l'Etat de la version N°0) devient « Enregistrée » et la Date et Heure d'enregistrement de la version sont consignées. La version initiale devient la **version courante** :

	🗆 Informa	tion: Dé	claration	enregistré	e avec si	uccès				
	Dé	clarant	Réfé	rences	Voy	age	Quantités	s Coi	nnaissements	
			1-1-1-1							
	Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat de	la déclaration :	Enregistree
	309	000	2003	0000004	E				Changement	
									ďétat	
Référence définitive	Mode de	e transpo	rt utilisé	au pass	age de fi	rontière	Mariti	me		Pool
					_					
	Duraau		DODT			Dánima	e luna nati			
	вигеаи	: CASA/	PORT			kegime	: Import	M	Déclaration par a	inticipation
	Opérate	ur de réfé	érence	MANUTE	R			-		
	D.464			200	000				-	
	Referen	ce us Poo		309	- 1000	-	-	-		
	Version	1								
	Туре:	Courante	N	°:0	Etat	t: Enregis	stree	Statut	: EnAttenteRapp	prochement
Changement	Mode d	acquisitio	on: W	eb						~~
du lype							d'état	ent	d'un Statut	
	Date de	création		: 16	3/05/2003	à 13 h 17				
	Date d'	enregistr	ement	: 16	3/05/2003	à 16 h 56.				
	Date de	dépôt		:					-	
							Date et d'enreg	Heure istrement		

Si la déclaration est anticipée par rapport à une Déclaration de référence, le Statut de la version initiale devient « EnAttenteRapprochement ». Dans le cas contraire, et dès lorsque l'enregistrement est confirmé, le Statut est « Acceptée ».



Constater qu'une fois la version enregistrée, le menu contextuel n'affiche plus les opérations de sauvegarde, de validation, d'enregistrement ou encore de suppression. Les énonciations demeurent en consultation simple et seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).



Cliquer sur l'onglet de la Section 5 – « Connaissements » et noter le changement de Statut dans la Liste des Lots :

Dé	clarant	Référ	ences	Voyago	e Quantités G	onnaissement	S
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat	de la déclaratio	on : Enregistree
309	000	2003	0000004	E			
N°	Lieu		Réfé	rence	Date	Statut	Etat
3	FRROU	CN		NT3	29/05/2003	Accepte	
2	NLROT		CI	NT2	30/05/2003	Accepte	
1	NLROT		CI	NT1	30/05/2003	Accepte	-

Un Etat peut également être restitué pour un ou plusieurs des lots, <u>dès l'enregistrement de la déclaration</u>. Cela signifie que le Système a réalisé un rapprochement avec une ou plusieurs déclarations enregistrées par anticipation, prenant en charge ces lots.

Cette information est affichée dans la colonne « Etat », au niveau de la Liste des lots.

Par exemple :

#### Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements

Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année 2003	<b>Série</b> 0002093	Clé C	Etat	de la déclarati	ion : Enregistree		
N°	Lieu		Réfé	rence	Date	Statut	Etat		
<u>33</u>	ITGEN	1		TGEN		0019	19/05/2003	Accepte	Depote 🔺
32	ITGEN	3EN PP00018		19/05/2003	Accepte	Depote 💻			
31	ITGEN		PPO	0016	19/05/2003	Accepte	Depote 🔽		



STOP

Cliquer sur l'onglet de la Section 1 – « Déclarant » et noter que le Système consigne le code du Déclarant qui a procédé à l'enregistrement (celui-ci peut donc être différent du code consigné à la création de la déclaration) :

De	clarant	Refe	rences (	voy	age 🔍 Quantites	Connaissemen	ts
Bureau	Régime	Année	Série	Clé		Etat de la déclaratio	n : Enregistree
309	000	2003	0000004	Е			
Code Dé	clarant	DEC2					
Opérate	ur						
Nom ou	raison so	ciale :	COMANAV				
Code Op	érateur	:	1461				
Centre F	LC. :CA	SABLANC	A		N° R.C.	: 81	

Cliquer sur Menu pour quitter le formulaire de la déclaration.

- 8- Le scénario décrit ci-après est relatif à la suppression d'une version en cours d'acquisition.
- ➡ Créer une nouvelle déclaration, sans l'enregistrer.
- Supprimer la version, en cliquant sur **SUPPRIMER**, au niveau du menu contextuel.
- ➡ Confirmer cette décision sur la boîte de dialogue qui s'affiche.





кигеан	Régime	Année	Séri	e Clé		Etat de la d	léclaration : Provisoire
309	000	2003	00000	02 C			
Mode de	e transpo	rt uti <sup>Mid</sup>	crosof	: Internet Exp	lorer		Pool
			?)	Les données (	de la Déclaration	vont être supprimé	es !
Bureau	:CASA/	PORT	1				par anticipation
				ОК	Ann	uler	
Opérate	ur de réfé	érenc					
Référen	ce DS Poo	ы —	309	. 000 .	-	-	
Version	ו						
Type :   Mode d	Initiale <b>'acquisiti</b> e	N on:W	°:0 eb	Etat :	Provisoire	Statut :	
Date de	création		:	16/05/2003 à 1	8h11		
Date d'	enregistr	ement	:				
	dépôt		:				
Date de							
Date de							



Le Système confirme la suppression, en affichant l'écran ci-après :

□ Information: Déclaration supprimée avec succès

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	000	2003	0000002	С



Constater qu'une fois la suppression de la déclaration confirmée, aucune action ou accès à un service n'est plus possible.

Cliquer sur Menu pour quitter le formulaire de la déclaration.

Guide Utilisateur – Version 1.0	CD.	Page 43/239
Mise en douane		
& Apurements exceptionnels		

# **GUIDE UTILISATEUR** BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



# Modifier une déclaration

- 1- Accéder à la fonction en cliquant sur 🗄 Modifier une Déclaration.
- Choisir « Déclaration Sommaire », puis cliquer sur « Voyage Maritime », pour le déroulement du cas pratique de la modification d'une DS-Voyage Pool (mode de transport maritime).



- 2- Dans la Zone de saisie qui apparaît :
- Fournir la Référence complète (provisoire ou définitive) de la déclaration à modifier.
- S'il s'agit d'une Référence définitive, cocher la case « Déclaration enregistrée ».





#### MODIFIER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME





Remarquer le positionnement par défaut sur l'action « Modifier la déclaration ». En effet, lorsque l'utilisateur est un Déclarant, cette action est la seule proposée.

➡ Cliquer sur le Bouton Confirmer.



Le Système peut ne pas autoriser l'accès à la déclaration pour la modifier, auquel cas il en indiquera la raison dans la Zone d'information.





STOP

Une autre alternative à la saisie de la Référence est de <u>rechercher</u> la déclaration à modifier :

Cliquer sur le lien d'accès au Service de recherche.

#### MODIFIER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME

	Bureau	Régime	Année	Série	Clé
	🗖 Déci	aration enreg	gistrée		
				• Rechercl	her déclaration
Type d'	action				0
• Mod	difier la décla	ration			
O Blo	quer / Débloq	uer ou annot	er des lots		

Le Système ouvre une nouvelle fenêtre, pour donner accès au Service de recherche :

Recharche		Canada an type as a		
Type de livie (*)	Type de linte Type de linte désirations exercisés par la contra- bédarations exercisés, non enreq Dédarations enregistrées Dédarations enregistrées Désandes de soutification reavy Dersandes de soutification vedat	construction	Options #	
Numbre d'enregist (Nétéreo Type, O	rements trougés : 0 Décleration e. Date des patrement, pindeur, Date de dipot()	Woyveget (Hauteling, Code, Harvier)	Déclaration (Référence, Tyra	de référence - Opérateur, Statut
		(1113) (CIII	2	

Guide Utilisateur - Version 1.0 Mise en douane & Apurements exceptionnels





- ➡ Choisir un Type de liste de déclarations, dans la Liste déroulante prévue à cette effet, et préciser éventuellement un ou plusieurs critères de recherche supplémentaires<sup>(1)</sup> en cliquant sur Options → (remarquer que le critère Opérateur déclarant est fix é automatiquement par le Système).
- Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.
- Dans la Liste de résultats que le Système restitue, sélectionner une déclaration en cliquant simplement sur sa Référence, dans la colonne « Déclaration » :

	Choisir un type de	e liste
Recherche		
Type de liste (*)	Déclarations sauvegardées, non validées 💌	
		Options »
	Confirmer Rétablir	

Nombre d'enregistrements trouvés : 6										
<b>Déclaration</b> (Référence, Date d'enregist Type, Opérateur, Date de d	rement, lépôt)	<b>Voyage</b> (Numéro, Date, Navire)	<b>Déclaration de réfé</b> (Référence, Type, Opérat	<b>rence</b> eur, Statut)						
309-000-2003-0000233-L DS (MARITIME) COMANAV	Dépôt			Statut						
<u>100-000-2003-0000222-VV</u> DS (MARITIME) COMANAV	Dépôt			Statut						

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Pour plus de détails sur l'utilisation des Services de recherche, se reporter à la Section <u>Services</u> (Mise en douane).



Constater que le Système ferme la fenêtre de recherche et restitue automatiquement la Référence de la déclaration dans la Zone de saisie initiale (la case « Déclaration enregistrée » étant également cochée ou non, en fonction de l'Etat de la déclaration) :

#### MODIFIER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME

	Bureau	Régime	Année	Série	Clé						
	309	000	2003	0000233	L						
	🗖 Déci	laration enre	gistrée								
	Rechercher déclaration										
Туре	d'action										
ΘN	lodifier la décla	ration									
С в	lloquer / Débloq	uer ou annot	er des lots								
		Confirm	er) (Abo	ndonner							

Cliquer sur le Bouton Confirmer.

## 3-al Cas d'une déclaration non enregistrée



Constater l'affichage du formulaire de la déclaration, **dans sa version initiale**, la Section 2 apparaissant par défaut. Les énonciations sont restituées en l'état, c'est-à-dire telles qu'elles ont été sauvegardées par le Déclarant. Ce dernier se retrouve donc en situation de création classique d'une déclaration (voir <u>Créer une déclaration</u>).





## 3-b/ Cas d'une déclaration enregistrée

Constater l'affichage du formulaire de la déclaration, danssa <u>nouvelle</u> <u>version (de type intermédiaire</u>), la Section 2 apparaissant pardéfaut. **Les énonciations de la version courante sont restituées**, c'est-à-dire telles qu'elles ont été enregistrées.

Le menu contextuel comporte les opérations de sauvegarde, validation, suppression, enregistrement.



A tout moment, le Déclarant peut renoncer à poursuivre ses modifications, en cliquant sur **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration. **Attention :** toute modification non sauvegardée sera perdue !

	Déclarant	Références	Voyage	Quantités	Connaissements
--	-----------	------------	--------	-----------	----------------

	Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année 2003	<b>Série</b> 0000004	Clé E			Et	at de la d	éclaration : Er	registree
	Mode de	e transpo	rt utilisé	au passa	age de 1	frontière	٩	Maritime			Pool
	Bureau	:CASA/	PORT			Régime	: Impo	rt	M Décl	aration par anti	cipation
Incrémentation du N° de version	Opérate Référen	ur de réfé ce DS Poo	erence	MANUTE	R	_ 2003	_ 00	00003	- D		
	Version Type :	<b>)</b> Intermediai	re N	•:1	Eta	<b>it:</b> Provisa	oire	s	tatut :		
Type de la nouvelle version	mode d	'acquisitio	on: W	eb • 16	:n5/2001	3à10h13		Etat de la v en cours	ersion		
	Date d' Date de	enregistr dépôt	ement	:	,00,200.	Date	de créati	ion	7		
	Observ	ations				de la	nouvelle	version			

STOP

Constater que le Système empêche la modification des informations initialement saisies au niveau de la Section 2, conformément aux règles fixées par l'Administration (voir <u>Principes généraux</u>).

Guide Utilisateur – Version 1.0 Mise en douane & Apurements exceptionnels





100	
e -	- C.
1.4	n tett
51	
10 C	
	_

Noter toute éventuelle observation restituée par le Système à la Section 2, généralement lorsque la version initiale de la déclaration a été enregistrée par anticipation. il s'agit alors du motif pour lequel le rapprochement des énonciations avec la déclaration de référence n'a pu se faire correctement.



Cliquer sur l'onglet de la Section 1 – « Déclarant » et noter que le Système consigne le code du Déclarant qui a créé la nouvelle version (celui-ci peut donc être différent du code consigné à l'enregistrement de la version initiale de la déclaration) :

Dé	clarant	Réféi	rences	Voy	age	Quantités	Connaisseme	nts
Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat de la déclaration	on : Enregistree
309	000	2003	0000004	E				
Code Dé	clarant	DEC3						
Opérate	JL							
Nom ou	raison so	ciale :	COMANAV					
Code Op	érateur	:	1461					
Centre R	L <b>C. :</b> CAS	SABLANC	A			N° R.C.	:81	

Cliquer sur l'onglet « Voy age ».

Quand le Déclarant modifie une déclaration enregistrée, il ne peut changer de Voyage. La Section 3 restitue donc simplement les informations du Voyage initialement associé à la déclaration :

Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat de la	déclaration	n : Enregistree		
309	000	2003	0000004	104 E			Déclaration				
						enreg	istrée				
Transporteur (principal) N° Voyage			/age	Date du Voya	ige	Heure	Bureau	du Voyage			
1	MANUTER		VOY1421		31/05/2003		11:45	CASA/PORT(309)			
Nom du	ı Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (	kg)	Jauge I	Brute (kg)	TPL (t)		
ABDELMO	DUMEN (77	(7722592) MAROC		1678.0	1678.0		749.0	4306.0			

Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements





Cliquer sur l'onglet « Quantités » et modifier éventuellement une ou plusieurs des valeurs initialement déclarées.

⇒	Cliquer sur le Bouton	Confirmer
---	-----------------------	-----------

Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements

Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat de la déclaration : Enregistree
309	000	2003	0000004	Е	
Poids bru	ut total (Ki	g)	30480	0.0	
Tare tota	le (Kg)		45000	)	
Nombre total Contenant(s)			6		
			Confi	rmer	Rétablir
				45	



Noter qu'il sera toujours possible de revenir ultérieurement vers cette Section (avant enregistrement) pour y modifier des valeurs.



Cliquer sur l'onglet « Connaissements ».

Constater que le Système empêche de modifier certains champs d'information ou inhibe des actions non permises, en vertu des règles fixées par l'Administration (voir <u>Principes généraux</u>).

- Sélectionner, par exemple, un Connaissement déjà déclaré et remarquer qu'il n'est plus possible de le supprimer (le Bouton Supprimer ne s'affiche pas).
- Ajouter un nouveau Connaissement (procéder exactement comme dans <u>Créer une déclaration</u>) et constater l'ajout du nouveau Connaissement dans la Liste des Lots, avec le Statut approprié.





Un Connaissement ajouté dans le cadre d'une nouvelle version pourra être supprimé tant que la version n'est pas encore enregistrée (cliquer simplement sur son N° dans la Liste des Lots, puis – ses données étant affichées – sur le Bouton Supprimer en dessous de la Liste).

Bu	reau	Régime	Année	Série	Clé	Etat	de la déclaratio	on : Enregist
3	:09	000	2003	0000004	E			
	0	Lieu		Réfé	rence	Date	Statut	Etat
	<u>4</u> F	RROU		01	NT4	29/05/2003	Ajoute	
	<u>8</u> F	RROU		01	STR	29/05/2003	Accepte	
	2 N	ILROT		CI	NT2	30/05/2003	Accepte	

Surveiller toujours la Zone d'information où le Système est susceptible de signaler une erreur.

Modifier un Connaissement existant, en cliquant simplement sur son N° dans la Liste des Lots pour réafficher ses données (ne pas oublier de confirmer toute modification apportée, au niveau de l'En-tête et des Lignes).

	Dé	clarant	Référ	ences	Voyage	Quantités	Co	nnaissement	ts
	Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année 2003	<b>Série</b> 0000004	Clé E		Etat d	e la déclaratio	on : Enregistree
	N°	Lieu		Réfé	rence	Date	e	Statut	Etat
	3	FRROU		CI	чтз	29/05/2	2003	Accepte	<b>•</b>
Connaissement	2 1	NLROT NLROT		CI CI	NT2 NT1	30/05/2 30/05/2	2003	Accepte Modifié	-
modifié									



Surveiller toujours la Zone d'information où le Système est susceptible de signaler une erreur.



ISTO



Le Système BADR offre la possibilité d'annuler les modifications apportées à un Lot dont le Statut est « Modifié ».

- Sélectionner un Lot « Modifié » et cliquer sur le lien <u>Annuler la modification</u> qui apparaît au niv eau de l'onglet « En-tête » du Lot.
- Le Système restaurera l'ensemble des énonciations du Lot à partir de la version courante, c'est-à-dire telles qu'elles étaient avant toute modification.

	N°	Lieu	Référence	Date	Statut	Etat
	3	FRRO	U CNT3	29/05/2003	Accepte	
	2	NLRO	T CNT2	30/05/2003	Accepte	<b></b>
	1	NLRO	T CNT1	30/05/2003	Modifie	
		En-tête	Lignes Marchandises	Nouveau		Lot numéro : 1
					▶ <u>Annuler la</u>	a modification
	Etat					
:	Stat	ut 1	Modifie			



Constater que le Lot perd son Statut « Modifié » et redevient « Accepté ».

Modifier éventuellement les quantités de la Section 4 de la version, afin de prendre en considération les changements sur les quantités intervenus au niveau des Connaissements.

Guide Utilisateur - Version 1.0	0	Page 53/239
Mise en douane		
& Apurements exceptionnels		

GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE

& APUREMENTS EXCEPTIONNELS



STOP

<u>Rappel</u>: le Déclarant a toujours la possibilité de sauvegarder ou de valider la nouvelle version, d'interrompre son élaboration, de demander ultérieurement la restitution de ses énonciations afin d'en poursuivre la modification (accéder normalement par <u>Modifier une Déclaration</u>), de la supprimer complètement tantqu'elle n'est pas enregistrée. Une sauvegarde ou une validation n'engage en rien la responsabilité du Déclarant.

Présenter la demande de modification à l'Administration, en enregistrant la nouvelle version proposée (cliquer sur **DENREGISTRER**, au niveau du menu contex tuel).

Constater que le Système affiche la Section 2, à l'issue de l'opération d'enregistrement. Il peut signaler des erreurs à corriger (tout en sauvegardant les données de la version) ou confirmer le succès de l'opération.

La version demeure une **version intermédiaire**, mais son Etat devient « Enregistrée » et le Statut « EnAttenteTraitement. La Date et Heure d'enregistrement de la version sont consignées.

#### Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements

	Régime	Année	Série	Clé			Etat de	e la décla	aration	: Enregistre
309	000	2003	0000004	E						
Mode d	e transpo	rt utilisé	au passa	ige de	frontière	Maritime			$\overline{\mathbf{v}}$	Pool
Bureau	:CASA	PORT			Régime	: Import		Déclarat	ion par	anticipation
Opérate	ur de réfé	érence	MANUTE	R		~				
Référen	ce DS Poo	ol	309	000	_ 2003	. 0000003	<b>]</b> .[D	_		
			Contraction of the second s	Contraction of the local distance	And a state of the second s	and the second se	and the second of			
Versio	1									
Version Type :	<b>n</b> Intermediai	re N	°:1	Et	at: Enregi	stree	Statu	t: EnAtt	enteTrai	itement
Version Type : Mode d	n Intermediai ' <b>acquisiti</b> o	re N on:W	°:1 eb	Et	at: Enregi	stree	Statu	t: EnAtt	enteTrai	itement
Version Type : Mode d	n Intermediai ' <b>acquisiti</b> o	re N on: W	°:1 eb	Et	at: Enregi:	stree Changeme	Statut ent	t: EnAtt	enteTrai	Affectation
Version Type : Mode d Date de	n Intermediai 'acquisition : création	re N on: W	°:1 eb : 16	Et: /05/200	<b>at:</b> Enregi 3 à 19 h 13	stree Changeme d'Etat	Statut nt	t: EnAtt	enteTrai	Affectation d'un Statut
Version Type : Mode d Date de Date d'	n Intermediai 'acquisition ecréation enregistr	re N on: W ement	°: 1 eb : 16 : 16	Et: /05/200 /05/200	at: Enregi: 3 à 19 h 13 13 à 20 h 10	stree Changeme d'Etat	Statut	t: EnAtt	enteTrai	itement Affectation d'un Statut
Version Type : Mode d Date de Date de Date de	n Intermediai 'acquisition création enregistr : dépôt	re N on:W ement	°:1 eb : 16 : 16 :	Et: /05/200 /05/200	at: Enregi 3 à 19 h 13 3 à 20 h 10	stree Changeme d'Etat	Statut	t: EnAtt	enteTrai	Affectation d'un Statut
Version Type : Mode d Date de Date de Date de	n Intermediai 'acquisition ecréation enregistr edépôt	re N on : W ement	°:1 eb : 16 : 16 :	Et: /05/200 /05/200	at: Enregi 3 à 19 h 13 3 à 20 h 10	stree Changeme d'Etat ate d'enregistren	Statut Int	t: EnAtt	enteTrai	itement Affectation d'un Statut



Constater qu'une fois la version enregistrée, le menu contextuel n'affiche plus les opérations de sauvegarde, de validation, d'enregistrement ou encore de suppression. Les énonciations demeurent en consultation simple et seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés.

Contrairement à ce qui se produit lors de l'enregistrement de la version initiale, la Section 5 - « Connaissements » ne faitplus apparaître que les Lots dont le Statut est « Ajouté » ou « Modifié ». Ce sont donc ces Lots et uniquement ceux-là, que l'Agent douanier «verra » au moment de traiter la Demande de modification enregistrée par le Déclarant.

Dé	clarant	Référ	ences	Voyage	e Quantités (	Connaissement	ts
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Eta	t de la déclaratio	on : Enregistre
309	000	2003	0000004	E			
N°	Lieu		Réfé	rence	Date	Statut	Etat
<u>4</u> F	RROU		10	NT4	29/05/2003	Ajoute	
1 1	ILROT		01	NT1	30/05/2003	Modifie	



Cliquer sur l'onglet de la Section 1 - « Déclarant » et noter que le Système consigne le code du Déclarant qui a procédé à l'enregistrement (celui-ci peut donc être différent du code consigné à la création de la déclaration) :

Dé	clarant	Réfé	rences	Voy	age Quantii	tés 🔪 Connaissemen	ts
Bureau	Régime	Année	Série	Clé		Etat de la déclaration	n : Enregistree
309	000	2003	0000004	E			
Code Dé	clarant	DEC4					
Opérate	л						
Nom ou	raison so	ciale :	COMANAV				
Code Op	érateur	:	1461				
Centre R	L <b>C.</b> :CAS	SABLANC	:А		N° R.C	C. :81	

Cliquer sur **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration.

Guide Utilisateur – Version 1.0
Mise en douane
& Apurements exceptionnels



GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



## Spécificités d'acquisition par déclaration

Le cas de la Prise en charge de Carnet TIR sera présenté dans la Section sur les Fonctions de l'Agent douanier.

Pour les spécificités de l'acquisition d'une DS-Voyage Pool, se reporter directement aux sous-Sections précédentes <u>Créer</u> <u>une déclaration</u> et <u>Modifier une déclaration</u>.

## DS POOL et DS Hors Pool

Une **DS Hors Pool** est créée de la même façon qu'une DS-Voyage Pool :

- Au niveau de l'Explorateur BADR, cliquer sur 😬 Créer une Déclaration, puis choisir « Déclaration Sommaire » et le mode de transport du Voyage.
- Une fois l'écran de création restitué, cocher l'option *voyage hors pool*, puis sélectionner un Bureau et un Régime.



L'option *voyage Lest* correspond à la DS Lest, considérée comme un cas particulier de DS Hors Pool

### CREER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME

Déclaration	Sommaire		
voyage I	nors pool		
O voyage p	loool		
O voyage I	est		
Operateur	AB TRANSIT		
Bureau	AGADIR/PORT (100)	▼	
Régime	Import (000)		
	Confirmer	Abondonner	





Une **DS POOL** se crée de façon similaire, le Déclarant devant uniquement fournir le Bureau et le Régime :

Cliquer sur 🖽 Créer une Déclaration, puis choisir « DS POOL » et le mode de transport du Voy age.

#### CREER UNE DS POOL MARITIME

Operateur	ACX		
Bureau	CASA/PORT (309)	•	
Régime	Import (000) 💌		

Au niveau de la Section 2 – « Références », indiquer simplement si la déclaration est anticipée ou non <u>par rapport à la date du Voy age</u> (case « Déclaration par anticipation » cochée ou non) :

Déclarant	Références	Voyage	Quantités	Connaissements
-----------	------------	--------	-----------	----------------

Bureau	Régime	Année	Séri	ie Clé			Etat de la déclaration : Provisoire
100	000	2003	00000	)35 N			
Mode de	e transpo	rt utilisé	é au pa	ssage de fi	rontière	Maritime	
Bureau	: AGADI	R/PORT			Régime	: Import	🔲 Déclaration par anticipation
Version	ı						
Туре:	nitiale	N	l°: O	Eta	t: Proviso	bire	Statut :
Mode d	acquisitio	on: VA	/eb				
Date de	création		:	22/05/2003	à 20 h 12		
Date d'	enregistr	ement	:				
Date de	dépôt		:				
Observ	ations						







Le formulaire d'une DS Lest ne comporte que 3 Sections :

Dé	clarant	Réfé	rences	Voya	ige				
Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat de la	a déclaration : F	Provisoire
309	000	2003	0000112	2 X		Г	Indicatour Lost		
						L		2	
Mode d	e transpo	rt utilisé	au pass	age de fr	ontière	Ma	ritime		Lest
Bureau	:CASA/	PORT		Я	tégime	: Import	🗖 Dé	claration par antic	pation
Version	า								,
Туре:	Initiale	N	°: 0	Etat	: Provisc	ire	Statut :		
Mode d	'acquisitio	on: VV	eb						
Data da	arástian			e <i>ine m</i> one /	344 6 40				
Date d'	: ci eauon epregietr	ement	: 2	0/03/2003 8	a i i n i u				
Date de	enregisa e dénôt	ement	:						
	ashar								
Observ	ations								
				Confi	rmer)	Rétablir			

**Dans la Section 3 – « Voyage » d'une DS POOL ou Hors Pool**, outre le lien **> Sélectionner un voyage** (voir <u>Créer une déclaration</u>), le Déclarant disposera du lien **> Créer un Yoyage** : il pourra donc créer un Voyage qu'il n'a pas trouvé dans le Référentiel.

Dé	clarant	Réfé	rences	Voy	age Quantités	Conn	aissement	s
Bureau	Régime	Année	Série	Clé		Etat de l	a déclaratio	on : Provisoire
100	000	2003	0000035	N				
► Sélecti Transport	onner un	voyage	Nº Voy	220	Data du Vasaga	Houro	Purcou	du Youngo
Tanspu	ntear (pri	incipai)	Nº VUy	aye	Date du voyage	neure	Dureau	uu voyaye
Nom du	ı Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (kg)	Jauge B	Brute (kg)	TPL (t)
) Créer (	un Voyage	e						



STOP

En cliquant sur le lien **Créer un Voyage**, le Système ouvre une nouvelle fenêtre.

Les champs d'information sont exactement ceux qui apparaissent lorsque la fonctionnalité « Créer un Voyage » est sollicitée, au niveau de l'Explorateur BADR. Néanmoins, il faut noter que certains de ces champs sont automatiquement initialisés par le Système, pour répondre à des impératifs de cohérence de la déclaration.

Déo		Menu				
	Gestion des	Voyages - Créer	un Voyage Maritime -	Microsoft Intern	et Explorer	
□ ENRI □ SUP						
o IMPI	nom Navire :			OK		
	Transporteur	AB T	RANSIT	Navire	Choisir un Navire	
▶ Ré	N° Voyage		Date et	Heure Voyage		
⊞ Se			Quinnad			
	Bureau	AGADIR/PORT		Régime	Import	
			Confirmer Abo	ndonner		
	ど Terminé				📑 🕅 🔠 Intranet loc	al //

Saisir les informations requises pour la création du Voyage et cliquer sur Confirmer.

➡ Constater la fermeture de la fenêtre, puis la restitution des données à la Section 3 :





## Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements

Bureau	Régime	Année	Série	Clé		Etat de l	a déclarati	on : Provisoire
100	000	2003	0000035	N				
♦ Sélecti	onner un	voyage						
Transpo	rteur (pri	incipal)	N° Voy	age	Date du Voyage	Heure	Bureau	du Voyage 👘
A	B TRANSIT		VOY4	586	29/05/2003	11:25	AGADIF	R/PORT(100)
Nom du	ı Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (kg)	Jauge B	Brute (kg)	TPL (t)
A-BAR	DIS (0002'	174)	MALTE		10404.0	155	592.0	0.0
) Créer ( ) Modifie	un Voyage er le Voya	e ge						

STOP

Remarquer l'apparition du lien Modifier le Voyage, lorsque un Voyage est déclaré à la Section 3.

Lorsque cette fonctionnalité est sollicitée, le Système ouvre une nouvelle fenêtre et y restitue les données du Voyage. <u>Seules</u> <u>la date et l'Heure peuvent être modifiées</u>. A la confirmation, la fenêtre se ferme et les changements apparaissent à la Section 3.

N° Voyage VOY4586 Date et Heure Voyage 29/05/2003 .11: (jj/mm/aaaa-hh:mm)	
	25
Bureau : AGADIR/PORT(100) Régime : Import	
Confirmer Abondonner	
é	

Guide Utilisateur - Version 1.0	0	Page 60/239
Mise en douane		
& Apurements exceptionnels		



La Section 5 d'une DS POOL se distingue par la spécificité de ses lots de dédouanement.

En effet, ils n'ont pas de lignes de marchandises et les informations à fournir diffèrent de celles d'un lot classique de DS Hors Pool ou Voyage Pool, par exemple.

N°	Lieu	Transporteur	Dat	e Statut	Etat
2	AEDHA	COMANAV	29/05/2	003 Ajoute	
1	DKAAL	AB TRANSIT	29/05/2	003 Accepte	
		No	uveau		
					Lot numéro : nouveau
Etat					
Statut					
Observ	ations:				
Transp	orteur	Choisir un Transporteur	-		
Lieu de char	nement	Choisir un Lieu de Chargement		Poids brut total (kg):	
Date	3			Tare totale (kg):	
de char	gement	1			I
		Confirmer	Rétablic		
		Commen	Tronabili		







Les enchaînements relatifs à la **modification d'une DS POOL** ou d'une Hors Pool enregistrées sont tout à fait similaires à ceux déjà présentés pour la DS-Voyage Pool, à la sous-Section <u>Modifier</u> <u>une déclaration</u>. Les règles fixées par l'Administration ont été exposées à la Section <u>Principes généraux</u> (voir le processus d'acquisition d'une déclaration).



<u>Rappel</u>: comme pour toute déclaration enregistrée, il ne sera plus possible de changer de Voyage. Par conséquent, les liens Sélectionner un voyage et Créer un Voyage n'apparaîtront plus à la Section 3.

Néanmoins, dans le cas spécifique de la DS POOL ou Hors Pool, il sera permis de modifier la date et l'Heure du Voyage initial, grâce au lien • Modifier le Voyage :

Dé	clarant	Réfé	rences	Voy	age Quantités	s Con	inaissemen	ts
Bureau 100	Régime 000	Année 2003	<b>Série</b> 0000004	Clé F		Etat de la c	déclaration :	Enregistree
						Déclarati enregistr	on ée	
Transpo	rteur (pri	ncipal)	N° Voya	ige	Date du Voyage	Heure	Bureau de	u Voyage
AB TR	RANSIT (11	74)	VOY45	86	29/05/2003	11:25	AGADIR/P	ORT(100)
Nom du	ı Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (kg)	Jauge	e Brute (kg)	TPL (t)
A-BAR	DIS (0002	174)	MALTE		10404.0	1	15592.0	0.0
▶ Modifie	er le Voya	ge						





## DS MEAD et EPCST

Ces déclarations sont créées de façon similaire aux précédentes, le Déclarant ne devant fournir que le Bureau (le Régime étant réputé être « Import »).

Au niveau de l'Explorateur BADR, cliquer sur Créer une Déclaration, puis choisir « DS MEAD » ou « EPCST », et le mode de transport du Voyage (voie d'entrée des marchandises en territoire marocain).

#### CREER UNE DECLARATION SOMMAIRE MEAD MARITIME

scolaration	MLAD
Operateur	GRAVELEAU MAROC
Bureau	Choisir un Bureau 🗨

Noter que la Liste des Bureaux proposés au Déclarant contient :

- pour une DS MEAD, les Bureaux où l'Opérateur (pour le compte duquel le Déclarant est connecté sur BADR) dispose de MEAD.
- pour un EPCST, les Bureaux où se trouvent des enceintes portuaires ou aéroportuaires.
- Au niveau de la Section 2 « Références », indiquer d'abord si la déclaration est anticipée ou non par rapport à sa Déclaration de référence (case « Déclaration par anticipation » cochée ou non).
- ⇒ Spécifier ensuite le Type de la Déclaration de référence.



Le Type « Prise en charge de Carnet TIR » n'apparaît que lorsque le Voyage de la DS MEAD ou de l'EPCST est maritime.





**Lorsque la déclaration est anticipée** (case « Déclaration par anticipation » cochée), le Système initialise une Liste déroulante pour le choix de l'Opérateur de référence :

	Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année 2003	<b>Série</b> 0000026	Clé D			Etat de la décla	ration : Provisoire
	Mode d	e transpo	ort utilisé	é au passa	ge de fi	rontière	Maritime		
	Bureau Type Dés	: CASA/	PORT de référ	ence	I	Régime	: Import	Déclaration	n par anticipation
	💽 Dé	claration s	ommaire	С	) Etat de	dépotage	O Prise en	n charge de Carnel	t TIR
	Opérate	ur de réfé	érence	COMANA	/		•		
	numér	o d'agren	nent		[	Choisir le Nur	néro d'agréme	ent 💌	
Option offerte	• Sar	s docum	ent de ti	ransit					
d'une DS MEAD	C Acc Référe	juit à caut ince	tion de t	ransit			. [		
	O Car Référe	net ATA			N° Vole	t	Date d'	'établissement	
	Version Type : Mode d	n Initiale <b>'acquisiti</b> d	N on:W	l°: 0 /eb	Etat	: Provisoire	е	Statut :	

Sélectionner l'Opérateur de référence.

Lorsque le Type de la Déclaration de référence est une « Prise en charge de Carnet TIR », il n'y a pas d'Opérateur de référence à sélectionner (la Liste déroulante ne sera pas affichée), puisque cette déclaration est saisie dans le Système BADR par un Agent douanier.





**Lorsque la déclaration n'est pas anticipée** (case « Déclaration par anticipation » non cochée), sont affichés les champs de saisie de la Référence définitive d'une Déclaration de référence :

	Bureau 309		Année 2003	Série 0000026	Clé D			Etat de la déclaration : Provisoire
	Mode d	e transpo	rt utilisé	au passa	ge de f	rontière	Maritime	
	Bureau Type Dé	: CASA)	PORT de référe	ence		Régime	: Import	Déclaration par anticipation
	🖸 Dé	claration s	ommaire	C	) Etat de	dépotage	O Prise en o	charge de Carnet TIR
	Déclarat	ion de Ré	férence	100	- 000	- 2003	- 0000004	- E
	Transit numér	o d'agren	nent		[1	542		•
	• Sar	is docum	ent de tr	ansit				
Option offerte uniquement dans le cas d'une DS MEAD	O Acc Référe	quit à caut Ince	tion de tr	ansit	[	-	-	
	O Car Référe	net ATA ence			N° Vole	t	Date d'é	tablissement
	Version Type : Mode d	n Initiale <b>'acquisiti</b> d	N Dn: VV	°: O eb	Eta	t: Provisoir	e S	itatut :

Compléter la sous-Section « Transit » .

La sous-Section « Transit » comprend d'abord une Liste déroulante, où <u>le Déclarant d'une DS MEAD est tenu d'indiquer le N° d'agrément</u> <u>que l'Administration lui a attribué pour l'exploitation du MEAD</u> (dans le Bureau de déclaration).

Pour le Déclarant d'un EPCST, cette Liste comportera les codes des Magasins ou Lieux de stockage du gestionnaire d'enceintes portuaires ou aéroportuaires, relevant du Bureau de dédaration. <u>Cette information sera déclarée à titre facultatif</u>.



Fournir la Référence définitive complète de la Déclaration de référence.



1	
0.5	100
121	
10.1	
100	

Dans le cas de l'EPCST, un document de transit doit <u>obligatoirement</u> être déclaré. Par contre, dans une DS MEAD, il est possible qu'il n'y ait aucun document de transit à identifier (sélection de l'option «Sans document de transit »).



Le Type de Déclaration de référence « Prise en charge de Carnet TIR » et le document de transit « Carnet TIR » sont intrinsèquement liés. Par conséquent, dès que le Déclarant sélectionnera ce Type de Déclaration de référence, le Système affichera automatiquement les champs de saisie appropriés dans la sous-Section « Transit » :

Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat de la déclaration : Provisoire
309	000	2003	0000026	D			
Mode de transport utilisé au passage de frontière Maritime							
Bureau : CASA/PORT			I	Régime	: Import	Déclaration par anticipation	
Type Déclaration de référence							
O Déclaration sommaire 🛛 🔿 Etat de d					dépotage	O Prise en	charge de Carnet TIR
Déclaration de Référence 100 . 000 . 2003 . 0000001 . X							
Transit							
numéro d'agrement			1542				•
Carpet TIR							
Refere		4579180	03	N° VOIE	۲ <u>۲</u>	Date d'é	24/05/2003
Version							
Type: Initiale N°: 0 Etat: Provisoire Statut:						Statut :	
Mode d'acquisition : Web							

Lorsque de surcroît, la DS MEAD ou l'EPCST se réfèrent à une Prise en charge de Carnet TIR existante (situation de non anticipation), tous les éléments d'identification du Carnet TIR sont automatiquement restitués par le Système à la confirmation de la Section 2 (voir Ecran ci-dessus).
GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



La Section 5 se distingue par la possibilité offerte au Déclarant de récupérer directement les énonciations complètes d'un lot de cette déclaration, sans avoir à les saisir. <u>Ceci n'est possible que dans la mesure où la Déclaration de référence existe dans le Système</u>.

Lorsque la Déclaration de référence est une « Prise en charge de Carnet TIR », le Déclarant devra néanmoins compléter lui-même les énonciations des lignes de marchandises (en effet, un lot dans une Prise en charge de Carnet TIR ne comporte pas de lignes).

Au niveau de l'onglet « En-tête » d'un nouveau lot, fournir la Référence et le Lieu de chargement du lot à extraire (voir Ecran ci-après).

Cliquer sur le bouton Extraire le lot (surveiller toujours la Zone d'information où le Système est susceptible de signaler une erreur).

En-tête	Lignes Marchandises	Lat puméro : pouveau
		Lot humero . nouveau
	annan an a	
Etat		
Statut		
Observations:		
Référence	CNT1	Poids brut total (kg):
Lieu de chargement	ROTTERDAM (NLROT)	Tare totale (kg):
Date		Nombre Contenant(s):
de chargement		Equipement(s) Vide(s):
	Confirmer Rétablir	

Dès lors que le Système autorise l'extraction des énonciations du lot, celles-ci sont restituées dans leur intégralité ; le lot apparaît dans la Liste des Lots de la Section 5, avec le N° de séquence approprié et le Statut « Ajouté ».

Au niveau de l'onglet « Lignes Marchandises », vérifier la restitution de toutes les lignes du lot (lorsque la Déclaration de référence n'est pas une Prise en charge de Carnet TIR ).







Les enchaînements relatifs à la **modification d'une DS MEAD** ou d'un EPCST enregistrés sont tout à fait similaires à ceux déjà présentés pour la DS-Voyage Pool, à la sous-Section <u>Modifier</u> <u>une déclaration</u>. Les règles fixées par l'Administration ont été exposées à la Section <u>Principes généraux</u> (voir le processus d'acquisition d'une déclaration).





### Etat de dépotage et Eclatement de Titre de transport

Ces déclarations sont créées de façon similaire aux précédentes, le Déclarant ne devant fournir que le Bureau (le Régime étant réputé être « Import »).

Au niveau de l'Explorateur BADR, cliquer sur Créer une Déclaration, puis choisir « Etat de Dépotage » ou « Eclatement de TT », et le mode de transport du Voyage (voie d'entrée des marchandises en territoire marocain).

**CREER UNE DECLARATION ETAT DE DEPOTAGE MARITIME** 

Etat de Dé	potage	
Operateur		
Bureau	CASA/PORT (309)	•
	Confirmer Abond	onner



Tant que les déclarations en détail (ou DUMs) continueront d'être saisies sur le Système SADOC (période de cohabitation avec le nouveau Système BADR), les Eclatements de Titre de transport seront acquis sur le Système BADR par un Agent douanier. A ce titre, ce dernier jouera un rôle de Déclarant pour le compte d'un Transitaire.

L'écran de création d'un Eclatement de Titre de transport a été adapté pour gérer cette situation :

- l'Agent douanier sélectionnera un Opérateur (le Transitaire) dans la Liste déroulante ;
- le Bureau de la déclaration ne sera pas choisi : il s'agira nécessairement du Bureau auquel l'Agent douanier est rattaché.





#### CREER UNE DECLARATION ECLATEMENT DE TT MARITIME

Eclatement de titre de trans	port
Operateur Choisir un Operate	eur 🔽
Bureau CASA/PORT	$\searrow$
Confirm	Abondonner

Au niveau de la Section 2 – « Références », indiquer dans le cas d'un Etat de dépotage, s'il est anticipée ou non par rapport à sa Déclaration de référence (case « Déclaration par anticipation » cochée ou non).

Noter qu'un Eclatement de Titre de transport n'est jamais anticipé par rapport à sa Déclaration de référence. Par conséquent, le Déclarant devra toujours fournir la Référence définitive complète de celle-ci.



Spécifier ensuite le Type de la Déclaration de référence.



Remarquer que si l'Etat de dépotage est anticipé, le seul type de Déclaration de référence autorisé est « Déclaration sommaire ».





**Pour un État de dépotage anticipé** (case « Déclaration par anticipation » cochée), le Système initialise une Liste déroulante pour le choix de l'Opérateur de référence.

Sélectionner l'Opérateur de référence.

	Bureau 100	<b>Régime</b> 000	<b>Année</b> 2003	<b>Séri</b> 00000	<b>ie C</b> 001 E	lé B			Etat	de la déclaration : Provisoire
	Mode d	e transpo	rt utilisé	au pa	ssage (	de fro	ntière	Mari	itime	
	Bureau	: AGADI	R/PORT			Ré	gime	: Import	•	Déclaration par anticipation
	Type Dé	claration o	le référe	ence	<b>6</b> PC			C EN	OCT.	
	to De	ciaration st	unmaire		00	SIMEAL	,	U EPU	.51	
	Opérate	ur de réfé	rence	СОМА	NAV				•	
	Lot de Ré	éférence								
Identification du Lot à dépoter	Référenc Lieu de c	e du Lot: hargeme:	nt RC	YG785	5 DAM (NL	ROT)		•		
	Version	1	,	•••		Etat .	Ducuica	ive.	Ctat	
	Mode d	'acquisitio	n:W	eb		CIGU:	PTUVISU	ire	Stati	ut :
	Date de Date d'O Date de	e création enregistre e dépôt	ement	:	22/05/2	2003 à	20 h 53			





**Pour un Etat de dépotage non anticipé** (case « Déclaration par anticipation » non cochée) ou **un Eclatement de Titre de transport**, sont affichés les champs de saisie de la Référence définitive d'une Déclaration de référence (voir Ecran ci-après de la Section 2 d'un Eclatement de TT) :

Fournir la Référence définitive complète de la Déclaration de référence.

	Bureau 100	<b>Régime</b> 000	Année 2003	<b>Série</b> 0000003	Clé D			Etat de la déclaration : Provisoire
	Mode d	e transpo	rt utilisé	au pass	age de fr	ontière	Maritime	
	Bureau	: AGADI	R/PORT			Régime	: Import	
	Type Dé	claration o	le référe	ence				
	💽 Dé	claration se	ommaire	(	🔿 DS ME/	٨D	C EPCST	C Etat de Dépotage
	Déclarat	ion de Ré	férence	100	_ 000	_ 2003	_ 0000005	- F
	Lot de Ré	éférence	_					
Identification	Référenc	e du Lot	15	489-1				
du Lot à éclater	Lieu de o	chargeme	ent RC	UEN (FRF	ROU)		•	
	Version	n						
	Type : Mode d	Initiale <b>'acquisiti</b> e	N° on: VV	°:O eb	Etat	: Provisoi	ire 5	Statut :
	Date de Date d' Date de	e création enregistre e dépôt	ement	: 22 : :	2/05/2003	à 09 h 07		

La spécificité de la Section 2 d'un Etat de dépotage ou d'un Eclatement de Titre de transport réside dans la **sous-Section « Lot de référence »**, où le Déclarant doit toujours identifier le lot à dépoter ou à éclater.

Saisir le Référence du Lot de référence et sélectionner son Lieu de chargement.



La Section 5 se distingue par l'ajout d'une information particulière au niveau de l'en-tête des lots de dédouanement :

 le N° de Ligne dépotée du Lot de référence, dans le cas d'un Etat de dépotage.



<u>Rappel</u> : Une fois l'Etat de dépotage enregistré, le N° de Ligne dépotée ne pourra plus être modifié dans les versions ultérieures.

	N°	Lieu	Référence	Ligne Depotée	Statut	Etat
	1	NLROT	POS1	1	Ajoute	
			Nouve	au)		
		En-tête	Lignes Marchandises		Let su	
					Lot Hu	nero . nouveau
	Etat Statu	ıt				
	Obse	rvations:				-
Lot d'un Etat de dépotage	Référ	ence	POS2	Poids brut tot	al (kg):	
	Lieu de ch	argement	ROTTERDAM	Nombre Conte	enant(s):	
	Ligne dépot	ée	1	Tare totale (kg	j):	
				Equipement(s	) Vide(s):	
		<b></b>				

Remarquer la restitution par le Système du Lieu de chargement du Lot de référence.





# le *Régime douanier*, dans le cas d'un Eclatement de Titre de transport.

	N° Lieu	Référence	Régime	Statut	Etat
	1 DKAAR	LOT1/1	093	Ajoute	
		Nouveau			
	En-tête	Lignes Marchandises			
					Lot numéro : 1
					1
	Etat				
	Statut Ajoute				
	Observations:				
			Po	ide brut total	]
Lot d'un Eclatement	Référence	LOT1/2	(k)	):	
de litre de transport	Lieu		No	 mbre Contenar	ıt
	de chargement	AARUS	(s)	:	
	Régime :	AT EN SUITE DE REG. ECO. (082)	Tai	e totale (kg):	
			45		
	<b>_</b>				
	🖤 Rema	arquer la restitution par le Systèm	e du Lieu d	e chargement d	u Lot
	de ré	éférence.		0	

Les enchaînements relatifs à la modification d'un Etat de dépotage ou d'un Eclatement de Titre de transport enregistrés sont tout à fait similaires à ceux déjà présentés pour la DS-Voyage Pool, à la sous-Section <u>Modifier une déclaration</u>. Les règles fixées par l'Administration ont été exposées à la Section <u>Principesgénéraux</u> (voir le processus d'acquisition d'une déclaration).



# GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



# FONCTIONS AGENT DOUANIER

## Acquérir une Prise en charge de Carnet TIR

### Création d'une Prise en charge de Carnet TIR

- 1- Accéder à la fonction en cliquant sur 🖽 Créer une Déclaration.
- ➡ Choisir « Prise en charge de Carnet TIR », puis cliquer sur « Voyage Maritime ».

MISE EN DOUANE
Créer une Déclaration
🕀 DS POOL
Déclaration Sommaire
🕀 DS MEAD
I EPCST
🗄 Etat de Dépotage
Eclatement de TT
Prise en charge de carnet TIR
Voyage Maritime
Modifier une Déc <sup>em</sup> ation
🗉 Traiter Demande de Modification
Annuler une Déclaration
🗉 Confirmer le Dépôt Physique
E Services



Constater l'affichage du formulaire de la « Prise en charge de Carnet TIR ».



Le formulaire comporte 5 onglets, correspondant aux 5 Sections de la déclaration. La Section 1 – « Titulaire » apparaît, par défaut, dans la Zone de saisie/restitution. Le Code de l'Agent douanier y est consigné.

Constater que le Système n'affecte pas de Référence provisoire, à la Prise en Charge de Carnet TIR. Le Régime est réputé être « Import » et le Bureau de déclaration est celui auquel est rattaché l'Agent Douanier qui acquiert les énonciations de la Prise en Charge.





Observer le menu contextuel lié à la Prise en Charge de Carnet TIR, notamment les actions qui y sont offertes :



Saisir le Nom du Titulaire du carnet TIR

Titulaire Références Voyage Quantités Manifeste

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	000			
Code Ag Titulaire	ent douar du carnet	ier : B	564030	
łom ou r	aison soo	iale GP	AVELEA	AU MAF
				Conf

Cliquer sur le Bouton Confirmer.

2- Cliquer sur l'onglet de la Section 2 - « Références ».



Les deux situations qui peuvent prévaloir sont présentées : (a) la Prise en charge est anticipée par rapport à une Déclaration de référence. (b) la Prise en charge n'est pas anticipée.

➡ Indiquer si la Prise en charge de Carnet TIR est anticipée ou non par rapport à sa Déclaration de référence (case « Déclaration par anticipation » cochée ou non).

 $\Rightarrow$  Fournir les informations requises sur le Carnet TIR.

⇒ Spécifier le Type de la Déclaration de référence.



**Lorsque la déclaration est anticipée** (case « Déclaration par anticipation » cochée), le Système initialise une Liste déroulante pour le choix de l'Opérateur de référence :

⇒ Sélectionner l'Opérateur de référence.

	Titulaire Références Voyage Quantités Manifeste
	BureauRégimeAnnéeSérieClé309000
	Mode de transport utilisé au passage de frontière Maritime
	Bureau : CASA/PORT Régime : Import 🗹 Déclaration par anticipation
	Numéro Référence Carnet TIRDF14589630N° Volet1Date d'établissement30/09/200330/09/200311N° Scellement45687789111
	Type Déclaration de référence <ul> <li>Déclaration sommaire</li> <li>C Etat de dépotage</li> </ul> Opérateur de référence       COMANAV
Identification du Lot à prendre en charge	Lot de Référence Référence du Lot FG-1233 Lieu de chargement ABUDHABI (AEDHA) ▼
	Etat :     Statut :       Date de création     :       07/10/2003-16:22       Date d'enregistrement
	Observations Confirmer Rétablir

Saisir le Référence du Lot de référence et sélectionner son Lieu de chargement.

Cliquer sur le Bouton Confirmer.



**Lorsque la déclaration n'est pas anticipée** (case « Déclaration par anticipation » non cochée), sont affichés les champs de saisie de la Référence définitive d'une Déclaration de référence :

Fournir la Référence définitive complète de la Déclaration de référence.



Comme l'illustre l'écran ci-après, le Système BADR vérifie, dès la confirmation des données de la Section 2, si la Déclaration de référence existe bien et notifie, le cas échéant, son absence :

	Erreur : La Déclaration de référence du type spécifié n'existe pas.
Message d'erreur	
	Titulaire Références Voyage Quantités Manifeste
	Burgan Básima Annáa Cária Clá
	309 000
	Mode de transport utilisé au passage de frontière Maritime
	Bureau : CASA/PORT Régime : Import 🔲 Déclaration par anticipation
	Numéro Référence Carnet TIR DE14589630 N° Volet 1
	Date d'établissement 30/09/2003
	N° Scellement 45687789
	Type Déclaration de référence
	Déclaration sommaire     O Etat de dépotage
	Référence Déclaration 309 000 2003 0002366 G
	Lot de Référence
Identification	Référence du Lot EG-1233
du Lot à prendre	
	Etat : Statut :
	Date de creation : 07/10/2003-16:22
	Date u enregistrement :



Le Système BADR vérifie également, à la confirmation des données de la Section 2, si le Lot de référence existe bien dans la Dédaration de référence indiquée (lorsqu'elle existe) et notifie, le cas échéant, son absence.





- 3- Cliquer sur l'onglet de la Section 3 « Voyage ».
- Si **la déclaration est anticipée**, sélectionner le voyage qui sera associé à la déclaration (cliquer sur le lien <u>Sélectionner un voyage</u>).

Tit	Titulaire Références Voyage Quantités Manifeste										
Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année	Série	Clé							
▶ Sélection Transport	onner un	voyage	Nº Yew	ene	Data du Yowaga	Неште	Bureau	du Yoyage			
manspu	nteur (pr	nicipai)	н үсу	aye	Date un voyage	neure	Durcau	uu voyaye			
Nom du	ı Navire (C	Code)	Pavillo	л	Jauge Nette (kg)	Jauge I	Brute (kg)	TPL (t)			



Le Système ouvre une nouvelle fenêtre, pour donner accès à la fonction de recherche dans le Référentiel des Voyages Constater que certains critères sont automatiquement initialisés parle Système, pour répondre à des impératifs de cohérence de la déclaration.

.D.	ADMINISTRAT	ION DES				
1	🗧 Gestion des	Voyages - Consu	iter un Voyage I	Maritime - Microsoft Intern	et Explorer	_D×
<b>W</b>						
V				ECHEANCIER DES VO	YAGES	
Décon						
a ENREGR	Eitre de reche	erche				
a ABAND	Régime : Inpo	rt .				
	Période Du	01/01/2003	Au 31/12/2	003		
	Bureau + CASA	PCRT Trans	norteur - MAND	IFR		
E Servio	Dis Cold. Colde		portion - product		-12	
	Liste des Voy	ages				
	H" Voyage	Date Voyage	Heure Voyage	Dureau	Transporteur	Choix
				Velider		
	: Date ou h	leure modifiées				
	* : Source :	Transporteur				
		-				<b>_</b>

➡ Indiquer la période de recherche, puis le Transporteur, et cliquer sur .

# **GUIDE UTILISATEUR** BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



Dans la Liste restituée, sélectionner un voyage dans la colonne Choix puis valider ce choix (cliquer sur le Bouton Valider).

🧉 Gestion o	les Voyages - Con	sulter un Voyaç	ge Maritime - Micro	osoft Internet Explorer		_ []
			ECHEANCIEF	R DES VOYAGES		
Filtre de re	cherche					
Période D	u 01/01/2003	Au 31/1	2/2003			
Bureau : CA	SA/PORT Tra	nsporteur : MA	NUTER	<b>K</b>		
Liste des \	Imanes					
N° Voyage	Date Voyage	Heure Voyage	Bureau	Transporteur	Nom du Navire	Choix
VOY1421	31/05/2003	11:45	CASA/PORT	MANUTER	ABDELMOUMEN	۰
022	03/05/2003	00:00	CASA/PORT	MANUTER	CORSAR	0
023	03/05/2003	00:00	CASA/PORT	MANUTER	VOLKERS	0
314	02/05/2003	00:00	CASA/PORT	MANUTER	AGADIR	0
046	02/01/2003	00:00	CASA/PORT	MANUTER	AGADIR	0
				/alider		
<ul> <li>: Date of</li> <li>* : Source</li> </ul>	ou Heure modifiée e : Transporteur	s		×7		



Constater que le Système ferme la fenêtre et restitue les informations complètes du voyage sélectionné, dans la Section 3 de la dédaration.

Tit	ulaire	Référ	ences	Voya	age Quantito	ós 🔪	Manife	ste	
Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année	Série	Clé					
▶ Sélecti	onner un	voyage						_	
Transpo	rteur (pri	incipal)	N° Voy	age	Date du Voyage	е	Heure	Bureau	du Voyage
1	MANUTER		VOY1	421	31/05/2003		11:45	CASA.	/PORT(309)
Nom du	ı Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (kg	))	Jauge E	Brute (kg)	TPL (t)
ABDELMO	DUMEN (77	22592)	MAROO	0	1678.0		27	49.0	4306.0





Si **la déclaration n'est pas anticipée**, il n'y a pas de fonction de sélection d'un voyage. Constater simplement dans la Section 3 de la déclaration, la restitution complète des informations du voyage de la Déclaration de référence (dont la Référence définitive a été fournie à la Section 2).

Tit	ulaire	Référ	ences	Voya	ige Quantités	Manife	ste	
Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année	Série	Clé				
Transpo	rteur (pr	incipal)	N° Voy	аде	Date du Vovage	Heure	Bureau	du Vovage
1	MANUTER		VOY1421		31/05/2003	11:45	CASA	PORT(309)
Nom du	ı Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (kg)	Jauge B	Brute (kg)	TPL (t)
ABDELMO	DUMEN (77	22592)	MARO	0	1678.0	27	49.0	4306.0

- 4- Cliquer sur l'onglet de la Section 4 « Quantités ».
- Constater qu'il n' y a aucun champ de saisie prévu. En effet, les quantités totales seront calculées automatiquement par le Système, au fur et à mesure de l'acquisition des lots de la Prise en charge de Carnet TIR.

Titu	Ilaire	Référe	nces	Voya	age Quantités Manifeste
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	
309	000				
Doide bri	rt total (K	<b>a</b> )			
		97			
Tare tota	le (Kg)		:		
Nombre (	total Cont	enant(s)	:		



5- Cliquer sur l'onglet de la Section 5 - « Manifeste ».

	Titu	No di la (r à C Fr C Ulaire	oter la si e Carne i Référe oumérota celui du ournir les confirmer	tuation i et TIR ence es ation inc u Lot de informat	nitiale ne co st attri crémen référen ions red	de cette Sec mporte pas buée autom tale) e le Lie nce. quises pour le	ction : le Lot de Lignes natiquement eu de charge 1 <sup>er</sup> Lot, puis ntités Ma	t d'une Prise e de marcha par le S ement corresp cliquer sur l	en charge an dises, Système bond bien e Bouton
	Bureau	Dégime	0 n n é e	Sório	Clá				
	309	000	AIIIICC	Jene	CIE				
	N°	Lieu		Ti	itulaire		Statu	ıt	Etat
Liste des Lots					Nou	veau Suppri	mer		
								Lot n	uméro:nouveau
	Ftat								
	Statut								
	Ohserva	tions:							
	0000110								
	annotati	ion :							
	Référen	ce			1				
	Bureau [	Déchargei	nent		EL-JA	DIDA (303)		<b>•</b>	
	Lieu de charg	jement			ABUDI	HABI (AEDHA)	~		
	Poids br	ut total (k	g):		1500.	0			
	Tare tota	ale (kg):			0				
	Nombre	Contenar	nt(s):		45				
					Confi	rmer) Rétab	lir		



🌚 c

Constater la création du Lot, avec le Statut approprié (Liste desLots).

Le Système réinitialise le formulaire, pour permettre la déclaration d'un nouveau Lot.

	Titulaire Référe	ences 🔪	Voyage	Quantités	Manifest	te
Bure	au Régime Année	Série	Clé			
309	000					
N°	Lieu	Titu	ilaire		Statut	Etat
Ajout du Lot N° 1	AEDHA	ONAVEL	EROIMAROC		Ajoute	
dans la Liste						
			Nouveau	Supprimer		
						Lot numéro : nouveau
Etat						
State	ut					
Obse	ervations:					
anno	tation :					
Référ	ence		2			
Burea	au Déchargement		Choisir un Bu	ureau		•
Lieu	argement		ABUDHABI (	AEDHA) 🔽		
	argement					
Poids	; brut total (kg):					
Taret	totale (kg):			1		
Tale	e i i i i i					
Nomb	ore Contenant(s):					
			Confirmer	Retablir		

Créer autant de Lots que souhaité pour la Prise en charge de Carnet TIR en cours d'acquisition (au besoin, cliquer sur le Bouton en dessous de la Liste des Lots, pour réinitialiser le formulaire).



- Modifier un Lot déjà créé, en cliquant simplement sur son N° dans la Liste des Lots pour réafficher ses données (ne pas oublier de confirmer toute modification apportée).
- Supprimer un Lot déjà créé, en cliquant simplement sur son N° dans la Liste des Lots, puis ses données étant affichées sur le Bouton Supprimer en dessous de la Liste.

Tit	ulaire	Référ	ences	Voya	ge	Quantité	s Manife	este	_
Bureau	Régime	Année	Série	Clé					
309	000								
N°	Lieu		Ti	tulaire			Statut		Etat
2	AEDHA		GRAVE	LEAU MA	ROC		Ajoute Aiouto		
<u> </u>	ALUNA		VNAUL				Ajoute		
				Nouv	veau)	Supprimer			
						40			Lot numéro : 1
Etat								N sé	° du Lot électionné
Statut	Ajoute	;							
Obeeru	atione								
Observe	ations.								
annotati	ion :								
Référen	ce			1					
Burgaul	Dásbarga	mont		EL LOD	ID 0 (202)				
Lieu	vecnarye	ment		EL-JAD	IDA (303)			<u> </u>	
de char	gement			ABUDH	IABI (AEDI	IA) 🔽			
Poids br	rut total (k	(g):		1500.0					
Tare tot	ale (kg):			0					
Nombre	Contena	nt(s):		45					
				Confir	mer)	Rétablir			





500

A tout moment, au cours de l'acquisition d'un Lot, l'utilisateur peut cliquer sur l'onglet « Quantités » et constater la restitution par le Système des données calculées, sur la base des Lots créés.

Titu	laire	Référe	nces	Voya
Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	000			
oids bri	it total (Ki	a)	· 2300 I	n
Tare tota	le (Kg)	9/	: 2200	
Nombre	otal Cont	enant(s)	: 46	

- 6- Réviser éventuellement les différentes Sections de la Prise en Charge, avant de procéder à son enregistrement.
- Enregistrer la Prise en charge de Carnet TIR, en cliquant sur **ENREGISTRER**, au niveau du menu contextuel.



Par défaut, à l'issue de l'opération, le Système affiche la Section 2. Il peut signaler des erreurs que l'Agent douanier devra impérativement corriger :

	🗆 Erreur	: La Pris	se en cha	nge ne po	eut être	enregistrée : veuillez consulter le rapport d'erreurs !	<u>Détail</u>
	Tit	ulaire	Référ	ences	Voya	ge Quantités Manifeste	
ì							
	Bureau	Régime	Année	Série	Clé		
	309	000					

Cliquer sur le lien **Détail** pour consulter le Rapport d'erreurs et éventuellement, l'imprimer (le Système affiche le Rapport dans une nouvelle fenêtre) :







**En cas d'enregistrement réussi**, le Système confirme le succès de l'opération : l'Etat de la Prise en charge devient « Enregistrée » et la Date et Heure d'enregistrement sont consignées :

	🗆 Inform	ation :	La décl	aration a	été enr	egistrée	! Veuillez no	ter sa F	Référence déf	initive.	
	Tit	ulaire	Référ	ences	Voya	age	Quantités	Ма	nifeste		
	Bureau 309	Régime	2003	Série 0007367	Clé	-		Etat	de la déclarati	on :Enregi	stree
$ \_ / $	Mode de	e transpo	rt utilisé	au passa	ae de f	rontière	Maritime				
ence définitive					g i			Chang	ement d'état		
	Bureau	:CASA/	PORT			Régime	: Import		Déclaration p	ar anticipati	on
	Numéro	Référenc	e Carne	t TIR			)F14589630		N° Volet	1	
	Date d'é	tablissen	nent			3	0/05/2003				
	N° Scelle	ment				1	5687789				
	N SCORE	mont				Ľ	0007700				
	Type D	éclaration	de réfé	rence							
	🙆 De	éclaration :	sommaire	<b>O</b> E	Etat de d	lépotage					
	Opérat	eur de ré	férence	COMAN/	٩V			-			
		- / - /									
	Lot de	Référenc	e . Γ≓	0.1000							
	Refere	nce du Lo	nt ⊩	G-1233							
	Lieu de	e chargen	nent A	BUDHABI (	AEDHA)		<b>V</b>				
	Etat:	Enregist	tree			Statut	: EnAt	tenteRap	prochement		
	Date de Date d'e	creation	ement	: U// • 07/	10/2003 10/2003	-16:22			Affectation	ר +	
	Duce u e	an ogisti (	Anone		10/2000				u un siaiu		
	Observa	tions					Date et Heure	•			
							d'enregistrem	nent			
Utilisateu	ır - Vers	ion 1.0		.52	2.				Page 86	5/239	
ו douane	Э				1				0		
ements e	xception	nels									



<u>Si la Prise en charge de Carnet TIR est anticipée</u>, son Statut devient « EnAttenteRapprochement ». Dans le cas contraire, le Statut est « Acceptée ».

Constater qu'une fois la Prise en charge de Carnet TIR enregistrée, le menu contextuel n'affiche plus les opérations d'enregistrement ou encore d'abandon. Les énonciations demeurent en consultation simple et seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).



Cliquer sur la Section 5 – « Manifeste » et noter le changement de Statut dans la Liste des Lots

reau	Régime	Année	Série	Clé	Etat de la dé	éclaration :Enregistre
309	000	2003	0007367	Р		
N°	Lieu		Tit	tulaire	Statut	Etat
N° 2	Lieu AEDHA		Tit GRAVE	tulaire LEAU MA	Statut IC Accepte	Etat

Un Etat peut également être restitué pour un ou plusieurs des Lots de la Prise en charge de Carnet TIR, <u>dès son enregistrement</u>. Cela signifie que le Système a réalisé un rapprochement avec une ou plusieurs déclarations enregistrées par anticipation, prenant en charge ces Lots (notamment des DS MEAD ou des EPCST).

Cliquer sur Menu pour quitter le formulaire de la déclaration.





- 7- Le scénario décrit ci-après est relatif à l'abandon d'une Prise en charge de Carnet TIR en cours d'acquisition.
- Créer une nouvelle Prise en Charge de Carnet TIR, sans l'enregistrer.
- Cliquer sur **BANDONNER**, au niveau du menu contextuel.
- Confirmer cette décision sur la boîte de dialogue qui s'affiche.

Titulaire Références Voyage Quantité	s Manifeste
BureauRégimeAnnéeSérieClé309000	
Mode de transport utilisé au passage de frontière Maritime	:
Bureau : CASA/PORT Régime : Import	Déclaration par anticipation
Numéro Référence Carnet TIR TY6546544	5 N° Volet 1
Date d'état N° Scelleme Toutes les informations non enregistrées vont	t être annulées par le Système !
Type Décl OK Annuler	
Opérateur de référence MANUTER	
Lot de Référence Référence du Lot CNT1 Lieu de chargement ABIDJAN (CIABI)	
Etat :     Statut :       Date de création     :     08/10/2003-10:20       Date d'enregistrement     :	
Observations	
Confirmer Rétablir	

Cliquer sur **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration.



# **GUIDE UTILISATEUR** BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



### *Modification d'une Prise en charge de Carnet TIR*

- 1- Accéder à la fonction en cliquant sur 🗄 Modifier une Déclaration.
- ➡ Choisir « Prise en charge de Carnet TIR », puis cliquer sur « Voyage Maritime ».
  - MISE EN DOUANE
     Créer une Déclaration
     Modifier une Déclaration
     DS POOL
     Déclaration Sommaire
     DS MEAD
     Etat de Dépotage
     Eclatement de TT
     Prise en charge de carnet TIR
     Voyage Maritime
     Traiter Demands de Modification
     Annuler une Déclaration
     Confirmer le Dépôt Physique
     Services
- 2- Dans la Zone de saisie qui apparaît :
- Fournir la Référence complète de la Prise en charge de Carnet TIR à modifier.
- S'assurer que la case « Modifier la déclaration » est cochée.



# GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



#### MODIFIER UNE DECLARATION PRISE EN CHARGE DE CARNET TIR Zone d'information Référence de la déclaration sur la fonction en cours Bureau Régime Année Série Clé 309 000 2003 0007367 P. Rechercher déclaration Type d'action C, Modifier la déclaration O Bloquer / Débloquer ou annoter des lots Positionnement sur le type d'action désirée Confirmer Abondonner

Cliquer sur le Bouton Confirmer .



Le Système peut ne pas autoriser l'accès à la déclaration pour la modifier, auquel cas il en indiquera la raison dans la Zone d'information (par exemple, le Bureau de la déclaration n'est pascelui auquel l'Agent douanier est rattaché).







Une autre alternative à la saisie de la Référence est de <u>rechercher</u> la Prise en charge de Carnet TIR à modifier :

□ Cliquer sur le lien d'accès au Service de recherche.

MODIFIER UNE DECLARATION PRISE EN CHARGE DE CARNET TIR

Référence de la déclaration									
	Bureau	Régime	Année	Série	Clé				
				▶ <u>Recherch</u>	ner déclaration				
Type d'a	ction				<b>6</b>				
🔘 Modi	fier la déclar	ation							
O Blog	uer / Débloqu	uer ou annote	er des lots						
Confirmer Abondonner									

Le Système ouvre une nouvelle fenêtre, pour donner accès au Service de recherche :

Base	Automatisée de Douane en Réseau - Microsoft Internet Eiglorer	
	🖉 Listes prédéfinies des déclarations - Microsoft Internet Explorer	×
0		
V	Choisir un type de liste	
E von	Recherche	
E Cré	Type de linte (*) Déclarations enregistrées	
E Mor	Déclarations enregistrées, en attente de rapprochement	
	Control Bitable	
E Pr	Nombre d'enregistrements trouvés : 0	
E Tra	Déclaration Voyage Déclaration de référence	
E Anr	Type, Opérateur, Date de dépôt) (Herero, Lone, Herero) (Hererolis, et l'épôt, Opérateur, Date de dépôt)	
E Ser		
@ GEST	Implimer Fermer	

Guide Utilisateur - Version 1.0	dD.	Page 91/239
Mise en douane		
& Apurements exceptionnels		



- ➡ Choisir un Type de liste de déclarations, dans la Liste déroulante prévue à cette effet, et préciser év entuellement un ou plusieurs critères de recherche supplémentaires<sup>(\*)</sup> en cliquant sur Options → (remarquer que le critère *Bureau* est fix é automatiquement par le Système).
- Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.
- Dans la Liste de résultats que le Système restitue, sélectionner une déclaration en cliquant simplement sur sa Référence, dans la colonne « Déclaration » (voir Ecran ci-après).

	Choisir un type de liste								
Recherche									
Type de liste (*)	Déclarations sauvegardées, non validées								
	Confirmer Rétablir	Options »							

Nombre d'enregistrements trouvés : 6									
<b>Déclaration</b> (Référence, Date d'enregistrement, Type, Opérateur, Date de dépôt)		<b>Voyage</b> (Numéro, Date, Navire)	<b>Déclaration de réfé</b> (Référence, Type, Opérato	r <b>ence</b> eur, Statut)					
309-000-2003-0000233-L DS (MARITIME)	Dépôt			Statut					
100-000-2003-0000222-VV DS (MARITIME) COMANAV	Dépôt			Statut					



<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Pour plus de détails sur l'utilisation des Services de recherche, se reporter à la Section <u>Services</u> (Mise en douane).



Constater que le Système ferme la fenêtre de recherche et restitue automatiquement la Référence de la déclaration dans la Zone de saisie initiale :

#### MODIFIER UNE DECLARATION PRISE EN CHARGE DE CARNET TIR

Référence de la déclaration										
	Bureau	Régime	Année	Série	Clé					
	309	000	2003	0007367	Ρ					
				▶ <u>Rechercl</u>	ner déclaration					
Type d'a	ction									
Modifier la déclaration     Bloquer / Débloquer ou annoter des lots										
Confirmer Abondonner										

- S'assurer que la case « Modifier la déclaration » est cochée.
- Cliquer sur le Bouton Confirmer.

Constater l'affichage du formulaire de la Prise en charge enregistrée, la Section 2 apparaissant par défaut. Le Système restitue les énonciations de la version courante.

Le menu contextuel comporte les opérations d'enregistrement et d'abandon.

A tout moment, l'Agent douanier peut renoncer à poursuivre ses modifications, en cliquant sur **Menu** ou sur le lien **ABANDONNER** au niveau du menu contextuel, pour quitter le formulaire de la déclaration. **Attention :** toutes les modifications seront perdues !





Tit	ulaire	Référ	ences 🦷	Voyago		iantités	Manifeste
Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année 2003	Série 0007367	Clé P			Etat de la déclaration :Enregistree
Mode de	e transpo	ort utilisé	au passa	ge de fror	ntière	Maritime	
Bureau	:CASA/	PORT		Ré	gime :		Déclaration par anticipation
Numéro Date d'él	Référenc	e Carne	t TIR		DF14	1589630	N° Volet
N° Scelle	ment	iieiit			1568	7789	
Opérate	éclaration : éclaration : eur de ré	sommaire férence	COMANA	itat de dépo	otage		<b>J</b>
Lot de l Référe Lieu de	Référenc nce du Lo e charger	e ot F ment A	G-1233 BUDHABI				
Etat : Date de Date d'e	Enregis création nregistre	tree ement	: 07/ : 07/	\$ 10/2003-16 10/2003-17	3 <b>tatut :</b> :22 :25	Ассер	tee
Observa	tions						



Constater que le Système empêche la modification des informations initialement saisies au niveau de la Section 2, conformément aux règles fixées par l'Administration (voir <u>Principes généraux</u>).



Noter toute éventuelle observation restituée par le Système à la Section 2, généralement lorsque la Prise en charge de Carnet TIR a été initialement enregistrée par anticipation. il s'agit alors du motif pour lequel le rapprochement des énonciations avec la déclaration de référence n'a pu se faire correctement.





### 3- Cliquer sur l'onglet de la Section 3 – « Voyage ».

Constater qu'il n'est plus possible de changer de Voyage.



La Section 3 restitue donc simplement les informations du Voyage initialement associé à la Prise en charge de Carnet TIR :

Tit	Titulaire Références Voyage Quantités Manifeste									
Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat de la	n déclaration	ı :Enregistree	
309	000	2003	0007367	Р		Déc	laration		_	
						enre	gistrée			
Transporteur (principal)			N° Voyage		Date du Voya	age Heure		Bureau	du Voyage	
1	ANUTER		VOY1421		31/05/2003		11:45	CASA/F	PORT(309)	
Nom du	Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (	kg)	Jauge I	Brute (kg)	TPL (t)	
ABDELMOUMEN (7722592)		MAROC		1678.0		2749.0		4306.0		

- 4- Cliquer sur l'onglet de la Section 5 « Manifeste ».
- ➡ Cliquer sur l'onglet « Manifeste ».
  - Constater que le Système empêche de modifier certains champs d'information ou inhibe des actions non permises, en vertu desrègles fixées par l'Administration (voir <u>Principes généraux</u>).
- Sélectionner, par exemple, un Lot déjà déclaré et remarquer qu'il n'est plus possible de le supprimer (le Bouton Supprimer ne s'affiche pas).
- Ajouter un nouveau Lot (procéder exactement comme dans <u>Créer</u> <u>une Prise en charge de Carnet TIR</u>) et constater l'ajout du nouveau Lot dans la Liste des Lots, avec le Statut approprié.





	Tit	ulaire	Référ	ences	Voya	ige	Quantités	Manifest	e
	Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat de la dé	éclaration :Enregistree
	309	000	2003	0007367	Р				
	N°	Lieu		Ti	tulaire			Statut	Etat
	3	AEDHA		GRAVEL	EAU M/	AROC	A	joute	
Lot ajouté	2	AEDHA		GRAVEL	EAU M/	AROC	A	ocepte	
	1	AEDHA		GRAVEL	EAU M/	AROC	A	ocepte	



Surveiller toujours la Zone d'information où le Système est susceptible de signaler une erreur.

Modifier un Lot existant (procéder exactement comme dans <u>Créer</u> <u>une Prise en charge de Carnet TIR</u>) et constater que le Lot modifié acquiert le Statut approprié, dans la Liste des Lots.





Surveiller toujours la Zone d'information où le Système est susceptible de signaler une erreur.





STOP

A tout moment, au cours de l'acquisition d'un Lot, l'utilisateur peut cliquer sur l'onglet « Quantités » et constater la restitution par le Système des données calculées, sur la base des Lots créés.

Titu	llaire	Référe	ences	Voya	ge Quantités Manifeste
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat de la déclaration :Enregistree
309	000	2003	0007367	Р	
Poids bru	ut total (K	g)	: 2300.0	000	
Tare tota	le (Kg)		: 2200		
Nombre 1	total Cont	enant(s)	: 56		

Enregistrer les modifications apportées à la Prise en charge de Carnet TIR (cliquer sur **DENREGISTRER**, au niveau du menu contextuel).



Constater que le Système affiche la Section 2, à l'issue de l'opération d'enregistrement. Il peut signaler des erreurs à corriger ou confirmer le succès de l'opération (exactement comme lors de l'enregistrement d'une nouvelle Prise en charge de Carnet TIR).

Noter les informations consignées par le Système, en cas d'enregistrement réussie, notamment le <u>nombre de fois où</u> <u>des modifications ont été apportées</u> (enregistrées) à la Prise en charge de Carnet TIR et <u>la Date et Heure des dernières</u> <u>modifications enregistrées</u>.





	Titulaire Référenc	es Voyage	Quantités Mar	nifeste
	Bureau         Régime         Année         S           309         000         2003         000	<b>érie Clé</b> 07367 P	Etat d	e la déclaration :Enregistree
	Mode de transport utilisé au	passage de frontièr	e Maritime	
	Bureau : CASA/PORT	Régime	e : 🔽	Déclaration par anticipation
	Numéro Référence Carnet TIR	l	DF1 4589630	N° Volet
	Date d'établissement		30/05/2003	
	Type Declaration de réference © Déclaration sommaire	ce C Etat de dépotage	9	
	Opérateur de référence	OMANAV	V	
	Lot de Référence			
	Référence du Lot FG-1	233		
	Lieu de chargement ABUD	HABI	<b>V</b>	
	Etat : Enregistree	Statu	rt: Acceptee	
	Date d'enregistrement	: 01	7/10/2003-17:25	
Informations consignées suite à l'enregistrement	Nombre de modifications sul Date de la dernière modificat	bies: 1 ion: 08/10	0/2003-12:36	
de modifications	Observations			



Avant de procéder à l'enregistrement, le Système peut alerter l'Agent vérificateur du risque (éventuel) de discordance des énonciations de la Prise en charge de Carnet TIR avec celles d'autres déclarations, lorsque les situations suivantes sont identifiées:

- Il existe au moins une déclaration enregistrée et « Acceptée », qui réfère à la Prise en charge ;
- La Prise en charge (avant modification) a déjà été correctement rapprochée avec la Déclaration de référence.

L'Agent douanier devra donc décider en connaissance de cause, s'il faut confirmer ou non l'enregistrement des modifications apportées à la Prise en charge de Carnet TIR.





STOP

Constater qu'une fois les modifications enregistrées, le menu contextuel n'affiche plus les opérations d'enregistrement ou encore d'abandon. Les énonciations demeurent en consultation simple et seule demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).



Cliquer sur la Section 5 – « Manifeste » et noter le changement de Statut des Lots qui ont été modifiés ou ajoutés :

Titulaire Références					ge Quantités Manifesto	9
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat de la dé	claration :Enregistree
309	000	2003	0007367	Р		
N°	Lieu	Titulaiı			Statut	Etat
3	AEDHA		GRAVEI	EAU M	ROC Accepte	
2	AEDHA		GRAVEI	EAU M	ROC Accepte	
1	AEDHA		GRAVE	EAU M	ROC Accepte	

Un Etat peut également être restitué pour un ou plusieurs des Lots modifiés ou ajoutés de la Prise en charge de Carnet TIR, <u>dès</u> <u>l'enregistrement des modifications</u>. Cela signifie que le Système a réalisé un rapprochement avec une ou plusieurs déclarations enregistrées par anticipation, prenant en charge ces Lots(notamment des DS MEAD ou des EPCST).

Cliquer sur Menu pour quitter le formulaire de la déclaration.



GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE & APUREMEN<u>TS EXCEPTIONNELS</u>



#### Modifier une déclaration enregistrée

Les enchaînements classiques pour la modification d'une déclaration enregistrée sont exactement ceux qui sont réalisés par un Déclarant : voir à ce sujet Section <u>Fonctions Opérateur</u> > sous-Section <u>Modifier</u> <u>une déclaration</u>. Les règles fixées par l'Administration ont été exposées à la Section <u>Principes généraux</u> (voir le processus d'acquisition d'une déclaration).

Cette sous-Section met donc davantage l'accent sur les actions particulières qu'un l'Agent douanier doit entreprendre, lorsqu'il modifie les énonciations d'une déclaration enregistrée.

Remarque :

Le cas spécifique de la Prise en charge de Carnet TIR a déjà été présenté dans la sous Section précédente.

- 1- Accéder à la fonction en cliquant sur 🗄 Modifier une Déclaration.
- Choisir « Déclaration Sommaire », puis cliquer sur « Voyage Maritime », pour le déroulement du cas pratique de la modification d'une DS-Voyage Pool (mode de transport maritime).

MISE EN DOUANE
Créer une Déclaration
Modifier une Déclaration
🗄 DS POOL
Déclaration Sommaire
Vovage Maritime
Voyage Aérien
E DS MEAD
Etat de Dénotage
Eclatement de TT
Iraiter Demande de Modification
🖽 Annuler une Déclaration
🗄 Confirmer le Dépôt Physique
Services





- 2- Dans la Zone de saisie qui apparaît :
- Fournir la Référence définitive complète de la déclaration à modifier.
- Cocher la case « Déclaration enregistrée » .
- S'assurer que la case « Modifier la déclaration » est cochée.

#### MODIFIER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME



d'information (par exemple, le Bureau de la déclaration n'est pasœlui auquel l'Agent douanier est rattaché).

GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



100		
10.00	1.00	
51	U 17 I	
×.	-	

Lorsque l'accès est autorisé, constater l'affichage du formulaire de la déclaration, dans sa <u>nouvelle version</u> (de type intermédiaire), la Section 2 apparaissant par défaut. Les énonciations de la version courante sont restituées, c'est-à-dire telles qu'elles ont été enregistrées.

Le menu contextuel comporte les opérations de sauvegarde, validation, suppression, enregistrement.



A tout moment, l'Agent douanier peut renoncer à poursuivre ses modifications, en cliquant sur <u>Menu</u> pour quitter le formulaire de la déclaration. **Attention :** toute modification non sauvegardée sera perdue !

		Graname	Kere	rences	voy	age / c	uannes	Count	ilaaementa	
	Bureau 309		Année 2003		Clé E			Etat de la o	déclaration : E	inregistree
			2000							
	Mode de	transpo	rt utilisé	au pass	age de fi	ontière	Maritime			Pool
	Bureau	:CASA/	PORT		I	Régime :	Import	🔽 Déc	laration par an	ticipation
	Opérateu	ır de réfé	erence	MANUTE	ER		~			
Incrémentation du N° de version	Référenc	e DS Poo	I	309	- 000	_ 2003 _	0000003	- D		
Type de la nouvelle version	Version Type : In Mode d'	ntermediai acquisitio	re N on:W	N°: 1 Etat: Provisoire Veb				Statut :		
	Date de	création		: 16	6/05/2003	à 19 h 13	Etat de la en cours	version		
	Date d'e Date de	nregistr dépôt	ement	:		Date de c	création	_		
	Observa	tions				de la nou	velle version			
	• Motive	r la modi	fication							



Constater que le Système empêche la modification des informations initialement saisies au niveau de la Section 2, conformément aux règles fixées par l'Administration (voir <u>Principes généraux</u>).




1		2	k.	
ε.			٥,	
- 1		т.		
-		E		
- 1				
х.				
10	_	- 2	•	

Noter toute éventuelle observation restituée par le Système à la Section 2, généralement lorsque la version initiale de la déclaration a été enregistrée par anticipation. il s'agit alors du motif pour lequel le rapprochement des énonciations avec la Déclaration de référence n'a pu se faire correctement.



Justifier l'intervention sur la déclaration à des fins de modification, en cliquant sur le lien <a>Motiver la modification</a>.



Constater que le formulaire de la déclaration laisse place à une fiche d'intervention :

MODIFIER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME

Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements



Sélectionner le motif approprié dans la liste déroulante.

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour retourner à la Section 2.



Constater que le motif est consigné par le Système comme « Observations », visible par tout utilisateur consultant la version :

## Observations

08/10/2003 à 17:03 - Modification - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Demande Hors delai



L'Agent douanier doit justifier son intervention, mais le Système lui permet de poursuivre ses modifications sans se justifier d'emblée. Cependant, la nouvelle version ne pourra être enregistrée, sansmotif.





STOP

Cliquer sur l'onglet de la Section 1 – « Déclarant » et noter que le Système consigne le code du Déclarant qui a créé la nouvelle version (celui-ci peut donc être différent du code consigné à l'enregistrement de la version initiale de la déclaration) :

Dé	clarant	Réfé	rences	Voyag	e Quantités Connaissements
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat de la déclaration : Enregistree
303	000	2003	0000004	E	
Code Ag	ent doua	nier E	9564030		
Operate	JL				
Nom ou	raison so	ciale :	COMANAV		
Code Op	érateur	:	1461		
Centre R	L <b>C.</b> :CAS	SABLANC	CA .		N°R.C. :81

- 3- Cliquer sur l'onglet de la Section 3 « Voyage ».
- ⇔

ISTO

Constater que le Voy age ne peut être changé.

La Section 3 restitue donc simplement les informations du Voyage initialement associé à la déclaration :

Dó	Déclarant Références <u>Voyage</u> Quantités Connaissements							
Bureau	Régime	Année	Série	Clé		Etat de la	déclaratio	n : Enregistree
309	000	2003	0000004	E				
Transpo	rteur (pri	incipal)	N° Voyage		Date du Voyage	Heure	Bureau	du Voyage
1	ANUTER		VOY1421		31/05/2003	11:45	45 CASA/PORT(309	
Nom du	Navire (C	Code)	Pavillo	n	Jauge Nette (kg)	Jauge E	Brute (kg)	TPL (t)
ABDELMO	DELMOUMEN (7722592) MAROC		1678.0	27	2749.0 4306.0			



<u>Rappel</u> : dans la cas d'une DS POOL ou Hors Pool enregistrées, seules la Date et Heure du Voyage pourront être modifiées(affichage du lien **Modifier le Voyage** à la Section 3).





<b>4-</b> Cho	quer sur l'	onglet de la S	Section 4 – «	Quantites ».	
	Modifier éve	entuellement un	e ou plusieurs de	es valeurs initialen	nent déclarées.
	Cliquer sur	le Bouton Conf	irmer		
Déclarant	Référe	nces 🔪 Voy	age Quant	ités Connai	ssements
Bureau Régime	Année 2003 0	<b>Série Clé</b>		Etat de la dé	éclaration : Enregistree
Poids brut total (K Tare totale (Kg) Nombre total Con	(g) ntenant(s)	304800.0 45000 6			
		Confirmer	Retablir		



Noter qu'il sera toujours possible de revenir ultérieurement vers cette Section (avant enregistrement) pour y modifier des valeurs.

5- Cliquer sur l'onglet de la Section 5 – « Connaissements ».



Constater que le Système empêche de modifier certains champs d'information ou inhibe des actions non permises, en vertu desrègles fixées par l'Administration (voir <u>Principes généraux</u>).

- Sélectionner, par exemple, un Connaissement déjà déclaré et remarquer qu'il n'est plus possible de le supprimer (le Bouton Supprimer ne s'affiche pas).
- Ajouter un nouveau Connaissement (procéder exactement comme le ferait un Déclarant) et constater l'ajout du nouveau Connaissement dans la Liste des Lots, avec le Statut approprié.





Un Connaissement ajouté dans le cadre d'une nouvelle version pourra être supprimé tant que la version n'est pas encore enregistrée (cliquer simplement sur son N° dans la Liste des Lots, puis – ses données étant affichées – sur le Bouton Supprimer en dessous de la Liste).

	D	iclarant	Référ	ences	Voyage	Quantités	Connaisseme	nts
	Bureau 309	Régime 000	Année 2003	Série 0000004	Clé E		Etat de la déclara	ion : Enregistre
	N°	Lieu		Réfé	rence	Date	Statut	Etat
	43	FRROU FRROU		CI CI	NT4 NT3	29/05/200 29/05/200	3 Ajoute 3 Accepte	<b>^</b>
aissement é	2	NLROT		CI	172	30/05/200	3 Accepte	•



Surveiller toujours la Zone d'information où le Système est susceptible de signaler une erreur.

Modifier un Connaissement existant, en cliquant simplement sur son N° dans la Liste des Lots pour réafficher ses données (ne pas oublier de confirmer toute modification apportée, au niveau de l'En-tête et des Lignes).

Bureau	Régime	Année	Série Cl	é	Etat	de la déclaratio	on : Enregis
309	000	2003	0000004 E				
N°	Lieu		Référen	ce	Date	Statut	Etat
N° <u>3</u>	Lieu FRROU		Référen CNT3	ce	Date 29/05/2003	Statut Accepte	Etat
 N° 3 2	Lieu FRROU NLROT		Référen CNT3 CNT2	ce	Date 29/05/2003 30/05/2003	Statut Accepte Accepte	Etat



Surveiller toujours la Zone d'information où le Système est susceptible de signaler une erreur.





Page 107/239

➡ Justifier l'ajout ou la modification de tout Connaissement, en cliquant sur le lien ► Motiver l'ajout (si le lot est ajouté) ou ► Motiver la modification (si le lot est modifié) au niv eau de l'onglet « En-tête ».

En-tête	gnes Marchandises		
			Lot numéro : 4
▶ <u>Motiver l'ajout</u>			
Etat			
Statut Ajoute			
Observations:			
annotation :			
Référence	CNT4	Poids brut total (kg):	1000.000
Lieu de chargement	ROUEN (FRROU)	Nombre Contenant(s	:0
Date de chargement	29/05/2003	Tare totale (kg):	0
		Equipement(s) Vide (s):	
	Confirmer	Rétablir	

Constater que le formulaire de la déclaration laisse place à une fiche d'intervention :

En-tête	nes Marchandises
	Lot numéro : 4
	Fiche d'intervention
Type d'intervention :	Ajout d'un Lot de dédouanement
Motif d'intervention :	Demande Hors delai
	Confirmer Abondonner



Sélectionner le motif approprié dans la liste déroulante.

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour retourner à l'onglet « En-tête ».

Constater que le motif est consigné par le Système comme « Observations », visible par tout utilisateur consultant le Connaissement :

		gries marchandise			Lot numé	ro :
Motiver I	ajout					
Etat Statut	Ajoute					
Observatio	ns:					
08/10/2003	à 18 h 12 -	Modification d un lo	t - MESNOU BOL	ICHAIB - Motif: Demande Hors del.	ai	
motation	•					
léférence		CNT4		Poids brut total (kg):	1000.000	
.ieu le chargem	nent	ROUEN (FRROU)		Nombre Contenant(s)	:0	
late le chargem	nent	29/05/2003		Tare totale (kg):	0	
				Equipement(s) Vide		

Cliquer sur le Bouton Confirmer, au niveau de l'onglet « En-tête ».



STOP

La nouvelle version ne pourra être enregistrée, sans toutes les justifications nécessaires.





Le Système BADR offre la possibilité d'annuler les modifications apportées à un Lot dont le Statut est « Modifié ».

- Sélectionner un Lot « Modifié » et cliquer sur le lien <u>Annuler la modification</u> qui apparaît au niv eau de l'onglet « En-tête » du Lot.
- Le Système restaurera l'ensemble des énonciations du Lot à partir de la version courante, c'est-à-dire telles qu'elles étaient avant toute modification.

N°	Lieu	Référence	Date	Statut	Etat
3	FRROU	CNT3	29/05/2003	Accepte	
2	NLROT	CNT2	30/05/2003	Accepte	
1	NLROT	CNT1	30/05/2003	Modifie	
E	En-tête	Lignes Marchandises	uveau		Lot numéro : 1
▶ <u>Mot</u>	tiver la n	nodification		Annuler I	a modification
Etat	and the second				
Statu	nt Me	odifie			



N°	Lieu	ı Référence	Date	Statut	Etat
3	FRRO	U CNT3	29/05/2003	Accepte	<b>_</b>
2	NLRO	T CNT2	30/05/2003	Accepte	
1	NLRO	T CNT1	30/05/2003	Accepte	
	En-tête	Lignes Marchandises	Nouveau		lotouméro 1
					Lot numero . 1
Etat					
Statu	rt .	Accepte			

Guide Utilisateur - Version 1.0	cb.	Page 109/239
Mise <b>en douane</b>		
& Apurements exceptionnels		

GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE APUREMENTS EXCEPTIONNELS

&



Modifier éventuellement les quantités de la Section 4 de la version, afin de prendre en considération les changements sur les quantités intervenus au niveau des Connaissements.

Enregistrer la nouvelle version, en cliquant **ENREGISTRER**, au niveau du menu contextuel.

Constater que le Système affiche la Section 2, à l'issue de l'opération d'enregistrement. Il peut signaler des erreurs à corriger que l'Agent douanier devra impérativement corriger (mais les données sont sauvegardées) :



Cliquer sur le lien **Détail** pour consulter le Rapport d'erreurs et éventuellement, l'imprimer (le Système affiche le Rapport dans une nouvelle fenêtre) :

Le nombre total de conten du nombre total de contenant	ants calculé par le Système (11) est différe s déclaré (6).
_	uitter Imprimer

Guide Utilisateur - Version 1.0	do,	Page 110/239
Mise <b>en douane</b>		
& Apurements exceptionnels		

**GUIDE UTILISATEUR** BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



**En cas d'enregistrement réussi**, le Système confirme le succès de l'opération. Noter alors les changements qui se produisent au niveau de la Section 2 :

	Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements
	Bureau         Régime         Année         Série         Clé         Etat de la déclaration : Enregistree           309         000         2003         0000004         E
	Mode de transport utilisé au passage de frontière Maritime 🔽 Pool
	Bureau : CASA/PORT Régime : Import 🔽 Déclaration par anticipation
	Opérateur de référence         MANUTER           Référence DS Pool         309         2003         0000003         D
Changement du Type de la version	Version         Type:       Courante       N°: 1       Etat:       Enregistree       Statut:       Acceptee         Mode d'acquisition:       Web       Observation       Mode d'acquisition
	Date de création       : 16/05/2003 à 19 h 13         Date d'enregistrement       : 16/05/2003 à 20 h 10
	Date de dépôt : Date d'enregistrement de la nouvelle version
	08/10/2003 à 17:03 - Modification - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Demande Hors delai



Noter que, contrairement à la situation vécue par un Déclarant (lorsqu'il enregistre une nouvelle version, celle-ci demeure une version intermédiaire et elle est placée en attente de traitement), un Agent douanier voit ses modifications traitées sur le champ et, dès lors que la cohérence des énonciations est établie, le Système génère LA nouvelle version courante (sous le N° de la version créée).





	_		
6		8.	
1.1	÷.	1.1	
- 1	Ŀ.		
ы.			
10	_	~	

Avant de générer la nouvelle version courante, le Système peut alerter l'Agent vérificateur du risque (éventuel) de discordance des énonciations de la déclaration avec celles d'autres déclarations lorsque les situations suivantes sont identifiées :

- Il existe au moins une déclaration enregistrée et « Acceptée », qui réfère à la déclaration traitée ;
- La version courante actuelle a déjà été correctement rapprochée avec la Déclaration de référence.

Dé	clarant	Réfé	rences	Voy	age	Quantités	Conna	issements		
Bureau 309	<b>Régime</b> 000	<b>Année</b> 2003	<b>Série</b> 0000004	Clé E			Etat de la d	éclaration : I	Enregistree	
Mode de	e transpo	rt utilisé	au passa	ge de fi	rontière	Maritim	е	V	Pool	
Bureau	:CASA/	PORT		l	Régime	: Import	🔽 Déc	laration par ar	iticipation	
Microso	oft Intern	et Explo	rer						×	
?	- La version courante actuelle a déjà été correctement rapprochée avec la Déclaration de référence Il y a risque de discordance des présentes énonciations avec celles d'autres déclarations ! Voulez-vous créer malgré tout la nouvelle version courante ?									
					ж .	Annuler				
Date d'	enregistr	ement	:							
Date de	dépôt		:							
<b>Observ</b> 08/10/20	<b>ations</b> 03 à 17:03	- Modifica	ation - MESI	NOU BOI	UCHAIB - I	Motif: Demande	Hors delai			

L'Agent douanier devra donc décider en connaissance de cause, s'il faut en réalité confirmer ou non l'enregistrement desmodifications apportées à la déclaration (c'est-à-dire l'enregistrement de la nouvelle version).



Constater qu'une fois la version enregistrée, le menu contextuel n'affiche plus les opérations de sauvegarde, de validation, d'enregistrement ou encore de suppression. Les énonciations demeurent en consultation simple et seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).



Cliquer sur l'onglet de la Section 5 - « Connaissements » et noter, au niveau de la Liste des Lots, que le Statut des Connaissements ajoutés ou modifiés est devenu « Accepté » :

Dé	clarant	Référ	ences	Voyage	Quantités C	onnaissement	s		
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat	de la déclaratio	on : Enregistree		
309	000	2003	0000004	E					
N°	Lieu		Réfé	rence	Date	Statut	Etat		
3	FRROU CI		3 FRROU		CNT3		29/05/2003	Accepte	
2	NLROT		CNT2		30/05/2003	Accepte			
1	NLROT	CNT1		NT1	30/05/2003	Accepte	•		

Un Etat peut également être restitué pour un ou plusieurs des Lots, dès la génération de la nouvelle version courante. Cela signifie que le Système a détecté la présence d'une ou plusieurs dédarations enregistrées qui prennent en charge ces Lots.

Cette information est affichée dans la colonne « Etat », au niveau de la Liste des lots.



Cliquer sur l'onglet de la Section 1 – « Déclarant » et noter que le Système consigne le code de l'Agent douanier qui a procédé à l'enregistrement (celui-ci peut donc être différent du code consigné à la création de la déclaration) :

Déclarant Référence	s Voyage	Quantités	Connaissements
---------------------	----------	-----------	----------------

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	000	2003	0000004	E
Code Age	ent douan	lier E	3564030	
Opérateu	ır			
Nom ou r	aison soc	iale ;	COMANAV	
Code Op	érateur	:	1461	

Cliquer sur Menu pour quitter le formulaire de la déclaration.

GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



## Enregistrer une déclaration suite à une panne

L'enregistrement d'une déclaration suite à une panne du Système est une procédure à caractère exceptionnel. Elle permet à un Agent douanier de créer et d'enregistrer la **version initiale** ( $N^{\circ}O$ ) d'une déclaration, **en lui attribuant directement une Référence définitive**.

Pour acquérir les énonciations de la déclaration, l'Agent douanier réalise les mêmes enchaînements qu'un Déclarant : voir à ce sujet Section <u>Fonctions Opérateur</u>. L'objet de cette sous-Section est donc uniquement de décrire les quelques spécificités qui caractérisent l'enregistrement suite à une panne

#### <u>Remarque</u> :

Une Prise en charge de Carnet TIR ne fait jamais l'objet d'un enregistrement suite à une panne.

- 2- Accéder à la fonction en cliquant sur 🙂 Créer une Déclaration.
- Choisir « Déclaration Sommaire », puis cliquer sur « Voyage Maritime », (à des fins de démonstration).

MISE EN DOUANE
Créer une Déclaration
🗄 DS POOL
🖻 Déclaration Sommaire
Voyage Maritime
Voyage Aérien 4 <sup>m</sup>
🗄 DS MEAD
🗄 Etat de Dépotage
🗄 Eclatement de TT
🗄 🗄 Prise en charge de carnet TIR
🗉 Modifier une Déclaration
🗉 Traiter Demande de Modification
🗉 Annuler une Déclaration
🗄 Confirmer le Dépôt Physique
Services





2- Dans la Zone de saisie/restitution qui apparaît :



Constater la restitution par le Système du Bureau auquel est rattaché l'Agent douanier et qui ne peut être changé.

## CREER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME

Déclaration	Sommaire
💿 voyage k	iors pool
O voyage p	oool
O voyage l	est
Operateur	
Bureau	
Régime	Import (000)
	Confirmer Abondonner

- Fournir les informations requises, <u>en sélectionnant notamment l'Opérateur</u> pour le compte duquel la déclaration sera enregistrée.
- $\Rightarrow$ 
  - Cliquer sur le Bouton Confirmer.





3- Au niveau du formulaire initialisé de la déclaration qui s'affiche :

STOP	La Section 2 – « Références » apparaît, par défaut, dans la Zone de saisie/restitution. A cette étape, la version initiale est créée dans le Système et la déclaration reçoit automatiquement une Référence provisoire. Le code de l'Agent douanier est consigné à la Section 1 -
	« Déclarant ».

Dée	clarant	Référ	ences 🖣	Voyag	je 🔪	Quantités	Connaissements
Bureau 309	Régime 000	Année 2003	<b>Série</b> 0000775	Clé R			Etat de la déclaration : Provisoire
Mode de	e transpo	rt utilisé	au passa	ge de fro	ntière	Mar	itine
Bureau	:CASA/	PORT		R	égime	: Import	Déclaration par anticipation
Version Type: Mode d	n nitiale ' <b>acquisiti</b> o	N on:VV	°: O eb	Etat :	Proviso	bire	Statut :
Date de Date d'o Date de	création enregistr dépôt	ement	: 14/ : :	10/2003 à	17 h 32		
Observ	ations						
				Confin	mer)	Rétablir	



Observer, au niveau du menu contextuel, la disponibilité de l'opération d'enregistrement suite à une panne :

SAUVEGARDER
D VALIDER
DENREGISTRER SUITE A UNE PANNE
o SUPPRIMER
o IMPRIMER

Saisir les énonciations de la déclaration (Sections 2, 3, 4 et 5).

Guide Utilisateur - Version 1.0	, cto,	Page 116/239
Mise en douane		
& Apurements exceptionnels		



A tout moment, le Déclarant peut renoncer à poursuivre l'acquisition de la déclaration, en cliquant sur <u>Menu</u> pour quitter le formulaire. **Attention :** toute information non sauvegardée sera perdue !

<u>Rappel</u>: l'Agent douanier conserve la possibilité (comme un Dédarant) de sauvegarder ou de valider la déclaration, d'interrompre son élaboration, de demander ultérieurement la restitution de ses énonciations afin d'en poursuivre la modification, voire la supprimer complètement tant qu'elle n'est pas enregistrée.

Pour modifier une déclaration non encore enregistrée (voir Section <u>Fonctions Opérateur</u> > sous-Section <u>Modifier une déclaration</u>), l'Agent douanier devra fournir la Référence provisoire de la déclaration (case « Déclaration enregistrée » non cochée) et cocher la case « Modifier la déclaration » :

## MODIFIER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME







- 4- Réviser éventuellement les différentes Sections de la déclaration, avant de procéder à l'enregistrement suite à une panne :
- Cliquer sur Clique

_	-		ο.
		_	
_			

Le Système peut commencer par signaler, comme pour un Dédarant, des erreurs qu'il faut impérativement corriger avant de poursuivre (les données sont néanmoins sauvegardées).

Lorsque la cohérence des énonciations est établie, le formulaire de la déclaration laisse place à une zone spéciale où l'Agent douanier doit :

- fournir la Date et Heure d'enregistrement effectif de la déclaration, <u>au niveau du Bureau douanier</u> (le Système contrôlera donc son antériorité par rapport à la Date et Heure de création de la déclaration par l'Agent douanier)
- la N° de série d'enregistrement attribué par le Bureau douanier pour constituer la Référence définitive de la déclaration.

Saisir les informations requises, puis cliquer sur le Bouton Confirmer.

CREER UNE DECLARATION SOMMAIRE MARITIME

Enregistrement suite à une panne système						
Date et Heure d'enregistrement (jj/mm/aaaa - hh:mm) Numéro Série d'enregistrement	13/10/2003 - 15:20 9001258					
Confirmer Ab	ondonner					



Le Système confirme le succès de l'opération et réaffiche la Section 2 du formulaire de la déclaration.



# **GUIDE UTILISATEUR** BADR - MISE EN DOUANE APUREMENTS EXCEPTIONNELS

&





L'Etat de la déclaration (qui est l'Etat de la version N°0) devient « Enregistrée » et la Date et Heure d'enregistrement sont consignées. La version initiale devient la **version courante** :

<u>Si la déclaration est anticipée par rapport à une Déclaration</u> <u>de référence</u>, le Statut de la version initiale devient « EnAttenteRapprochement ». Dans le cas contraire, et dès lorsque l'enregistrement est confirmé, le Statut est « Acceptée ».

Le Statut des lots déclarés devient « Accepté » (voir Liste des Lots, au niveau de la Section 5). Un Etat peut également être restitué pour un ou plusieurs des lots, <u>dès l'enregistrement de la déclaration</u>. Cela signifie que le Système a réalisé un rapprochement avec une ou plusieurs déclarations enregistrées par anticipation, prenant en charge ces lots.

Le menu contextuel n'affiche plus les opérations de sauvegarde, de validation, d'enregistrement ou encore de suppression. Les énonciations demeurent en consultation simple et seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).





5709

Cliquer sur l'onglet de la Section 1 – « Déclarant » et noter que le Système consigne le code de l'Agent douanier qui a procédé à l'enregistrement, pour le compte de l'Opérateur déclaré :

Dé	clarant	Référ	ences 🔪	Voya	ge	Quantités	Conna	aissements
Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat de la	déclaration : Enregistree
309	000	2003	9001258	Х				
Code Ag	ent douai	nier E	9564030					
Opérate	ur							
Nom ou	raison so	ciale	:COMA	NAV				
Code Op	érateur		:1060					
Centre R	LC. :	CASABLA	ANCA				Nº R.C.	: 6599

Cliquer sur Menu pour quitter le formulaire de la déclaration.





# Bloquer/Débloquer/Annoter un lot de dédouanement

Le blocage, déblocage ou annotation d'un lot de dédouanement sont considérés par le Système BADR comme une modification de la version courante de la déclaration où se trouve le lot.

## <u>Remarque</u> :

Dans le cas où la déclaration est une Prise en charge de Carnet TIR, l'Agent douanier accède à la version unique de celle-ci.

- 1- Accéder à la fonction en cliquant sur 🙂 Modifier une Déclaration.
- Choisir « Déclaration Sommaire », puis cliquer sur « Voyage Maritime » (à des fins de démonstration).



- 2- Dans la Zone de saisie qui apparaît :
- Cocher la case « Bloquer/Débloquer ou annoter des lots » et constater que la case « Déclaration enregistrée » est automatiquement cochée et figée en l'état.
- Fournir la Référence définitive complète de la déclaration à modifier.





Cliquer sur le Bouton Confirmer .

Une autre alternative à la saisie de la Référence est de <u>rechercher</u> la déclaration en cliquant sur le lien <u>Rechercher déclaration</u> : voir Section <u>Fonctions Opérateur</u> > sous-Section <u>Modifier une dédaration</u>). Le critère de recherche *Bureau* sera fixé automatiquement par le Système.



Le Système peut ne pas autoriser l'accès à la déclaration où se trouvent le ou les lot(s) à bloquer, débloquer ou annoter, auquel cas il en indiquera la raison dans la Zone d'information (par exemple, le Bureau de la déclaration n'est pas celui auquel l'Agent douanier est rattaché).





STOP

Lorsque l'accès est autorisé, constater l'affichage du formulaire de la déclaration, dans sa version courante, la Section 2 apparaissant par défaut. Les énonciations sont restituées en consultation simple et ne peuvent donc être modifiées.

Noter le menu contextuel qui apparaît pour les besoinsde la fonction :





A tout moment, l'Agent douanier peut renoncer à poursuivre son intervention, en cliquant sur <u>Menu</u> pour quitter le formulaire de la déclaration. **Attention :** toute intervention non confirmée (par le biais de **CONFIRMER** au niveau du menu contextuel) sera considérée comme abandonnée par le Système !

- 3- Cliquer sur l'onglet de la Section 5 « Connaissements ».
- Sélectionner un lot non bloqué.



Noter si le lot sélectionné est bloqué ou non.

Un lot bloqué se reconnaît par l'icône 🞴

Un lot débloqué se reconnaît par l'icône 💷

Cette information n'est toujours affichée qu'à l'attention d'un Agent douanier.

<u>Si le lot est déjà bloqué</u>, le lien <u>Débloquer</u> est affiché en haut de l'onglet « En-tête ».

<u>Si le lot est débloqué</u>, le lien <u>Bloquer</u> est affiché en haut de l'onglet « En-tête ». Néanmoins, seul un lot qui n'a pas d'Etat ou qui est « Préapuré » est susceptible de faire l'objet d'une action de blocage. Dans le cas contraire, le lien <u>Bloquer</u> n'est pas affiché lorsque le lot est sélectionné





	Déclarant	Références Voyage	Quantités Connaisseme	ints
	Bureau Régime A 309 000	<b>nnée Série Clé</b> 2003 0000004 E	Etat de la déclara	tion : Enregistree
Lot sélectionné	N° Lieu 3 FRROU 2 NLROT 1 NLROT En-tête	Référence CNT3 CNT2 CNT1 Lignes Marchandises	DateStatut29/05/2003Accepte30/05/2003Accepte30/05/2003Accepte	Etat
Icône signifiant que le lot est débloqué	Etat Statut Accepte Observations:	2		
	annotation :			
	Référence Lieu de chargement Date de chargement	CNT1 ROTTERDAM (NLROT) 30/05/2003	Poids brut total (kg): Nombre Contenant(s) Tare totale (kg):	9976.000 1 1 2300

Bloquer le lot (initialement débloqué) et justifier cette action.



Constater que le formulaire de l'en-tête du lot laisse place à une fiche d'intervention :



# **GUIDE UTILISATEUR** BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



	En-tete Lignes Marchandises
	Lot numéro : 1
	Fiche d'intervention
	Type d'intervention : Blocage d'un Lot de dédouanement
	Motif d'intervention : Avis de fraude.
	Choix d'un motif
	Confirmer Abondonner
	Sélectionner le motif approprié dans la liste déroulante.
	Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour retourner à l'onglet « En-tête »
	Eventsia en la réaffichage des données de l'en-tête du lot et que œlui-ci
	est bien bloqué. Vérifier que le motif de l'intervention a bien été
	consigne sous forme d'annotation .
	En-tête Lignes Marchandises
	■ ▶ <u>Débloquer</u> ▶ <u>Annoter</u>
	Etat
	Statut Accepte
	Observations
	Observations:
	Observations:
	Observations:
Annotation	Observations:
Annotation	Observations:          annotation :         09/10/2003 à 18:12 - Blocage du Lot - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Avis de fraude.
Annotation	Observations: annotation : Og/10/2003 à 18:12 - Blocage du Lot - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Avis de fraude.
Annotation	Observations: annotation : Og/10/2003 à 18:12 - Blocage du Lot - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Avis de fraude.
Annotation	Observations: annotation : Og/10/2003 à 18:12 - Blocage du Lot - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Avis de fraude.
Annotation	Observations:         annotation :         09/10/2003 à 18:12 - Blocage du Lot - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Avis de fraude.         Image: State of the state
Annotation	Observations:         annotation :         09/10/2003 à 18:12 - Blocage du Lot - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Avis de fraude.         Référence         CNT1         Poids brut total (kg):       9976.000         Lieu         ROTTERDAM (NLROT)         Nombre Contenant(s):       1
Annotation	Observations:       Image: Second Secon
Annotation	Observations:       Image: Chick of the served
Annotation Gui de Utilisateu	Observations:       Image: Chick of the served



Le texte de l'annotation, au niveau de l'En-tête des lots de dédouanement, sera toujours présenté aux Agents douaniers dûment habilités, lorsqu'ils accèdent à la version courante d'une déclaration.



- Sélectionner un lot bloqué.
- ⇒
  - Débloquer le lot et justifier cette action, en sélectionnant le motif approprié au niveau de la fiche d'intervention qui s'affiche.
- Constater que le lot a été débloqué et que le motif de l'intervention est consigné sous forme d'annotation, au niveau de l'onglet « En-tête » du lot.



<u>Attention</u> : tout blocage, déblocage, annotation de lot ne sera effectif que, dans la mesure où l'Agent douanier ayant terminé ses diverses interventions, il clique sur **CONFIRMER** (au niveau du menu contextuel).





Sélectionner un lot à annoter, puis cliquer sur le lien Annoter (au niveau de l'onglet « En-tête »).



Constater que le formulaire de l'en-tête du lot laisse place à une fiche d'annotation :

Saisir le texte de l'annotation, puis cliquer sur le Bouton Confirmer, pour retourner à l'onglet « En-tête ».

ł	°	Lieu	l.	R	éférence		Da	ate	5	Statu	t		Etat
	3	FRROU CNT3			29/05/2003		A	Accepte			<b>_</b>		
	2	NLRO	т		CNT2		30/06	5/2003	A	(ccep	te		
	1	NLRO	т		CNT1		30/06	5/2003	A	locep	te		
		En-tête	Li	gnes March	andises								
												Lot	numéro : 1
					Fiche	d'annota	<u>tion</u>						
		6	DENNOR	TOUTES	MESHDES	NECESSAT	DES	DANS	LES	24	н		
		1	REMORE	100155	MESOKES	MECESSAI	.KED	DANS		27			
		L											
					Confirm	er) Abond	ionner						

STOP

Constater le réaffichage des données de l'en-tête du lot et vérifierque le texte a bien été consigné à la suite des autres annotations éventuelles :





	En-tête Lignes Marchandises	
	Lot nur	néro:1
	■ ▶ <u>Débloquer</u> ▶ <u>Annote</u>	Ľ
	Etat Statut Accepte	
	Observations:	
Annotations	annotation :	
	09/10/2003 à 18:12 - Blocage du Lot - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Avis de fraude. 09/10/2003 à 18:39 - Annotation du Lot - MESNOU BOUCHAIB - Motif: PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES DANS LES 24 H.	



Rappel: Contrairement aux observations portées sur un lot (qui concernent toujours le lot dans une version donnée de sa déclaration), les annotations associées à un lot s'ajoutent les unes aux autres et sont toujours restituées dans leur intégralité, quelle que soit la version dans laquelle le lot est consulté.



Attention : tout blocage, déblocage, annotation de lot ne sera effectif que, dans la mesure où l'Agent douanier ayant terminé ses diverses interventions, il clique sur **CONFIRMER** (au niveau du menu contextuel).

Entériner l'ensemble des interventions effectuées sur la déclaration, en cliquant sur CONFIRMER, au niveau du menu contextuel.

Constater qu'une fois les interventions confirmées, aucune action n'est plus possible sur les lots. Seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).



Cliquer sur **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration.



GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



## Traiter une demande de modification

- 1- Accéder à la fonction par le lien 🗄 Traiter Demande de Modification
- Choisir « Déclaration Sommaire », puis cliquer sur « Voyage Maritime » (à des fins de démonstration).





Constater l'affichage, dans la Zone de restitution, d'un ensemble de critères destinés à faciliter la recherche de Demandes de modification à traiter<sup>(\*)</sup>. <u>Le Bureau est automatiquement fixé</u> par le Système (c'est le Bureau auquel l'Agent douanier est rattaché).

	TRAITER UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE DECLARATION SOMMAIRE	
Zone d'information sur la fonction	Listes de demandes de modification, en attente de traitement	
en cours	Desharaha	
	Mode de transport Choisir Mode de transport	
	Régime Choisir le régime	
	Bureau CASA/PORT	
	Opérateur déclarant Choisir l'opérateur déclarant	
	Période (voyage) du au	
	Confirmer Rétablir	

<sup>(\*)</sup> Pour plus de détails sur l'utilisation des Services de recherche, se reporter à la Section <u>Services</u> (Mise en douane).



L'Agent douanier peut ne spécifier aucun des critères de recherche proposés et donc lancer la recherche immédiatement.

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche (après avoir éventuellement spécifié des critères).

## 3- Dans la Zone de restitution :

Constater la restitution d'une liste de déclarations pour lesquelles une Demande de modification est enregistrée, en attente de traitement dans le Bureau de l'Agent douanier (et répondant aux critères éventuellement spécifiés).



Le Système peut aviser l'Agent douanier qu'aucune Demande de modification en attente de traitement n'a été trouvée.

	List	es de de	mandes de	e modificat	ion, er	ı attente	de trai	tement		
Recherche										
Mode de transport	MARITIME		•							
Régime	Import	•	_							
Bureau	CASA/PORT	]								
Opérateur déclarant	COMANAV			<b>•</b>						
Période (voyage)	du 10/10/200	3 <sub>au</sub> 11	0/10/2003							
		_								
	Confirmer	Retabil	9							
			Г	Lien vers la	Décla	ration				
Nombre d'enregistre	ments trouvés	:1		de référenc	e					
<b>Déc</b> (Référence, Da Tγpe, Opérata	<b>laration</b> te d'enregistremei eur, Date de dépôt	nt, )	(Numé	<b>Voyage</b> ro, Date, Navir	e)		Déci (Référen	laration de ice, Type, O	<b>référence</b> pérateur, Statut)	Choix
309-000-2003-0007518- DS (MARITIME) COMANAV	U 10/10/2003	Dépôt	10102003 A ROSA BLU	10/	0/2003	<u>309-000-2</u> DS Pool (N COMANA)	003-0007 1ARITIME) /	<u>445-R</u>	Statut Acceptee	R
										1
				Trait	• <b>•</b> )			Sélectio de modi	on de la Demande fication à traiter	/ 

Sélectionner la Demande de modification à traiter, en cochant le bouton-radio correspondant (colonne *Choix*).

Guide Utilisateur - Version 1.0	dD.	Page 130/239
Mise en douane		
& Apurements exceptionnels		



Lorsqu'une déclaration est liée à une Déclaration de référence, le Système offre la possibilité de consulter les énonciations de œtte dernière, en cliquant directement sur sa Référence<sup>(\*)</sup> (colonne *Déclaration de référence*).

Cliquer sur le Bouton **Traiter**, pour accéder au formulaire de la Demande de modification.

500

Le Système peut ne pas autoriser l'accès à la Demande de modification pour la traiter, auquel cas il en indiquera la raison dans la Zone d'information (par exemple, un autre Agent du même Bureau est déjà en train de traiter cette Demande de modification).

Lorsque l'accès est autorisé, constater l'affichage du formulaire de la déclaration, dans sa version intermédiaire, enregistrée et en attente de traitement. La Section 2 apparaît par défaut. Les énonciations sont restituées en consultation simple et ne peuvent donc être modifiées.

Noter le menu contextuel qui apparaît pour les besoinsde la fonction :





A tout moment, l'Agent douanier peut renoncer à poursuivre le traitement de la Demande de modification, en cliquant sur Menu pour quitter le formulaire de la déclaration. La Demande de modification demeurera en attente de traitement.

Attention : toute décision prise par rapport à un lot modifié ou ajouté (acceptation/rejet) et qui ne serait pas sauvegardée (opération **SAUVEGARDER** au niveau du menu contextuel) n'est pas consignée par le Système !

<sup>(\*)</sup> Voir la Section <u>Services</u> (Mise en douane).



Voyage Quantités Connaissements Déclarant Références Clé Etat de la déclaration : Enregistree Bureau Régime Année Série 309 000 2003 0007518 U Mode de transport utilisé au passage de frontière Pool Maritime V Bureau : CASA/PORT Régime : Import Déclaration par anticipation COMANAV Opérateur de référence . 000 2003 .0007445 .R **Référence DS Pool** 309 Version Type: Intermediaire Nº: 1 Etat: Enregistree Statut : EnAttenteTraitement Mode d'acquisition : Web : 10/10/2003 à 18 h 25 Date de création : 10/10/2003 à 18 h 35 Date d'enregistrement Date de dépôt 2 Observations



&

<u>Rappel</u> : de façon générale, seules les quantités totales déclarées peuvent avoir été modifiées. Exceptionnellement, les données suivantes peuvent également avoir été modifiées :

- la Date du Voyage, au niveau d'une DS POOL ou DS Hors Pool.
- Le Bureau d'un Acquit à caution, au niveau d'une DS MEAD ou d'un EPCST, à des fins de cohérence seulement (avec le Bureau de la Déclaration de référence).

L'Agent douanier a la possibilité de vérifier la nature desmodifications apportées, en consultant (dans une nouvelle fenêtre) lesénonciations de la version courante de la déclaration. Il utilisera le service d'accès à la **Liste des versions**, en cliquant sur **Liste des versions** au niveau du menu contextuel<sup>(\*)</sup>.



<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Pour plus de détails sur l'utilisation de ce service, se reporter à la Section <u>Services</u> (Mise en douane).

ISTOR

& Apurements exceptionnels



## 4- Cliquer sur l'onglet de la Section 5 – « Connaissements ».

Observer que la Section 5 – « Connaissements » d'une Demande de modification ne fait apparaître que les lots dont le Statut est « Ajouté » ou « Modifié ». Ce sont donc ces lots qui feront l'objet d'une décision de l'Agent douanier (acceptation ou rejet).

Sélectionner un des Connaissements « Ajouté » ou « Modifié », en cliquant sur son N° au niveau de la Liste des lots (les énonciations du lot s'affichent en consultation simple).

Purseau Dárima	Année Céri-	CIÁ	Etat	do lo dóolorati	ion : Ens
309 000	2003 0007518	U	Etat	ue la declarau	ion : Enro
N° Lieu	Réfé	ence	Date	Statut	Eta
4 FRROU	CN	T4	29/05/2003	Ajoute	
1 NLROT	CN	T1	30/05/2003	Modifie	
En-tête	Lignes Marchano	lises			1 -4
					Lot num
▶ <u>Accepter</u> → <u>Rej</u>	eter				
Etat					
Statut Modifie					
Observations:					
annotation :					
annotation .					
Référence	CNT1		Poids bru	t total (kɑ):	9976.00
Lieu					
de chargement	ROTTERDAM (	NLROT)	Nombre C	contenant(s):	1
Date	2010510002	-	Tana dadal	- (1)-	2200
de chargement	30/05/2003		l are total	е (кд):	2300
I			Equinoma	unt(o) Vido	
	-				





L'Agent douanier a la possibilité de vérifier la nature desmodifications apportées à chacun des lots « Ajouté » ou « Modifié », en consultant (dans une nouvelle fenêtre) les énonciations de ces lots dans la version courante de la déclaration. Il utilisera le service d'accès à la **Liste des versions**, en cliquant sur **Liste des versions** au niveau du menu contextuel<sup>(\*)</sup>.



Au niveau de l'onglet « En-tête », observer les deux types possibles de décision qui peuvent être prises : Accepter ou 
Rejeter .



Cliquer, par exemple, sur

Constater, au niveau de la Liste des lots, que le Statut du Connaissement devient « Accepté ».

Par ailleurs, l'action **Rejeter** demeure toujours possible, afin de permettre à l'Agent douanier de revenir éventuellement sur sa décision.

	Dé	clarant	Référ	ences 🔪	Voyage	Quantités C	onnaisseme	nts	
	Bureau 309	<b>Régime</b> 000	Année 2003	Série 0007518	Clé U	Etat	de la déclara	tion : Enregistr	ee
Changement	N° 4 1	Lieu FRROU NLROT		Réfé CI CI	rence NT4 NT1	Date 29/05/2003 30/05/2003	<mark>Statut</mark> Ajoute Accepte	Etat	
de Statut	En	-tête	Ligne	s Marchan	dises			Lot numéro : 1	
	<ul> <li>Rejete</li> <li>Etat</li> <li>Statut</li> </ul>	Acce	ote						

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Pour plus de détails sur l'utilisation de ce service, se reporter à la Section <u>Services</u> (Mise en douane).





Modifier la décision précédente, en cliquant sur **Rejeter**.



STO

Constater que le formulaire de l'en-tête du Connaissement laisse place à une fiche d'intervention :

En-tête	nes Marchandises	
		Lot numéro : 1
	Fiche d'intervention	
		Choix d'un motif.
Type d'intervention :	Rejet d'un Lot de dédouanement	
Motif d'intervention :	Erreur sur la nature des colis.	
		45
	Confirmer Abondonner	

Sélectionner le motif approprié dans la liste déroulante.

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour retourner à l'onglet « En-tête ».

Constater le réaffichage des données de l'en-tête et que le Statut du Connaissement est devenu « Rejeté » (au niveau de la Liste des lots). Vérifier, par ailleurs, que le motif de la décision a bien été consigné sous forme d'observation :

```
Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements
```

	Bureau R 309	<b>λégime</b> λ 000	Année 2003	Série 0007518	Clé U	Etat de la déclara	tion : Enregistre
Changement de Statut	N° Li 4 FR 1 NL En-te	ieu ROU ROT ête	Lignes	Réfé Ci Ci S Marchan	rence NT4 NT1 dises	Date Statut 29/05/2003 Ajoute 30/05/2003 Rejete	Etat Lot numéro : 1
	Etat Statut Observati	Rejete ions:	- Rejet d	lu lot - MES		ICHAIB - Motif: Erreur sur la nature des colis.	

Guide Utilisateur - Version 1.0	dD.	Page 135/239
Mise <b>en douane</b>		
& Apurements exceptionnels		



Attention : toute décision d'acceptation ou de rejet de lot ne sera effective que, dans la mesure où l'Agent douanier s'étant prononcé sur l'ensemble des lots ajoutés ou modifiés, il clique sur **CONFIRMENTE TRAITEMENT** (au niveau du menu contextuel). Par conséquent, tant que le traitement n'est pas considéré comme achevé, l'Agent douanier conserve toujours la possibilité de changer sa décision pour un ou plusieurs des lots déjà acceptés ou rejetés.



L'Agent douanier peut décider, à tout moment, d'interrompre le traitement de la Demande de modification, afin de le poursuivre ultérieurement. S'il désire que le Système conserve les décisions qu'il a prises, avant de quitter le formulaire, il doit cliquer sur **SAUVEGARDER**, au niveau du menu contextuel. La Demande de modification demeure en attente de traitement.

Traiter les autres lots ( Accepter ou Rejeter ).

Entériner les décisions prises par rapport à l'ensemble des lots modifiés ou ajoutés, en cliquant sur **CONFIRMER LE TRAITEMENT** (au niveau du menu contex tuel).

Par défaut, à l'issue de l'opération, le Système affiche la Section 2. Il peut signaler des erreurs de cohérence des énonciations de la déclaration, compte-tenu des décisions prises par l'Agent douanier (auquel cas celui-ci peut envisager soit de réviser ses décisions, soit de laisser la Demande de modification en attente de traitement):



**GUIDE UTILISATEUR** BADR - MISE EN DOUANE & APUREMENTS EXCEPTIONNELS



Cliquer sur le lien **Détail** pour consulter le Rapport d'erreurs et éventuellement, l'imprimer (le Système affiche le Rapport dans une nouvelle fenêtre) :

Le poids total calculé par le Système (25000.000 Kg) est différ poids total déclaré (30000.000 Kg).	rent du
*Le nombre total de contenants calculé par le Système (101) es du nombre total de contenants déclaré (111).	st différent
Quitter	

Lorsque le traitement de la Demande de modification est validé - la cohérence des énonciations de la déclaration étant établie le Système génère LA nouvelle version courante (sous le N° de la version créée), compte-tenu des décisions prises par l'Agent douanier.

Bureau I 309	Régime Année 000 2003	<b>Série C</b> 0007518 U	lé J	Etat de	la déclaration : Enregistr
Mode de	transport utilisé	au passage (	le frontière	Maritime	Pool
Bureau	: CASA/PORT		Régime	:Import	Déclaration par anticipation
Opérateu Référenc	r de référence e DS Pool	COMANAV	0 . 2003	<b>.</b> 0007445 <b>.</b> R	
Version Type: C Mode d'a	ourante N cquisition : VV	°:1 eb	Etat: Enregis	tree Statut	: Acceptee
	réation	· 10M0/2	003 à 18 h 25		Changement

Guide Utilisateur - Version 1.0	dD.	Page 137/239
Mise <b>en douane</b>		
& Apurements exceptionnels		



STOP

Avant de générer la nouvelle version courante, le Système peut alerter l'Agent vérificateur du risque (éventuel) de discordance des énonciations de la déclaration avec celles d'autres déclarations lorsque les situations suivantes sont identifiées :

- Il existe au moins une déclaration enregistrée et « Acceptée », qui réfère à la déclaration traitée ;
- La version courante actuelle a déjà été correctement rapprochée avec la Déclaration de référence.

Dé	clarant	Référ	ences 🖣	Voyage		Quantités		Connai	ssements	
Bureau 309	Régime 000	Année 2003	<b>Série</b> 0007518	Clé U			Etat	t de la d	éclaration :	Enregistree
Mode d	e transpo	ort utilisé	au passa	ge de front	ière	Maritir	me		M	Pool
Bureau	:CASA	PORT		Rég	ime	: Import		🗖 Déci	laration par ar	nticipation
Micros F I	soft Inter - La v Il y a Voule	net Explo version cou a risque de ez-vous cr	prer urante actu : discordanc éer malgré	elle a déjà é :e des prése tout la nouv OK	té corr ntes ér elle ve	ectement rapp nonciations av rsion courante Annuler	proch vec ce e ?	ée avec lles d'aut	la Déclaration tres déclaratio	de référenci
Date d' Date de Observ	enregistr e dépôt ations	ement	: 10/	10/2003 à 18	3 h 35					

L'Agent douanier devra donc décider en connaissance de cause, s'il désire poursuivre la validation du traitement de la Demande de modification ou plutôt la conserver en attente de traitement.



Constater qu'une fois que la nouvelle version courante est générée, aucune action n'est plus possible. Les énonciations demeurent en consultation simple et seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).




Cliquer sur l'onglet de la Section 5 – « Connaissements » et constater, au niveau de la Liste des Lots, que tous les Connaissements de la déclaration y sont restitués, avec un Statut « Accepté ».

Vérifier que les <u>Connaissements qui ont été acceptés</u> lors du traitement de la Demande de modification, présentent bien les énonciations telles qu'elles ont été acceptées.

Vérifier que les <u>Connaissements modifiés qui ont été rejetés</u> lors du traitement de la Demande de modification, réapparaissent avec les énonciations qu'ils avaient dans la précédente version courante et que les <u>Connaissements ajoutés qui ont été rejetés</u> n'apparaissent tout simplement pas.

Les énonciations rejetées peuvent être consultées, en utilisant le service d'accès à la **Liste des lots rejetés**, en cliquant sur **Connaissements rejetés** au niveau du menu contextuel<sup>(\*)</sup>.

_	Dé	clarant	Référ	ences	Voya	ige	Quantités	Cor	nnaissemei	nts	
В	ureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat d	e la déclarat	ion : Enregi	stree
	309	000	2003	0007518	U						
				- / - /							
	N°	Lieu		Refe	rence		Date		Statut	Etat	
	4	FRROU		CI	NT4		29/05/20	03	Accepte		-
	3	FRROU		CI	хтз 👘		29/05/20	03	Accepte		
l	2	NLROT		CI	NT2		30/05/20	03	Accepte		-

Un Etat peut également être restitué pour un ou plusieurs des lots, <u>dès la génération de la nouvelle version courante</u>. Cela signifie que le Système a détecté la présence d'une ou plusieurs dédarations enregistrées qui prennent en charge ces Lots.

Cette information est affichée dans la colonne « Etat », au niveau de la Liste des lots.

Cliquer sur **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration.

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Pour plus de détails sur l'utilisation de ce service, se reporter à la Section <u>Services</u> (Mise en douane).



- 5- Le scénario décrit ci-après présente l'alternative où l'Agent douanier décide d'accepter la Demande de modification dans son intégralité :
- Accéder à une Demande de modification en attente de traitement.
- Cliquer sur **ACCEPTER TOUT**, au niveau du menu contex tuel.

Le Système considère alors que l'ensemble des lots modifiés ou ajoutés sont acceptés par l'Agent douanier. Par conséquent, lorsque la cohérence des énonciations de la déclaration est établie suite à cette décision, le Système génère LA nouvelle version courante (sous le N° de la version créée).

A l'issue de l'opération, le Système affiche la Section 2 et aucune action n'est plus possible. Les énonciations demeurent en consultation simple et seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).

Tous les lots de la déclaration sont restitués à la Section 5, avec un Statut « Accepté » et éventuellement un Etat (les lots <u>qui ont été</u> <u>acceptés</u> suite au traitement de la Demande de modification, présentent les nouvelles énonciations).



Avant de générer la nouvelle version courante, le Système peut alerter l'Agent vérificateur du risque (éventuel) de discordance des énonciations de la déclaration avec celles d'autres déclarations (voir scénario de traitement précédent).



Cliquer sur **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration.





- 6- Le scénario décrit ci-après présente l'alternative où l'Agent douanier décide de rejeter la Demande de modification dans son intégralité :
- Accéder à une Demande de modification en attente de traitement.
- Cliquer sur **REJETER TOUT**, au niveau du menu contex tuel.



Constater que le formulaire de la Demande de modification laisse place à une fiche d'intervention :

#### TRAITER UNE DECLARATION SOMMAIRE

Fiche d'intervention	
Type d'intervention : Rejet d'une version	hoix un motif.
Motif d'intervention : Justificatifs Incomplets	
Confirmer Abondonner	4

Sélectionner le motif approprié dans la liste déroulante.

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour retourner au formulaire précédent.



Constater, au niveau de la Section 2 qui s'affiche par défaut, que le Type de la version est resté « Intermédiaire » et que son Statut est devenu « Rejetée ».

Vérifier, par ailleurs, que le motif de la décision a bien été consigné sous forme d'observation :





#### Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements

Bureau	Régime	Année	Série	Clé			Etat d	le la décla	ration	: Enregistre
309	000	2003	0007518	3 U						
Mode de	e transpor	t utilisé	au pass	age de	frontière	M	aritime		V	Pool
Bureau	:CASA/F	PORT			Régime	: Import	Г	Déclarati	ion par a	anticipation
Opérate	ur de réfé	rence	COMAN	AV						
Référen	ce DS Pool	I	309	- 000	_ 2003	0007	445 <b>-  </b> F	2		
Version	1									
Type:	ntermediair	e N	°:2	Et	at: Enreg	istree	State	nt: Rejete	e	
Mode d'	acquisitio	n: W	eb					1		
										hangement
Date de	création		: 1	3/10/200	3à18h42	2				Sidiul
Date d'e	enregistre	ement	: 1	3/10/200	)3 à 18 h 46	3				
Date de	dépôt		:							
Observa	ations									

STOP

Constater qu'une fois que la décision de rejeter la Demande de modification entérinée, aucune action n'est plus possible. Les énonciations de la version rejetée demeurent en consultation simple et seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).





500

Constater, au niveau de la Liste des Lots (Section 5), que **tous** les lots modifiés ou ajoutés ont un Statut « Rejeté » et que le Système réaffiche à nouveau les lots qui n'ont pasfait l'objet de la Demande de modification.

Dé	clarant	Référ	ences	Voya	ge Quantités	Connaissement	S
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	E	tat de la déclaratio	on : Enregistree
309	000	2003	0007518	U			
N°	Lieu		Réfé	rence	Date	Statut	Etat
<u>4</u> F	RROU		CI	NT4	29/05/2003	Accepte	
<u>3</u> F	RROU		CI	STN .	29/05/2003	Rejete	
2 1	ILROT		01	NT2	30/05/2003	Rejete	

Un récapitulatif des lots « Rejeté » peut également être consulté, en utilisant le service d'accès à la **Liste des lots rejetés** au niveau du menu contextuel<sup>(\*)</sup>.

Cliquer sur Menu pour quitter le formulaire de la déclaration.



<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Pour plus de détails sur l'utilisation de ce service, se reporter à la Section <u>Services</u> (Mise en douane).



### Annuler une déclaration

- 1- Accéder à la fonction en cliquant sur 🖽 Annuler une Déclaration
- Choisir « Déclaration Sommaire », puis cliquer sur « Voyage Maritime », (à des fins de démonstration).



2- Dans la Zone de saisie qui apparaît :

Fournir la Référence définitive complète de la déclaration à annuler.





Cliquer sur le Bouton Confirmer.



Le Système peut ne pas autoriser l'accès à la déclaration pour l'annuler, auquel cas il en indiquera la raison dans la Zone d'information (par exemple, le Bureau de la déclaration n'est pascelui auquel l'Agent douanier est rattaché).



Une autre alternative à la saisie de la Référence est de <u>rechercher</u> la déclaration à modifier :

Cliquer sur le lien d'accès au Service de recherche.

#### ANNULER UNE DECLARATION SOMMAIRE

Référence de la dé	claration			
Bureau	Régime	Année	Série	Clé
			• Rechercl	her déclaration
	Confirmer	Abor	ndonner	

Le Système ouvre une nouvelle fenêtre, pour donner accès au Service de recherche :





Base A	utomatisée de Douane en Réseau - Micr	soft Internet Explorer		
Pichier	Listes prédéfinies des déclarations -	Hicrosoft Internet Explorer		×
Advances [				
HURDOOD		Listes de déclaration	8	
<u>,                                    </u>				
0	Recherche			
$\nabla$	Type de liste (*) Déclarations enregist	tes 👱		
Déconr	Type de late Déclarations enresist	es .	Options >>	
INTERPORTAGE	Déclarations enregist	es, déposées et		
E Créer	Déclarations enregist	les, en attente de rapprochement		
II Traite				
DS I	Nombre d'enregistrements trouvés : D			
Déc DS I	Déclaration	Veyage	Déclaration de référence	
EPC	(Référence, Date d'enregistreme Turne, Castrate y Date de Mark	(Numéro, Date, Navire)	(Référence, Type, Opérateur, Statut)	
Ecio	1 Mart obstation, base de pebr			
E Confi		Ingtiner, Carner		
E Servie			Þ	

- Choisir un Type de liste de déclarations, dans la Liste déroulante prévue à cette effet, et préciser éventuellement un ou plusieurs critères de recherche supplémentaires<sup>(1)</sup> en cliquant sur Options → (remarquer que le critère Opérateur déclarant est fix é automatiquement par le Système).
- Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.
- Dans la Liste de résultats que le Système restitue, sélectionner une déclaration en cliquant simplement sur sa Référence, dans la colonne « Déclaration » :

<sup>&</sup>lt;sup>(')</sup> Pour plus de détails sur l'utilisation des Services de recherche, se reporter à la Section <u>Services</u> (Mise en douane).





Nombre d'enregistreme	ents trouvés	:54				
Dèclar (Référence, Date Type, Opérateur	r <b>ation</b> d'enregistreme , Date de dépô	ent, it)	Voya (Numéro, Da	<b>ige</b> ite, Navire)	Déclaratior (Référence, Typ	i <b>de référence</b> e, Opérateur, Statut)
309-000-2003-0007476-X DS (MARITIME) 、加 COMANAV	01/10/2003	Dépôt	VOYAGE A ROSA BLU	01/10/2003		Statut
<u>309-000-2003-0007472-U</u> DS (MARITIME) COMANAV	30/09/2003	Dépôt	VOYAGE-HP A POLIKARPOV	30/09/2003		Statut

Constater que le Système ferme la fenêtre de recherche et restitue automatiquement la Référence de la déclaration dans la Zone de saisie initiale :

#### ANNULER UNE DECLARATION SOMMAIRE

Référence de la	déclaration			
Bureau	Régime	Année	Série	Clé
1203	1000	2003	► Rechero	her déclaration
	Confir	mer Abo	ndonner	





A	
B	100
9	-

Lorsque l'accès est autorisé, constater l'affichage du formulaire de la déclaration, dans sa version courante, la Section 2 apparaissant par défaut. Les énonciations sont restituées en consultation simple et ne peuvent donc être modifiées.

#### Remarque :

Dans le cas où la déclaration est une Prise en charge de Carnet TIR, l'Agent douanier accède à la version unique de celle-ci.



A tout moment, l'Agent douanier peut renoncer à poursuivre son intervention, en cliquant sur **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration.



Cliquer sur **ANNULER**, au niveau du menu contextuel.



Constater que le formulaire de la déclaration laisse place à une fiche d'intervention :

#### ANNULER UNE DECLARATION SOMMAIRE



Sélectionner le motif approprié dans la liste déroulante.

Cliquer sur Confirmer, pour retourner au formulaire de la déclaration.





STOP

Constater le réaffichage de la Section 2 du formulaire : l'annulation de la déclaration est confirmée dans la Zone d'information et le Statut de la version courante devient « Annulée ».

Vérifier que le motif de l'intervention a bien été consigné sousforme d'observation :

Zone	Information : La déclaration a été annulée !
	Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements
	BureauRégimeAnnéeSérieCléEtat de la déclaration : Enregistree30900020030000005F
	Mode de transport utilisé au passage de frontière Maritime 🏹 Pool
	Bureau : CASA/PORT Régime : Import Déclaration par anticipation
	Opérateur de référence       Choisir un Operateur         Référence DS Pool       309       000       2003       D
	Version         Type : Courante       N°: 0       Etat : Enregistree       Statut : Annulee         Mode d'acquisition :       Web       Changement       Changement
	Date de création       : 16/05/2003 à 18 h 35         Date d'enregistrement       : 16/05/2003 à 18 h 44         Date de dépôt       :
	Observations 09/10/2003 à 19:30 - Annulation - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Voyage non parvenu

Constater qu'une fois l'annulation de la déclaration confirmée, aucune action n'est plus possible. Seul demeure au niveau du menu contextuel, l'accès aux divers services proposés (dont l'impression).

Cliquer sur **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration.





## Confirmer le dépôt physique d'une version de déclaration

- 1- Accéder à la fonction en cliquant sur 🖽 Confirmer le Dépôt Physique
- Choisir « Déclaration Sommaire », puis cliquer sur « Voyage Maritime », (à des fins de démonstration).



- 2- Dans la Zone de saisie qui apparaît :
- Fournir la Référence définitive complète de la déclaration.
- Fournir la Date et Heure d'enregistrement de la version dont le dépôt phy sique doit être confirmé.





#### CONFIRMER LE DEPOT PHYSIQUE D'UNE DECLARATION SOMMAIRE



➡ Cliquer sur le Bouton Confirmer .



Le Système peut signaler une erreur, auquel cas il en indiquera la raison dans la Zone d'information.

Par exemple :

Erreur: Aucune version de déclaration de ce type n'est enregistrée à la date et heure fournies.

Bureau 309	Régime 000	Année 2003	Série 0000018	Clé E
sion déposée				
e d'enregistrement re d'enregistrement	16/05/ 16:56	2003		
d'enregistrement	16:56			







Lorsque le dépôt physique est confirmé par le Système, ce dernier consigne et restitue la Date et Heure (de confirmation) du dépôt :

Information : Le dépôt physique de la version de déclaration est confirmé: 10/10/2003-14:24 !

E	Bureau	Régime	Année	Série	Clé
[					
Version dépos	ée				
Date d'enregist Heure d'enregis	rement strement				
		Confi	rmer) Abon	donner	

Lors de la consultation des énonciations de la version dont le dépôt physique a été confirmé, la Date et Heure de dépôt apparaissent à la Section 2 du formulaire de la version :

	clarant	Kere	rences	voy	age	Quantite	as Connaissements
Bureau	Régime	Année	Série	e Clé			Etat de la déclaration : Enregistree
309	000	2003	000751	6 E			
Mada de	. <b>t</b> ranona	rt utilia á		oogo do fu	antiàra	Mavit	line
mode de	e u anspo	rt uulise	au pas	sage de li	onuere	warit	unie
Bureau	:CASA/	PORT		1	Régime	: Import	Déclaration par anticipation
Varaian							
version				<b>F</b> ( )			
Type: 0	Courante	N	°: U	Etat	t: Enregi	stree	Statut: Acceptee
Mode d	acquisitio	on: //	ep				
Date de	création		: 1	10/10/2003	-09:52		
Date d'e	enregistr	ement	: 1	10/10/2003	-09:53		
Date de	dépôt		: 1	10/10/2003	-14:24		
						_	
Observ	ations				$\sim$		
on serve						Consignation	
					d	e la Date et H épôt de la vers	leure de





## SERVICES

Cette Section présente les différents Services de recherche proposés par le Système BADR aux utilisateurs (Recherche par référence, Recherche par le biais de Listes prédéfinies, Recherche multicritères), ainsi que les Listes associées à une déclaration (Liste des versions, Récapitulatif par Lieu, Lots rejetés, Arbre de référencement).

Les principes sous-jacents à ces Services ont été exposées à la Section <u>Principes généraux</u> (sous-Section <u>Les Services</u>).

L'utilisation d'un Service de recherche repose sur un certain nombre d'enchaînements récurrents. Ces derniers seront décrits en détail dans la sous-Section <u>Exemple détaillé d'utilisation des Services</u> <u>de recherche par référence</u>. Les autres Services de recherche feront l'objet d'une présentation qui mettra davantage l'accent sur leurs spécificités que sur la façon de les utiliser.

## <u>Accès aux Services</u>

Les **Services de recherche** peuvent être sollicités à tout moment à partir de l'Explorateur BADR, en cliquant sur **Eservices** dans le Menu de la Mise en douane :







Le sous-Menu des Services sera également présent au niveau des formulaires de déclaration, <u>lorsque l'Utilisateur y accède dans</u> <u>le cadre de la réalisation d'une fonction</u> (Créer une déclaration, Modifier une déclaration, Traiter une Demande de modification, Annuler une déclaration). L'Utilisateur cliquera alors sur <u>E services</u> au niveau du menu contextuel, pour accéder aux différents Services :

Déconnexion Mei	nu	
ACCEPTER TOUT     REJETER TOUT		Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements
D SAUVEGARDER		Bureau         Régime         Année         Série         Clé         Etat de la déclaration : Enregistree           309         000         2003         0000031         J
	Т	Mode de transport utilisé au passage de frontière Maritime
	A ) -	Bureau : CASA/PORT Régime : Import Déclaration par anticipation
	Acces aux Ser à partir	vices de recherche, du menu contextuel N°: 1 Etat : Enregistree Statut : EnAttenteTraitement
▶ Liste des versions	~	Mode d'acquisition : Web
<ul> <li>□ Services</li> <li>              ■ Recherche par référence      </li> <li>             ■ Listes         </li> </ul>	e	Date de création         : 17/09/2003 à 10 h 24           Date d'enregistrement         : 20/10/2003 à 12 h 04           Date de dépôt         :
		Observations

Le sous-Menu des Services fait apparaître les catégories de Services de recherche proposés. Il faut donc d'abord accéder à la catégorie où se trouve le Service désiré (en cliquant sur le nom de la catégorie) :





Chaque Service de recherche, au sein d'une catégorie, fait l'objet d'un lien d'accès. Par exemple, le lien Déclaration dans la catégorie **Recherche par reference** donne accès au Service de Recherche par référence d'une Déclaration.

10 C	
1.54	110-0
	1.11
100	- 1
	_

Le lien Correspondance SADOC/BADR permet d'accéder directement au Service provisoire de recherche qui sera offert durant toute la période où le nouveau Système (BADR) et l'ancien Système (SADOC) cohabiteront (voir Section <u>Principes généraux</u> > sous-Section <u>Les Services</u>).

L'utilisation de ce Service fait l'objet d'une annexe à la présente Section.

Lorsqu'un Service de recherche est sollicité, le Système ouvre une nouvelle fenêtre qui sera utilisée à la fois pour spécifier des critères de recherche et pour la restitution du résultat de la recherche (sous forme de Liste).



Si une fenêtre de recherche est déjà ouverte lorsque l'Utilisateur demande l'accès à un autre Service, le Système exploitera la même fenêtre pour rendre le Service demandé et n'ouvrira donc pas de nouvelle fenêtre.





Les **Listes associées à une déclaration** sont toujours accessibles par le biais de liens affichés au niveau du menu contextuel d'un formulaire de (version de) déclaration. Le formulaire peut avoir été restitué à des fins de réalisation d'une fonction ou pour seule consultation des énonciations.

Déconnexion Menu	
	Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements
	Bureau         Régime         Année         Série         Clé         Etat de la déclaration : Enregistree           309         000         2003         0007518         U
S Connaissements rejetés ► Récapitulatif par port	Mode de transport utilisé au passage de frontière Maritime Pool
Listes associées	Bureau : CASA/PORT Régime : Import 🗖 Déclaration par anticipation
à une déclaration	Opérateur de référence COMANAV
⊞ Services	Référence DS Pool         309         000         2003         0007445         R
	Version Type: Intermediaire N°: 5 Etat: Enregistree Statut: Rejetee Mode d'acquisition : Web
	Date de création : 20/10/2003 à 12 h 54
	Date d'enregistrement : 20/10/2003 à 12 h 56 Date de dépôt :
	<b>Observations</b> 20/10/2003 à 12:59 - Rejet de la version - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Double saisie

Ces Listes peuvent ne pas être simultanément disponibles pour une même déclaration. Par exemple, il faut qu'il y ait au moins 2 versions pour que le lien vers la Liste des versions soit affiché (voir Section <u>Principes généraux</u> > sous-Section <u>Les Services</u>).

Les Listes associées à une déclaration sont toujours restituées par le Système dans de nouvelles fenêtres.





## Exemple détaillé de l'utilisation des Services de recherche par référence

### Recherche par référence d'une Déclaration

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Fournir les critères de recherche **obligatoires**<sup>(\*)</sup> : saisir la Référence de la déclaration recherchée et, s'il s'agit d'une Référence définitive, cocher la case « Déclaration enregistrée » .

RECHERCHE PAR REFERENCE D'UNE DECLARATION - Microsoft Internation	et Explorer
Recherche par Référence - Déclaration	
Critères de recherche	
Bureau * Régime * Année * Série * Clé *	
309 000 2003 0007518 U	
Déclaration enregistrée	
Options »	
Confirmer Rétablir	

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Les critères de recherche obligatoires sont les critères minimaux requis pour pouvoir lancer la recherche. Ils sont toujours identifiés à l'écran par un astérisque.





Constater l'agrandissement du cadre 'Critères de recherche', pour permettre l'affichage de la zone de choix des critères optionnelles :

	RECHERCHE PAR REFERENCE D'UNE DECLARATION - Microsoft Internet Explorer	
	Recherche par Référence - Déclaration Critères de recherche	
	Bureau * Régime * Année * Série * Clé * 309 000 2003 0007518 U	
Zone de choix des critères optionnels	Déclaration enregistrée Options «	
$\sim$	Options Type de déclaration Declaration Sommaire	
	Mode de transport MARITIME	

<u>Remarque</u> : Le choix de « Déclaration sommaire » pour un Type de déclaration, inclut toujours à la fois les DS Hors Pool et les DS-Voyage Pool.

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.

Lorsque le Système trouve des déclarations correspondant aux critères fournis, il affiche une Liste de résultats.

Le nombre de résultats restitués est le *Nombre d'enregistrements trouv*és (égal à 0, en cas de recherche infructueuse).

	ECHERCHE PAR REFERENCE D	UNE DECLARATION - Mi	crosoft Internet Explo	orer _O
			hà	
	Recherche par Ré	éférence - Déclaratior	1	
	Critères de recherche			
	Bureau * Régime * /	Année * Série * 2003 0007518	Clé *	
	🗹 Déclaration enregistr	ée		
			Options 📢	
	Options			
	Type de déclaration Declaration	i Sommaire 💽		
	Mode de transport MARITIME	•		
	Confirm	er Rétablir		
	La Date d'enregistrement d'une Décl	aration est celle de la Versir		
	Les Déclarations provisoires sont tri	ées par ordre décroissant o riées par ordre décroissant o	le Date de création. de Date d'enregistremen	
Légende				
	Nombre d'enregistrements trou	<b>ivés :</b> 1		
	Déclaration	Туре	Date d'enregistrement	
	(Reference, Operateur, Statut) 309-000-2003-0007518-U	DS (MARITIME)	10/10/2003	
$ \_ \land$	COMANAV Statut : Acceptee			
en rs les énonciations				
une déclaration registrée		nprimer Fermer		
ersion courante)				

💷 d

Observer les en-têtes de colonne de la Liste de résultats : elles indiquent précisément le type d'information restituée. Le texte de la Légende peut indiquer la façon dont les résultats de la Liste sont triés et éventuellement préciser le sens de certaines des informations restituées.



STOP .

Une Liste de résultats peut comporter plusieurs enregistrements, en présentant notamment une Liste de plusieurs déclarations ayant la même Référence, mais de type différent :

	🚰 RECHERCHE PAR REFERENCE I	D'UNE DECLARATION - Mid	crosoft Internet Explorer	
	Pacharcha par P	ófóronco Dóclaration		
		elefence - Declaration		
	Critères de recherche			
	Bureau * Dégime *	Année * Série *	Clát	
		2003 0000147		
		7 <u></u>		
	Declaration enregist	ree		
			Options >>	
	Confirm	ner Rétablir		
	La Date d'enregistrement d'une Déc	laration est celle de la Versio	on Initiale.	
	Les Déclarations provisoires sont tr Les Déclarations enregistrées sont	triées par ordre décroissant d	de Date de creation. de Date d'enregistrement.	
		Une	nregistrement	
	Nombre d'enregistrements tro	uves:3 de la	Liste de résultats	
	Déclaration	Туре	Date	
	(Référence, Opérateur, Statut)		d'enregistrement	1
	309-000-2003-0000147-D CMA CGM MAROC	DS Pool (MARITIME)	16/04/2003	
	Statut : Acceptee			
s les énonciations	309-000-2003-0000147-D OCP (CONSIGNATION)	DS (MARITIME)	16/01/2003	
egistrée	Statut : Acceptee		40.04.0000	
	TRANSPORTS MAROCAINS S.A	Depotage (MARITIME)	16/01/2003	
	Statut : Acceptee			
		mprimer Fermer		
	Terminé		📑 Intranet	local





STOP

Constater que lorsqu'une information particulière n'est pas disponible, le Système marque son absence par un tiret (« -»). C'est le cas, par exemple, d'une Prise en charge de Carnet TIR pour laquelle il n'y a pas d'Opérateur (déclarant) :

	🖉 RECHERCHE PAR REFERENCE D'	UNE DECLARATION - Mici	rosoft Internet Explorer	
	Recherche par Réf	érence - Déclaration		l
	Critères de recherche			
	Bureau * Régime * A 309 000 I Déclaration enregistré	nnée * Série * 2003 0007385 e	Clé *	
	Confirme	Rétablir	Options »	
	La Date d'enregistrement d'une Décla Les Déclarations provisoires sont trié	ration est celle de la Versior es par ordre décroissant de	n Initiale. • Date de création.	
	Nombre d'enregistrements trouv	rés:1	e Date d'enregistrement.	
Information	Déclaration (Référence, Opérateur, Statut)	Туре	Date d'enregistrement	
non disponible	<u>309-000-2003-0007385-S</u> - Statut : Acceptee	PEC TIR (MARITIME)	15/10/2003	
		primer Fermer		]





Au niveau d'un enregistrement, cliquer sur une Référence de déclaration : il s'agit d'un lien vers le détail des énonciations de la déclaration.



Constater que le Système ouvre une nouvelle fenêtre pour afficher le détail des énonciations. Celles-ci sont en consultation simple.

<u>Remarque</u> : lorsque la déclaration est **enregistrée**, le Système restitue toujours les énonciations de la version courante.





Le Système peut refuser l'accès en consultation à une déclaration. Par exemple, pour un Déclarant, le Système peut afficher la fenêtre suivante :

🎒 Accès refusé	Microsoft Internet Explorer				
					<u>-</u>
		Accès refusé :			
	L'Opérateur de cet le compte duquel v	te déclaration n' rous êtes actuell	'est pas celui ement conne	pour cté !	





Imprimer la Liste des résultats, en cliquant sur le Bouton Imprimer (au bas de la Liste de résultats).



⇒

La fonctionnalité d'impression est celle offerte par le Navigateur Web.



Lancer une nouvelle recherche, sur la base de nouveaux critères, ou fermer la fenêtre de recherche en cliquant sur le Bouton Fermer.





### Recherche par référence d'un Lot de dédouanement

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

#### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Fournir les critères de recherche **obligatoires**<sup>(\*)</sup> : saisir la Référence du lot.

RECHERCHE PAR REFERENCE - LOT DE DEDOUANEMENT - Microsoft Internet Explorer	>
Recherche par Référence - Lot de dédouanement	
Critères de recherche	
Référence du Lot * CNT4	
Options »	
Confirmer Rétablir	

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Les critères de recherche obligatoires sont les critères minimaux requis pour pouvoir lancer la recherche. Ils sont toujours identifiés à l'écran par un astérisque.

Le Service de recherche par référence d'un Lot n'est pas adapté à la recherche d'un lot-chef (DS POOL), qui n'a pas de « Référence » à proprement dite. Le Service de recherche Multicritères sera plus approprié.



Spécifier éventuellement des critères supplémentaires (pour une recherche plus précise), en cliquant sur le lien Options ▶.



Constater l'agrandissement du cadre 'Critères de recherche', pour permettre l'affichage de la zone de choix des critères optionnelles :

	RECHERCHE PAR REFERENCE - LOT DE DEDOUANEMENT - Microsoft Internet Explorer	
	Recherche par Référence - Lot de dédouanement	
Zone de choix des critères	Critères de recherche Référence du Lot * CNT4	
optionnels	Options   Lieu de (dé)chargement AALBORG (DKAAL)	
	Informations sur la déclaration Bureau Régime Année Série Clé	
	Déclaration enregistrée  Type de déclaration Choisir un Type de déclaration	
	Mode de transport Choisir un Mode de transport  Confirmer Rétablir	

<u>Remarque</u> : Le choix de « Déclaration sommaire » pour un Type de déclaration, inclut toujours à la fois les DS Hors Pool et les DS-Voyage Pool.

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.

Lorsque le Système trouve des lots de dédouanement correspondant aux critères fournis, il affiche une Liste de résultats.

Guide Utilisateur - Version 1.0
Mise en douane
& Apurements exceptionnels





Le nombre de résultats restitués est le *Nombre d'enregistrements trouvés* (égal à 0, en cas de recherche infructueuse).



Le Service de recherche par référence d'un Lot recherche toujours des lots se trouvant dans des déclarations **enregistrées** et le lien offert pour la consultation des énonciations d'un lot ou d'une déclaration, au niveau de la Liste de résultats, pointe toujours vers la version courante.

Recherche nar Réfé	érence . Lot de dédouanement	
Kecherche par Kere		
Critères de recherche		
Référence du Lot * CNT4		
	Ontions N	
	Options #	
Confirmer	Rétablir	
La Date d'enregistrement d'une Declaration Les Déclarations sont triées par ordre décr	est celle de sa Version Initiale. roissant de Date d'enregistrement.	
Nombre d'enregistrements trouvés :	3 de la Liste de résultats	
Lot	Lieu de Déclaration	Page[1] >>>
(Référence, Etat) (dé	)chargement (Référence, Date d'enregistrem	nent, Type,
CNT4 ROUEN	<u>309-000-2003-0007518-U</u>	10/10/2003
Etat : Apure	DS (MARITIME)	
	Statut : Acceptee	
CNT4 ABUDH	ABI <u>309-000-2003-0007478-L</u> DS (MARITIME)	01/10/2003
s l l l l l l l l l l l l l l l l l l l	COMARINE	
CNT4 ABUDH	ABI _309-000-2003-0007477-S	01/10/2003
Etat : -	DS (MARITIME)	
	Statut : En Attente Rapprocheme	nt
Lien vers les énonciations	Imprimer Fermer	
d'une déclaration		

Guide Utilisateur - Version 1.0	0	Page 166/239
Mise en douane		
& Apurements exceptionnels		



STOP .

Observer les en-têtes de colonne de la Liste de résultats : elles indiquent précisément le type d'information restituée. Le texte de la Légende peut indiquer la façon dont les résultats de la Liste sont triés et éventuellement préciser le sens de certaines des informations restituées.

STOP

Une Liste de résultats peut comporter un nombre très important d'enregistrements (plus d'une quinzaine). Le Système sectionne alors la Liste en plusieurs pages. La Page N°1 est affichée en premier et une barre de navigation, associée à la Liste, offre les liens nécessaires pour accéder aux autres pages (identifiées par leur N°):

Nombre d'enregistrements t	N° de la paç rouvés : 25	ge affichée	page №2 Page [1] >>> <u>1 2</u>
Lot (Référence, Etat)	Lieu de (dé)chargement	<b>Déclarati</b> (Référence, Date d'enre Opérateur, S	ion gistrement, Type, Statut)
REF Etat : -	AALBORG	<u>300-000-2003-0001709-P</u> DS MEAD (MARITIME) CASA TERMINAL T.I.R <b>Statut : Acceptee</b>	17/10/2003
REF Etat : Apure	AALBORG	<u>100-000-2003-0001227-J</u> DS (MARITIME) COMANAV <b>Statut : Acceptee</b>	17/10/2003

N° de la page affichée Nombre d'enregistrements trouvés : 25 Page [2] >>> 1					
Lot (Référence, Etat)	Lieu de (dé)chargement	Déclaration (Référence, Date d'enregistrement, Type, Opérateur, Statut)			
REF Etat:-	AALBORG	<u>100-000-2003-0001204-J</u> DS (MARITIME) AB TRANSIT <b>Statut : Acceptee</b>			
REF Etat:-	AALBORG	<u>100-000-2003-0001195-H</u> 09/00/2003 DS (MARITIME) AB TRANSIT <b>Statut : Acceptee</b>			
REF Etat : -	AALBORG	<u>100-000-2003-0001194-N</u> 09/00/2003 DS (MARITIME) AB TRANSIT <b>Statut : Acceptee</b>			



Au niveau d'un enregistrement, cliquer sur un des liens pour afficher le détail des énonciations d'un lot ou d'une déclaration.



Constater que le Système ouvre une nouvelle fenêtre pour afficher le détail des énonciations. Celles-ci sont en consultation simple.

Ci-après un exemple de fenêtre de consultation des énonciations d'un lot sélectionné depuis la Liste de résultats (noter que le Système se positionne automatiquement sur le lot en question) :

Déclaration sommaire - Section !	i - Identification du	Moyan d	e Transpo	rt - Micr	osoft Internet Explorer		_15
Quitter	Déclarant	Référen	ices	Voyage	Quantités Connaisseme	ints	
	Bureau Régime 309 000	Année 2003	Série 0007518	Clé U	Etat de la décla	ration : Enregistr	rée
D IMPRIMER	Nº Lieu 4 FRROU		Réfé	rence	Date Statut 2005/2003 Access	Etat	
Récapitulatif par port	2 FRROU 2 NLROT		C) ()	та (Т2	29/05/2000 Accepte 30/05/2003 Accepte	Apure	
Liste des versions	En-tête	Ligner	s Marchan	dises		Lot numéro : 4	4
) Arbre de référencement	Etat Apur Statut Acce	e spte					1
	Observations:						
	Référence	C	NT4		Poids brut total (kg):	5000.000	-
	Lieu	R	OUEN ( FRI	100	Nombre Contenant(s):	10	
	de chargement						
	de chargement Date de chargement	2	9/05/2003		Tare totale (kg):	a	



Le Système peut refuser l'accès en consultation à des énonciations. L'Utilisateur en est alors informé par un message explicite (voir Recherche par référence d'une Déclaration).



Imprimer la Liste des résultats, en cliquant sur le Bouton (au bas de la Liste de résultats).



La fonctionnalité d'impression est celle offerte par le NavigateurWeb.

Lancer une nouvelle recherche, sur la base de nouveaux critères, ou fermer la fenêtre de recherche en cliquant sur le Bouton Fermer.

Guide Utilisateur – Version 1.0			
Mise en douane			
& Apurements exceptionnels			





### Recherche par référence d'un Equipement

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Fournir les critères de recherche **obligatoires**<sup>(1)</sup> : saisir le Numéro de l'équipement.

RECHERCHE PAR REFERENCE D'UN EQUIPEMENT - Microsoft Internet Explorer	 ×
	•
Recherche par référence - Equipement	
Critères de Recherche	
Nº Equipement (*) GSTU3802481	
Ortions Ib	
options w	
Confirmer) (Rétablit)	
0	
	1
AL CONTRACTOR OF A CONTRACTOR OFTA	



<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Les critères de recherche obligatoires sont les critères minimaux requis pour pouvoir lancer la recherche. Ils sont toujours identifiés à l'écran par un astérisque.





Constater l'agrandissement du cadre 'Critères de recherche', pour permettre l'affichage de la zone de choix des critères optionnelles:

	💁 RECHERCHE PAR REFERENCE D'UN EQUIPEMENT - Microsoft Internet Explorer	_ 🗆 🗵
	Recherche par référence - Equipement	
	Critères de Recherche	
	M*Equipement (*)  351U0002401 Options 44	
Zone de choix des critères	Options	
optionnels	Lieu de (dé)chargement Choisir un Lieu	
	Confirmer Rétablir	
		Þ

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.

Lorsque le Système trouve des équipements correspondant aux critères fournis, il affiche une Liste de résultats.

Le nombre de résultats restitués est le *Nombre d'enregistrements trouvés* (égal à 0, en cas de recherche infructueuse).

Le Service de recherche par référence d'un Equipement recherche toujours des équipements se trouvant dans des déclarations **enregistrées** et le lien offert pour la consultation des énonciations d'un lot ou d'une déclaration, au niveau de la Liste de résultats pointe toujours vers la version courante.



# GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE

& APUREMENTS EXCEPTIONNELS

	RECHERCHE P	AR REFERENCE D'I	IN EQUIPEMENT - Microsoft Inte	rnet Explorer	_
			Recherche par r	éférence - Equipement	
	Critères de R	echerche			
	II <sup>o</sup> Equipement	(*) GSTU3602481			
			Option	s 44	
	Options				
	Hature de l'Equ	ipement CONTE	NEUR		
	Lieu de (dé)cha	rgement Choisir	un Lieu 💌		
		Continue	BUNK		
		Commission		Un enregistrement	
				de la Liste de résultats	
	La Date d'enregist Les Déclarations	trement d'une Déclar sont triées par ordre	ation est celle de la Version Initiale. décroissant de Date d'enregistreme		
Láganda	Nombre d'enreg	pistrements trouv	és:2		
Legende	III Franks and and	listere	1.1		Page [1] >>>
	n. Ednibernenk	Hatture	(Néférence, Lieu de (dé) Ent)	chargement, (Rétérence, Date d'enreg Cpérateur, St	ens astrement, Type, vatut)
	GSTU3602481	CONTENEUR	ONT1 BOTTERDAM	209-000-2003-0007518-U	10/10/2003
			Etat : -	COMANAV Statut - Accepter	
	GSTU2682481	CONTENEUR	CNT1 ROTTERDAM	309-000-2003-0007510-M	09/10/200
			Etat : -	COMANAV Statut i Annafra	
les énonciations				olation : Heeselee	
ot où se trouve uipement			Imprin	ar Ferner	Lien
					vers les énonciation
					d'une déclaration



Observer les en-têtes de colonne de la Liste de résultats : elles indiquent précisément le type d'information restituée. Le texte de la Légende peut indiquer la façon dont les résultats de la Liste sont triés et éventuellement préciser le sens de certaines des informations restituées.





STP) (

Une Liste de résultats peut comporter un nombre très important d'enregistrements (plus d'une quinzaine). Le Système sectionne alors la Liste en plusieurs pages. La Page N°1 est affichée en premier et une barre de navigation, associée à la Liste, offre les liens nécessaires pour accéder aux autres pages (identifiées par leur N°):

	Lien vers la page N°2
Nombre d'enregistr	ements trouvés : 25 Page [1] >>> 12 N° de la page affichée
⇔	Au niveau d'un enregistrement, cliquer sur un des liens pour afficher le détail des énonciations d'un lot ou d'une déclaration. Constater que le Système ouvre une nouvelle fenêtre pour afficher le détail des énonciations. Celles-ci sont en consultation simple. Si l'Utilisateur a cliqué sur le lien d'un lot, depuis la Liste de résultats, le Système affichera directement les énonciations du lot en question.
<b>510</b> 9	Le Système peut refuser l'accès en consultation à des énonciations. L'Utilisateur en est alors informé par un message explicite (voir <u>Recherche par référence d'une Déclaration</u> ).
⇒	Imprimer la Liste des résultats, en cliquant sur le Bouton Imprimer (au bas de la Liste de résultats). La fonctionnalité d'impression est celle offerte par le NavigateurWeb.
⇔	Lancer une nouvelle recherche, sur la base de nouveaux critères, ou fermer la fenêtre de recherche en cliquant sur le Bouton Fermer.





### Services de recherche par Listes

### Listes de Déclarations

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Sélectionner d'abord le Type de Liste de Déclarations désiré, parmi les types prédéfinis proposés par le Système :

LISTES DE DECLA	ARATIONS - Microsoft Internet Explorer		
	Listes de Déclarations		
ritères de recl	ierche	1	
(ype de liste (*)	Choisir un Type de liste		
Régime (*)	Choisir un Type de liste Déclarations sauvegardées, non validées		
Bureau (*)	Déclarations validées, non enregistrées Déclarations enregistrées		
Période (*) (vovage)	Déclarations enregistrées, déposées Déclarations enregistrées, non déposées		
La période du voj	Declarations enregistrees, en attente de rapprochement «Déclarations enregistrées, annulées		
	Options >>		
	Confirmer Rétablir		
	Confirmer	]	





Fournir les critères de recherche **obligatoires** : sélectionner le Régime et le Bureau, puis saisir la Période du voyage (laquelle ne doit pas dépasser 1 mois).

🖉 LISTES DE DECL	ARATIONS - Microsoft Inl	ternet Explorer			_ 🗆 ×
		Liste	es de Déclaration	IS	
Critères de rec	ierche				
Type de liste (*)	Déclarations enregistrées				
Régime (*)	Import 🔽				
Bureau (*)	CASA/PORT				
Période (*) (voyage)	du 01/04/2003 au 01	/05/2003			
La période du vo	age ne doit pas excéder :	1 mois.			
				Options »	
	Confi	rmer Rétablir			

- Spécifier éventuellement des critères supplémentaires (pour une recherche plus précise), en cliquant sur le lien Options .
- STOP

<u>Remarque</u> : Le choix de « Déclaration sommaire » pour un Type de déclaration, inclut toujours à la fois les DS Hors Pool et les DS-Voyage Pool.



Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.



Dans les Listes de déclarations **enregistrées**, le lien offert pour la consultation des énonciations d'une déclaration pointe toujours vers la version courante.

L'exemple ci-après montre la restitution d'une Liste de Déclarations enregistrées dans le Bureau « CASA-PORT », pour des Voyages maritimes entre le 01/04/2003 et le 01/05/2003. Les dédarationssont des DS-Voyage Pool car le critère fixé pour 'Type de la Déclaration de référence' est « DS POOL ».
# GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE



& APUREMENTS EXCEPTIONNELS







### Listes de Demandes de modification

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Sélectionner d'abord le Type de Liste de Demandes de modification désiré, parmi les types prédéfinis proposés par le Système :

LISTE DE DEMANDES	DE MODIFICATION - Microsoft Internet Explorer		
	Listes de Demandes de modification		
Critères de Rech	erche		
Type de liste (*)	Choisir un Type de liste	*	
Régime (*)	Choisir un Type de liste Demandes de modification sauvegardées, non validées	7	
Bureau (*)	Demandes de reodification validées, non enregistrées Demandes de reodification enregistrées, en attente de traitement	b.	
Période (*) (voyage)	Demandes de modification enregistrées et deposées, en attente de traitement. Demandes de modification enregistrées et non déposées, en attente de traitement	<u> </u>	
La période du voy:	ege ne doit pas excéder 1 mois.		
		Options »	
	Confirmer Rétablir		





Fournir les critères de recherche **obligatoires** : sélectionner le Régime et le Bureau, puis saisir la Période du voy age (laquelle ne doit pas dépasser 1 mois).

🛃 LISTE DE DEMAND	ES DE MODIFICATION - Microsoft Internet Explorer		
	Listes de Demandes de modification		
Critères de Rech	erche		
Type de liste (*)	Demandes de modification enregistrées, en attente de traitement	•	
Régime (*)	import 🔄		
Bureau (*)	CASAPORT		
Période (*) (voyage)	du [01.09/2003 Biu [01./1.0/2003		
La période du voy	sge ne doit pas excéder 1 mois.		
		Options #	
	Carfernar Rétable		
	0		

⇒ Spécifier éventuellement des critères supplémentaires (pour une recherche plus précise), en cliquant sur le lien Options ≫.



<u>Remarque</u> : Le choix de « Déclaration sommaire » pour un Type de déclaration, inclut toujours à la fois les DS Hors Pool et les DS-Voyage Pool.



Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.

Une Liste de Demandes de modification restitue, <u>au niveau de la 1<sup>èe</sup></u> <u>colonne</u>, des Références de déclarations enregistrées **pour lesquelles il existe une Demande de modification**. <u>En cliquant</u> <u>sur l'une de ces Références</u>, l'Utilisateur habilité accède en consultation aux énonciations de la Demande de modification (ouverture version correspondante).





L'exemple ci-après montre la restitution d'une Liste de Demandes de modification en attente de traitement, relatives à des Etats de dépotage (se référant à une DS) enregistrées dans le Bureau « CASA-PORT », pour des Voyages maritimes entre le 01/09/2003 et le 01/10/2003.

	Listos do Domandos do modification
Critères de Reche	erche
Type de liste (*)	Demandes de modification enregistrées, en attente de traitement
Régime (*)	Import
Bureau (*)	CASA/PORT
Période (*) (voyage)	du 01/09/2003 au 01/10/2003
La période du voyag	ge ne doit pas excéder 1 mois.
ĸ	Options 📢
Options	
Type de déclaration	Etat de Depotage
Mode de transport	
Opérateur déclarant	t Choisir un Opérateur
Déclaration de ré	férence
Type	Declaration Sommaire
Opérateur de référe	ence Choisir un Opérateur
	Confirmer Rétablir
Sont restituées les D spécifiés (en cliquant énonciations de la De La Date d'enregistremen Les Déclarations, pour décroissant de Date d'en	Déclarations pour lesquelles il existe une Demande de modification répondant aux critères t sur la Référence d'une Déclaration, l'utilisateur habilité peut directement consulter les emande de modification). Int et la Date de dépôt d'une Déclaration sont celles de sa Version initiale. lesquelles il existe une Demande de modification répondant aux critères de recherche, sont triées par ordre nregistrement.
Nombre d'enregistre	Page [1] >
Nombre d'enregistre Dé (Référence, D Type, Opérateur	Voyage     Déclaration de référence       ide d'enregistrement,     (Numéro, Date, Transporteur,       (Référence, Date d'enregistrement,     Opérateur, Statut)
Nombre d'enregistre Dé (Rétérence, D Type, Opérateur 309-000-2003-0003141, Depotage (MARITIME) A C X	Page [1] >       celaration     Voyage     Déclaration de référence       date d'enregistrement,     (Numéro, Date, Transporteur,     Déclaration de référence, Date d'enregistrement, Typ       , Statut, Date de dépôt)     Navire)     Opérateur, Statut)       -G     10/09/2003     Dépôt     VOY-M       A C X     DS (MARITIME)     A C X
Nombre d'enregistre Dé (Référence, D Type, Opérateur 309-000-2003-0003141: Depotage (MARITIME) A C X Statut : Acceptee	Page [1] >       Celaration     Voyage (Numéro, Date, Transporteur, r, Statut, Date de dépôt)     Déclaration de référence (Référence, Date d'enregistrement, Type Opérateur, Statut)       _G     10/09/2003     Dépôt     VOY-M     10/09/2003     309-000-2003-0002289-M     10/09/20       _G     10/09/2003     Dépôt     VOY-M     10/09/2003     309-000-2003-0002289-M     10/09/20       _G     10/09/2003     Dépôt     VOY-M     10/09/2003     Signature     10/09/20       _G     10/09/2003     Dépôt     VOY-M     10/09/2003     Signature     10/09/20       _G     X     X     X     X     X       _G     X     X     X     X



### Listes de Lots de dédouanement

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Sélectionner d'abord le Type de Liste de Lots de dédouanement désiré, parmi les types prédéfinis proposés par le Système :

ES DE LOTS DE DEDOUA	NEMENT - Microsoft Internet Explorer		
	Listes de Lots de dédouanem	ent	
Critères de reche	rche		
Type de liste (*)	Choisir un Type de liste		
Régime (*)	Choisir un Type de liste Lots de dédouanement Apurés		
Bureau (*)	Lots de dédouanement Préapurés Lots de dédouanement Eclatés POOL		
Période (*) (Voyage)	Lots de dédouanement En cours de dépotage Lots de dédouanement Dépotés		
La période da voyaş	Lots de dédouarement Pris en charge par BPCS Lots de dédouarement Pris en charge par BPCST Lots de dédouarement Pris en charge par Carnet TIB		
	Lots de dédouarement Eclatés TT Lots de dédouarement Eclatés	Options >>	
	Confirmer) Rétablir		





Fournir les critères de recherche **obligatoires** : sélectionner le Régime et le Bureau, puis saisir la Période du voyage (laquelle ne doit pas dépasser 1 mois).

	Listes de Lots de dédouanemen	t	
Critères de rech	rche		
Type de liste (*)	Lots de dédouanement Eclatés POOL		
Régime (*)	Import		
Bureau (*)	CASAPORT		
Période (*) (Voyage)	du 01.04/2003 au 01.05/2003		
La période da voya	ge ne doit pas excéder 1 mois.		
		Options #	
	Confirmer) (Rétablir)		



<u>Remarque</u> : Le choix de « Déclaration sommaire » pour un Type de déclaration, inclut toujours à la fois les DS Hors Pool et les DS-Voyage Pool.

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.

Une Liste de lots de dédouanement restitue toujours des lots se trouvant dans des déclarations **enregistrées** et le lien offert pour la consultation des énonciations d'un lot ou d'une déclaration pointe toujours vers la version courante.

L'exemple ci-après montre la restitution d'une Liste de Connaissements-chef dont l'Etat est « EclatéPool », importés du Port d'Anvers, lors de Voyages (maritimes) entre le 01/04/2003 et le 01/05/2003.







Mise en douane

& Apurements exceptionnels



### Listes d'Alertes

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Sélectionner d'abord le Type de Liste d'Alertes désiré, parmi les types prédéfinis proposés par le Système :

	Liste d'Alertes	
Critères de Rec	herche	
Type d'alerte (*) Régime (*) Bureau (*) Période (*) (voyage) La période da vo	Choisir un Type de liste Choisir un Type de liste Choisir un Type de liste Déclarations enregistrées (DS Pool & Hors Pool) par anticipation à annuler Déclarations enregistrées, en attente de rapprochement, à annuler Déclarations enregistrées, dont le Voyage est annué Carnets TR invalides DS MEAD enregistrées, avec Carnet TR invalide EPCST enregistrées, avec Carnet TR invalide Lots de dédouanement en souffrance	Options #



Mise à part la Liste des Carnets TIR invalides et la Liste des lots de dédouanement en souffrance, toutes les autres Listes d'Alertes sont relatives à des déclarations (enregistrées) et restituent le même type d'informations que les Listes de Déclarations (enregistrées) présentées précédemment.

La Légende associée à chacune des Listes d'Alertes précise l'objet de la Liste.

Dans ce qui suit, sont présentés des exemples de Liste de Lots de dédouanement en souffrance et de Liste de Carnets TIR invalides.





- Sélectionner la <u>Liste des lots de dédouanement en souffrance</u> et fournir les critères de recherche **obligatoires** : sélectionner le Régime et le Bureau, puis saisir la Période du voy age (laquelle ne doit pas dépasser 1 mois).
- Spécifier éventuellement des critères supplémentaires (pour une recherche plus précise), en cliquant sur le lien Options ».



Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.



La Liste de lots de dédouanement en souffrance restitue toujours des lots se trouvant dans des déclarations **enregistrées** et le lien offert pour la consultation des énonciations d'un lot ou d'une déclaration pointe toujours vers la version courante.

L'exemple ci-après montre la restitution d'une Liste de lots en souffrance dans des Etats de dépotage, pour des marchandises importées du Port de Barcelone, lors de Voyages (maritimes) entre le 01/04/2003 et le 01/05/2003.



## GUIDE UTILISATEUR BADR - MISE EN DOUANE

& APUREMENTS EXCEPTIONNELS

LISTES D'ALERTES - Microsoft Internet Explorer <u>- 0 ×</u> . Liste d'Alertes Critères de Recherche Type d'alerte (\*) Lots de dédouanement en souffrance • Import • Régime (\*) CASA/PORT Bureau (\*) • Période (\*) du 01/04/2003 au 01/05/2003 (voyage) La période du voyage ne doit pas excéder 1 mois. Options 📢 Zone de choix des critères optionnels Options pe de déclaration Etat de Depotage • Mode de transport MARITIME • Lieu de (dé) BARCELONE (ESBAR) • chargement pérateur déclarant Choisir un Opérateur Rétablin Confirmer Sont restitués les Lots de dédouanement qui n'ont encore fait l'objet d'aucune forme d'apurement et ce, plus de 60 jours ouvrables après la Date du Voyage. La Référence d'un Lot dans une DS POOL correspond au nom du transporteur déclaré pour ce Lot. La Date d'enregistrement et la date de dépôt d'une Déclaration sont celles de sa Version Initiale. Légende Les Déclarations répondant aux critères de recherche sont triées par ordre décroissant de Date d'enregistrement. Nombre d'enregistrements trouvés : 86 Page [1] >>> 123456 Lot Déclaration Voyage (Numéro, Date, Transporteur (Référence, (Référence, Date d'enregistrement, Type, Opérateur, Statut) Lieu de (dé)charde Navire) 309-000-2003-0003128-C 04/08/2003 AT170403-1 02/04/2003 055-19841242-1 COMARINE BARCELONE Depotage (MARITIME) A C JSP AB DUBLIN Statut : Acceptee 309-000-2003-0003128-C 04/08/2003 AT170403-1 055-19841242-2 02/04/2003 BARCELONE Depotage (MARITIME) COMARINE A C JSP AB DUBLIN Statut : Acceptee 55-19841242-1 <u>309-000-2003-0003127-H</u> 04/08/2003 AT170403-1 02/04/2003 BARCELONE Depotage (MARITIME) COMARINE A C JSP AB DUBLIN Lien Statut : EnAttenteRapprochement vers les énonciations du lot Lien vers les énonciations de la Déclaration où le lot est déclaré (version courante)





- Sélectionner la Liste des Carnets TIR invalides.
- Spécifier éventuellement des critères supplémentaires (pour une recherche plus précise), en cliquant sur le lien Options ».
- Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.



La Liste des Carnets TIR invalides est restituée telle que reçue par l'Administration des organismes internationaux.

		Liste d'Alertes	
Critères de Rec	cherche		
Type d'alerte (*)	Carnets TIR invalid	69	-
	-		Options #
Options			
Nom du Titulaire	,		
Nom de Forganis	ame AITA		
Build & Charles & Arrise State			
		Confirmer Rétablir	
		Confirmer (Rétablir)	
.es Carnets TIR inve	Ndes sont triés sur la l	Cantinner Ritable	shëtique .
es Carnets TR inve Iombre d'enregis	ildes sont triés sur la l Arements trouvés :	Continuer Rélablir base de leur référence, dans l'ordre alph	strétique .
es Carnets TIR inva Iombre d'enregis Référence	ildes sont triés sur la l Arementa trouvés : Date d'expiratio	Continner Rétablir base de leur référence, dans l'ordre alpha 3 20 Norm de l'organisme émetteur	sbétique. Page [1] >>> Nom du titudaire
es Carnets TR inve Iombre d'enregis Référence du Carnet TIR	lides sont triés sur la l Arementa trouvés : Dute d'expiratio	Continuer Rétablir base de leur rétérence, dans fordre alph 3 on Nom de l'organisme émetteur	sbétique. Page [1] >>> Nom du Butaire du Carnet TIR
es Carnels TIR inve fombre d'enregis Référence du Carnet TIR X136053217	ildes sont triés sur la l itrements trouvés : Dute d'expiratio 06/08/2002	Confirmer Rétablir base de leur référence, dans l'ordre alph 13 on Nom de l'organisme émetteur AITA	sbétique. Page [1] >>> Nom du titulaire du Carnet TIR MOLDSIV IMPEX
es Carnets TR invi Iombre d'enregis Référence du Carnet TIR X36053217 (836048280	Ndes sont triës sur la l Atrements trouwés : Dute d'expiratio 05/09/2002 20/08/2002	Confirment Rétablir base de leur référence, dans l'ordre alph 13 an Nom de l'organisme émetteur AITA AITA	sbétique. Page [1] >>> Nom du titulière du Carnet TIR MOLDSIV IMPEX BALCANTIR





### Services de recherche Multicritères

### Recherche Multicritères d'une Déclaration

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Fournir les critères de recherche **obligatoires** : sélectionner le Régime et le Bureau, puis saisir la Période du voy age (laquelle ne doit pas dépasser 1 mois).

🗿 RECHERCHE M	ULTICRITERES - DECLARATIONS - Micro	osoft Internet Explorer		>
				<u> </u>
	Recherche M	ulticritères - Déclaratio	ons	
Critères de R	echerche			
Régime (*)	Import			
Bureau (*)	CASA/PORT	<b>•</b>		
Période (*) (voyage)	du 01/04/2003 au 05/04/2003			
La période du v	oyage ne doit pas excéder 1 mois.			
		Options 🕨		
	Configurat			
	Retability			

Spécifier éventuellement des critères supplémentaires (pour une recherche plus précise), en cliquant sur le lien Options ≫.



Bien que non obligatoires, <u>les critères optionnels constituent</u> <u>la véritable valeur ajoutée du Service de recherche Multicritères</u>, car ils permettent de définir avec précision les caractéristiques des entités recherchées.



Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.

	_		
	_		
100		× .	
1.0	<b>e</b> . 1		
	1.11		
10 A	_		

Le Service de recherche Multicritères recherche toujours des déclarations **enregistrées** et le lien offert pour la consultation de leurs énonciations, au niveau de la Liste de résultats, pointe toujours vers la version courante.

L'exemple ci-après montre une Liste de résultats restituée par le Système et répondant à plusieurs critères : il s'agit plus précisément de la Liste des Etats de dépotage enregistrés dans le Bureau « CASA-PORT », pour des marchandises transportées par « COMANAV », à bord du Navire « AZZAHRA », pour des Voyages entre le 01/04/2003 et le 01/05/2003, sous le Numéro « 13/R » :

	RECHERCHE MULTICRI	TERES - DECLARATIO	NS - Microsoft Intern	et Explorer		
		Re	cherche Multicritèr	res - Déclarat	ions	
	Critères de Recher	che				
	Régime (*)	Import	•			
	Bureau (*)	CASA/PORT	•			
	Période (*) (voyage)	au 01/04/2003 au	01/05/2003			
	La période du voyage	ne doit pas excéder 1	mois.			
			Option	ns 🕊		
e de choix critères	Options					
onnels	Vaméro du Voyage	13/R				
	Transporteur	COMANAV	•			
1	Mode de transport	MARITIME	•			
	Navire	AZZAHRA	•			
	Type de déclaration	Etat de Depotage	•			
	Opérateur déclarant	Choisir un Opérateur				
		[				
		Confirmer Réta	blir			
	La Date d'enregistrement	d'une Déclaration est ce	lle de la Version Initiale.			
	Les Déclarations réponda	int aux critères de reche	rche sont triées par ordr	e décroissant de	Date d'enregistrement.	
égende	Nombre a enregistrem	ients trouves : 15			Pa	ige [1] >>>
-	Déclar Déclar	ation	Voyag	je	Déclaration de réfé	rence
	Opérateu	r, Statut)	(Numero, Date, Trans	porteur, Navire)	Opérateur, Statu	t)
	309-000-2003-0001344-Y	21/04/200	<sup>3</sup> 13/R	01/04/200	3 <u>309-000-2003-0000789-P</u>	01/04/2003
$ \  \  \  \  \  \  \  \  \  \  \  \  \ $	MILITZER & MUNCH MARC	C (M&M)			DS (MARITIME)	
	Statut : Acceptee		AZZARINA		Statut : Acceptee	
s énonciations	200 000 2002 0004246 8		a			
ecial alloin	Depotage (MARITIME)	<u>1</u> 05/04/200	P 13/R	01/04/200	3 <u>309-000-2003-0000789-P</u>	0170472003
	OFFICE TRANCP COMP MA	ROC (STCMA)	AZZAHRA		COMANAV	
in courante)	SERV.TRANSP.COMB.MA				Chatast - Assaults	
	Statut : Acceptee				Statut : Acceptee	
	SERV.TRANSP.COMB.MA	· · ·			Statut : Acceptee	
Gui de Uti I	Statut : Acceptee	0	cto.		Page 18	37/239
Guide Util Mise en d	isateur - Version 1.	0	<b>i</b>		Page 18	37/239
Gui de Uti I Mi se en d	isateur - Version 1. ouane	0	Ŵ		Page 18	37/239



### Recherche Multicritères d'un Lot de dédouanement

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Fournir les critères de recherche **obligatoires** : sélectionner le Régime et le Bureau, saisir la Période du voyage (laquelle ne doit pas dépasser 1 mois), puis sélectionner le Lieu de chargement (ou de déchargement).

RECHERCHE MULTICRITERES - LOTS DE DEDOUANEMENT - Microsoft In	iternet Explorer
Recherche Multicritères - Lo	ts de dédouanement
Critères de Recherche	
Régime (*) Import	
Bureau (*) CASA/PORT	
Période (*) (voyage) du 01/04/2003 au 01/05/2003	
La période du voyage ne doit pas excéder 1 mois.	
Lieu de (dé)chargement (*) GENES (ITGEN)	
Options »	
Confirmer Rétablir	
$\Box$	



Bien que non obligatoires, <u>les critères optionnels constituent</u> <u>la véritable valeur ajoutée du Service de recherche Multicritères</u>, car ils permettent de définir avec précision les caractéristiques des entités recherchées.





Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.



Le Service de recherche Multicritères recherche toujours des lots se trouvant dans des déclarations **enregistrées** et le lien offert pour la consultation des énonciations d'un lot ou d'une déclaration, au niveau de la Liste de résultats, pointe toujours vers la version courante.

L'exemple ci-après montre une Liste de résultats restituée par le Système et répondant à plusieurs critères : il s'agit plus précisément de la Liste des Connaissements-chef se trouvant dans des DS POOL enregistrées dans le Bureau « CASA-PORT », déclarées par l'Opérateur « COMANAV », pour des marchandises chargées à « Gênes » et transportées par « COMANAV », pour des Voyages entre le 01/04/2003 et le 01/05/2003, sous le Numéro « 11/R ».

De plus, il a été spécifié comme critère supplémentaire que ces Connaissements-chef devaient être « EclatéPool » (Etat).



<u>L'exemple d'une Liste de Connaissements-chef (ou LTAs-chef)permet</u> <u>de souligner plusieurs points ayant trait à ce type particulier de lot</u> <u>de dédouanement</u> :

- 3- Ce type de lot n'ayant pas de Référence à proprement dite, le Système l'identifie par le Nom du Transporteur du Pool dédaré pour le lot (1<sup>ère</sup> colonne de la Liste);
- 4- La déclaration qui prend en charge ce type de lot (4<sup>ème</sup> colonne de la Liste) – et qui existe dès lors que le lot est « EclatéPool »est la DS-Voyage Pool qui éclate le lot.











### Recherche Multicritères d'un Equipement

Accéder au Service correspondant (voir sous Section Accès aux Services).

### Au niveau de la fenêtre de recherche :

Fournir les critères de recherche **obligatoires** : sélectionner le Régime et le Bureau, saisir la Période du voyage (laquelle ne doit pas dépasser 1 mois), puis sélectionner le Lieu de chargement (ou de déchargement).

🚈 RECHERCHE MUI	TICRITERES - EQUIPEMENTS - Microsoft	Internet Exp	lorer	<u>_ 0 ×</u>
	I	Recherche M	Aulticritères - Equipements	
			I	
Critères de Rec	herche			
Régime (*)	Import			
Bureau (*)	CASA/PORT	•		
Période (*) (voyage)	du 01/04/2003 au 01/05/2003			
La période du voy	age ne doit pas excéder 1 mois.			
Lieu de (dé)charg	ement (*) GENES (ITGEN)	•		
		Options »		
	Confirmer Rétablir			



Bien que non obligatoires, <u>les critères optionnels constituent</u> <u>la véritable valeur ajoutée du Service de recherche Multicritères</u>, car ils permettent de définir avec précision les caractéristiques des entités recherchées.





Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.



Le Service de recherche Multicritères recherche toujours des équipements se trouvant dans des déclarations **enregistrées** et le lien offert pour la consultation des énonciations d'un lot ou d'une déclaration, au niveau de la Liste de résultats, pointe toujours vers la version courante.

L'exemple ci-après montre une Liste de résultats restituée par le Système et répondant à plusieurs critères : il s'agit plus précisément de la Liste des Remorques « Dépotées », déclarées dans des Déclarations sommaires enregistrées dans le Bureau « CASA-PORT », chargées à « Gênes » et transportées par « COMANAV », pour des Voyages entre le 01/04/2003 et le 01/05/2003, sous le Numéro « SM » :





### Listes associées à une déclaration

#### Liste des versions de la déclaration

Accéder au Service, en cliquant sur le lien Liste des versions au niveau du menu contextuel d'un formulaire de (version de) déclaration (voir sous-Section <u>Accès aux Services</u>).

💷 <u>R</u>

<u>Rappel important</u> : Le lien n'est affiché que dans la mesure où il existe au moins deux versions de la déclaration.

STOP

Constater l'ouverture d'une nouvelle fenêtre où le Système restitue la Liste des versions de la déclaration :



Observer les en-têtes de colonne de la Liste : elles indiquent précisément le type d'information restituée, pour chaque version existante de la déclaration.





Cliquer sur le Numéro d'une version : il s'agit d'un lien vers le détail des énonciations de cette version.



Constater que le Système ouvre une nouvelle fenêtre pour afficher le détail des énonciations. Celles-ci sont en consultation simple.

L'écran ci-après montre la restitution, par exemple, des énonciations de la version courante (N°2) :

Déclaration sommaire - Sectio	n 2 - Identification de la Déclaration - Microsoft Internet Explorer
Quitter	Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements
	Bureau         Régime         Année         Série         Clé         Etat de la déclaration : Enregistré           309         000         2003         0007553         D
	Mode de transport utilisé au passage de frontière Martime 🐼 Pool
a IMPRIMER	Bureau (CASARORT Bánime Unort E Dásinatio ou atlaintío
Récapitulatif par port	and and a country of the second
Liste des versions	Opérateur de référence COMANAV Référence DS Pool 309 - 000 - 2003 - 0007450 - N
	Version Type: Courante Nº: 2 Etat: Envegistree Statut: Acceptee
Arbre de référencement	Mode d'acquisition : Web
	Date de création : 23/10/2003-17:37
	Date de dépôt :
	Observations
	Thranet local



Imprimer la Liste des versions, en cliquant sur le Bouton (Imprimer) (au bas de la Liste).



La fonctionnalité d'impression est celle offerte par le Navigateur Web.

Cliquer sur le Bouton Fermer, pour fermer la fenêtre.





### Récapitulatif par lieu

Accéder au Service, en cliquant sur le lien **Récapitulatif par port** (pour un mode de transport maritime, par exemple) au niveau du menu contextuel d'un formulaire de (version de) déclaration (voir sous-Section <u>Accès</u> <u>aux Services</u>).

<u>Rappel important</u> : Le lien est toujours affiché, quelle que soit l'Etat de la version.



Constater l'ouverture d'une nouvelle fenêtre où le Système restitue le Récapitulatif par lieu **associé à la version de la déclaration** :

L'écran ci-après montre la restitution, par exemple, du Récapitulatif par lieu d'une version de type Intermédiaire, enregistrée et en attente de traitement :

				Toodp	and but now	
férenc	e de la d	éclaratio	n		Type de la déclaration : l	DS (Voyage Pool)
ureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat de la déclaration : l	Enregistrée
309	000	2003	0007553	D		Version N° 4
Nomb	ore total (	de lieux	:2			
Lieu	de (de)ci	hargeme	ent : AALE	JORG (DI	(AAL)	
Poids	s brut tot	al 3000	0.000		Nombre total de contenants	20
Tare	totale	0			Nombre total d'équipements	svides 0
Nomt	ore de lot	ts:2				
Nomt N° Lo	ore de lot t Référe	ts:2 nce du l	ot	Et	at Statut	
Nomt N° Lo 1	ore de los t <mark>Référe</mark> CFG-3	ts:2 nce du l	ot	Et De	at Statut epote Accep	te
Nomt N° Lo 1 2	t Référe CFG-3 CFG-4	ts:2 nce du l	ot	Et De	at Statut epote Accep Modifie	te e
Nomi N° Lor 1 2 Lieu	ore de lot CFG-3 CFG-4 de (dé)cl	ts:2 nce du l hargeme	ot ent : AARL	jet Do JS (DKA)	at Statut epote Accep Modifie AR)	te e
Nomt N° Lot 1 2 Lieu Poids	ore de lot CFG-3 CFG-4 de (dé)cl s brut tot	ts:2 nce du l hargema al 1000	ot ent : AARL 0.000	Et Di JS (DKA/	at Statut epote Accep Modifie AR) Nombre total de contenants	te e 10
Nomt N° Lo 1 2 Lieu Poids Tare	ore de lot CFG-3 CFG-4 de (dé)cl s brut tot totale	ts:2 nce du l hargeme al 1000	ot ent : AARU 0.000	Et Di JS (DKA/	at Statut epote Accep Modifie AR) Nombre total de contenants Nombre total d'équipements	te e 10 s vides 0
Nomt N° Lo 1 2 Lieu Poids Tare Nomt	t Référe CFG-3 CFG-4 de (dé)cl s brut tot totale pre de lot	ts:2 nce du l hargeme al 1000 0 ts:1	ot ent : AARL 0.000	Et De JS (DKA/	at Statut epote Accep Modifie AR) Nombre total de contenants Nombre total d'équipements	te e 10 s vides 0
Nomt N°Lo 1 2 Lieu Poids Tare Nomt N°Lo	Dre de lot Référe CFG-3 CFG-4 de (dé)cl s brut tot totale Dre de lot Référe	ts:2 nce du l hargeme al 1000 0 ts:1 nce du l	ot ent : A.ARI. 0.000	et Di JS (DKA/	at Statut epote Accep Modifie AR) Nombre total de contenants Nombre total d'équipements at Statut	10 s vides 0



Observer les en-têtes de colonne de la Liste : elles indiquent précisément le type d'information restituée, pour chaque lot de la version.

Imprimer le Récapitulatif par lieu, en cliquant sur le Bouton (Imprimer) (au bas de la Liste).



La fonctionnalité d'impression est celle offerte par le Navigateur Web.

Cliquer sur le Bouton Fermer, pour fermer la fenêtre.



Remarque : Récapitulatif par lieu d'une version de DS POOL.

Les lots d'une DS POOL n'ayant pas de Référence à proprement dite, ils sont identifiés par le Nom du Transporteur du Pool déclaré pour chacun d'entre-eux (colonne 'Référence du lot') :

éférence de la déclaration       Type de la déclaration         Bureau       Régime       Année       Série       Clé         309       000       2003       0007450       N       Etat de la déclaration         Nombre total de lieux : 2       I       I       I       I       I         Poids brut total       3000.000       3000.000       Tare totale       0       I         Nombre de lots : 1       I       I       I       I       I       I         Nombre de lots : 1       I       I       I       I       I       I       I         I common de lots : 1       I       I       I       I       I       I       I         I common de lots : 1       I	
Bureau       Régime       Année       Série       Clé       Etat de la declaration         309       000       2003       0007450       N       Etat de la declaration         Nombre total de lieux : 2       Ieu de (dé)chargement : ANTWERPEN (BEANT)       Poids brut total       3000.000         Tare totale       0       Image: Statut       3       Statut         Nombre de lots : 1       Image: Statut       Statut       Statut         Image: COMANAV       EclatePool       Accepte         Lieu de (dé)chargement : ANVERS (BEANV)       Poids brut total       7000.000         Tare totale       1       1       1         Image: Comandation of the state of total in total       1       1         Image: Comandation of total in total in total       1       1         Image: Comandation of total in total	: DS Pool
309       000       2003       0007450       N         Nombre total de lieux : 2       Ieu de (dé)chargement : ANTWERPEN (BEANT)       Poids brut total       3000.000         Tare totale       0       0       Image: Statut statul statu	: Enregistrée
Nombre total de lieux : 2         Lieu de (dé)chargement : ANTWERPEN (BEANT)         Poids brut total       3000.000         Tare totale       0         Nombre de lots : 1         N° Lot Référence du lot       Etat         3       COMANAV         EclatePool       Accepte         Lieu de (dé)chargement : ANVERS (BEANV)         Poids brut total       7000.000         Tare totale       2200	Version N° 2
Lieu de (de)chargement : ANTWERPEN (BEANT)         Poids brut total       3000.000         Tare totale       0         Nombre de lots : 1       Image: Statut statule         N° Lot       Référence du lot       Etat       Statut         3       COMANAV       EclatePool       Accepte         Lieu de (dé)chargement : ANVERS (BEANV)       Poids brut total       7000.000         Tare totale       2200       Image: Statut statule       Image: Statut statule	
Poids brut total       3000,000         Tare totale       0         Nombre de lots : 1       Etat       Statut         3       COMANAV       EclatePool       Accepte         Lieu de (dé)chargement : ANVERS (BEANV)       Poids brut total       7000,000         Tare totale       2200       200	
Nombre de lots : 1       N° Lot     Référence du lot     Etat     Statut       3     COMANAV     EclatePool     Accepte       Lieu de (dé)chargement : ANVERS (BEANV)       Poids brut total     7000.000       Tare totale     2200	
Nombre de lots : 1       Etat       Statut         3       COMANAV       EclatePool       Accepte         Lieu de (dé)chargement : ANVERS (BEANV)       Poids brut total       7000.000       Tare totale       2200	
N° Lot     Référence du lot     Etat     Statut       3     COMANAV     EclatePool     Accepte       Lieu de (dé)chargement : ANVERS (BEANV)       Poids brut total     7000.000       Tare totale     2200	
3     COMANAV     EclatePool     Accepte       Lieu de (dé)chargement : ANVERS (BEANV)       Poids brut total     7000.000       Tare totale     2200	
Lieu de (dé)chargement : ANVERS (BEANV)         Poids brut total       7000.000         Tare totale       2200	
Poids brut total     7000.000       Tare totale     2200	
Tare totale 2200	
Nombre de lots : 2	
N° Lot Référence du lot Etat Statut	
1 COMARINE EclatePool Accepte	
2 COMANAV EclatePool Accepte	



### Liste des lots rejetés

Accéder au Service, en cliquant sur le lien Connaissements rejetés (pour un mode de transport maritime, par exemple) au niveau du menu contex tuel d'un formulaire de (version de) déclaration (voir sous Section Accès aux Services).

<u>Rappel important</u> : Le lien est affiché uniquement pour une version enregistrée après la version initiale et lorsqu'au moins un lot ajouté ou modifié a été rejeté à l'issue du traitement de la Demande de modification.

Constater l'ouverture d'une nouvelle fenêtre où le Système restitue la Liste des lots rejetés **associée à la version de la déclaration** :

L'écran ci-après montre la restitution, par exemple, de la Liste deslots rejetés d'une version de type Intermédiaire, enregistrée et rejetée :



Observer les en-têtes de colonne de la Liste : elles indiquent précisément le type d'information restituée, pour chaque lot rejeté dans le cadre du traitement de la version par l'Administration.





Cliquer sur le Numéro d'une lot rejeté : il s'agit d'un lien vers le détail des énonciations de ce lot.



Constater que le Système ouvre une nouvelle fenêtre pour afficher le détail des énonciations (noter que le Système se positionne automatiquement sur le lot en question). Celles-ci sont en consultation simple.

L'écran ci-après montre la restitution des énonciations du lot rejeté, dans un onglet intitulé « **Connaissements rejetés** » (pour un mode de transport maritime, par exemple) :

Déclaration sommaire - Section 5	- Identification du?	Moyan de Transp	ort - Microsoft	Internet Explorer		
Quitter	Déclarant	Références	Voyage	Quantités Conn	aissements	rejetés
	Bureau Régime	Année Série	Clé	Etat de	a la déclaration	on : Enregistrée
	309 000	2003 0007553	D			-
		nic		<b>B</b> ut a	Church of	<b>Fig.</b>
a IMPRIMER	2 BEANV	Hete C	rence 70-4	21/10/2003	Rejete	ETAK
S Connaissements rejetés						
▶ Liste des versions	En-téte	Lignes Marchar	dises			Lot numéro : 2
Arbre de référencement	Débloqué					
	Etat Statut Pejete					
	Observations:					
	Référence	CFG-4		Poids brut tota	l (kg): 10	00.000
	Lieu de chargement	ANVERS ( I	BEANV )	Nombre Conte	nant(s): 10	
	Date de chargement	21/10/2003		Tare totale (kg	μ 0	
				Equipement(s)	Vide(s): 0	
0					intr	anet local

➡ Imprimer la Liste des lots rejetés, en cliquant sur le Bouton (au bas de la Liste).



La fonctionnalité d'impression est celle offerte par le Navigateur Web.

Cliquer sur le Bouton Fermer, pour fermer la fenêtre.





#### Arbre de référencement



La Référence définitive de la déclaration, à partir de laquelle le Service a été sollicité, apparaît en caractères de taille plus importante (de façon à la mettre en évidence)

L'arborescence est, par défaut, « éclatée » et fait donc apparaître tous les liens existants entre déclarations à différents niveaux hiérarchiques. Toute déclaration d'un niveau i est la Déclaration de référence d'une déclaration de niveau i+1. Pour masquer des niveaux inférieurs, cliquer sur l'icône a gauche d'une Référence de déclaration :





.e., 309-000-2003-0007450-N DS Pool (Enregistrée) 309-000-2003-0007551-P DS (Enregistrée) 309-000-2003-0007553-D DS (Enregistrée)

> L'icône E se transforme en E et, en cliquant à nouveau dessus, les niveaux inférieurs réapparaissent.

Cliquer sur la Référence d'une déclaration.



Constater que, dans la même fenêtre, le Système restitue les énonciations complètes de la déclaration sélectionnée, dans sa version courante (à des fins de consultation simple).



Fermer la fenêtre.





### Impression d'une déclaration au format ADII

Le Système BADR offre une fonction d'impression qui lui est propre : il permet, en effet, de créer un format d'impression spécifique pour une **version de déclaration**. Ce format répond à des règles de présentation définies par l'Administration.

La fonction d'impression est accessible à tout moment, par le biais d'un lien affiché au niveau du menu contextuel d'un formulaire de déclaration.

	Déconnexion Menu	
	o IMPRIMER	Déclarant Références Voyage Quantités Connaissements
Lien vers la fonction d'impression		Bureau         Régime         Année         Série         Clé         Etat de la déclaration : Enregistree           309         000         2003         0007518         U
	S Connaissements rejetés	Mode de transport utilisé au passage de frontière Maritime Pool
	<ul> <li>Recapitulatif par port</li> <li>Liste des versions</li> </ul>	Bureau : CASA/PORT Régime : Import 🗖 Déclaration par anticipation
	D Arbre de référencement	Opérateur de référence
	± Services	Référence DS Pool         309         000         2003         0007445         R           Version
		Type: Intermediaire N°: 5 Etat: Enregistree Statut: Rejetee Mode d'acquisition: Web
		Date de création         : 20/10/2003 à 12 h 54           Date d'enregistrement         : 20/10/2003 à 12 h 56
		Date de dépôt :
		Observations 20/10/2003 à 12:59 - Rejet de la version - MESNOU BOUCHAIB - Motif: Double saisie

STOP

Important : le Système génère, à des fins d'impression, un fichier de type PDF (*Portable Document File*). Il est donc nécessaire que soit préalablement installé, sur le poste de travail, le logiciel *Adobe Acrobat Reader*. Ce dernier peut être téléchargé gratuitement du site Web : www.adobe.fr





Au niveau du menu contex tuel, cliquer sur IMPRIMER.



Mise en douane

& Apurements exceptionnels

Constater que le logiciel *Acrobat Reader* est automatiquement lancé et qu'il ouvre un **Etat d'impression** (fichier PDF) <u>à l'intérieur même</u> <u>de la zone de restitution du formulaire</u> :

Bouwes et lapors to bouwes et	ON DEB D5 Import	22110.22003 11:01 VERSION : 4 Statur Acceptee
REFERENCE BUREA	U REGME ANNEE NUM CLE DATE ENNEG DATE DEPOT 000 2003 0007518 U 10.25	OPERATEUR NOM CENTREIRC N° RC COMANAV CASABLANCA 6599
VOYAGE           DATE D'AMPIVEE           10/10/2003 15:20	IMERO BUREAU TRANSPORTEUR D'ADREU VARRIVEE D'ARRIVE 102003 309 COMANAV -	NT N° DE REFERENCE DATE D'ENREG 309-800-2003-8007445-R 1010/2003 
ARMATEUR ACOMAR (AG.	AAVIRE PAVILLON JAUGE JAUGE YPL BRUTE (TN) NETTE (TN) A ROSA BLU ROYAUME-UNI 35112.003 T0285.000	TOTAL POEDS BRUY TAKE (KG) 30000.000 2000
CODE FRIDU	DE;CHARGEMENT NUROT ROTTERDAM	
<ul> <li>→ H 4 1 of 3 ▶</li> </ul>	H 14x8,26 n D H H H	
Nombre de pages générées		
<u></u>	Remarque : une version de déclaration avec l'intégralité des lots de dédouanen quelque que soit le type, l'Etat ou le Stat	sera toujours imprimée nent qui lui sont associés, sut de la version.
	Ainsi, l'impression d'une version de type et en attente de traitement (c'est-à-dire u fera non seulement apparaître les lots qu	Intermédiaire, enregistrée ne Demande de modification) i ont été modifiésou ajoutés
	mais aussi tous les autres lots dont le Sta	tut reste « Accepté ».



Sauv egarder év entuellement l'Etat d'impression (dans un répertoire du poste de trav ail), en cliquant sur le Bouton 🕲, au niv eau de la Barre d'outils.



Dans la fenêtre qui s'ouvre, indiquer le répertoire de destination et spécifier le Nom sous lequel le fichier PDF doit être sauvegardé:







### Annexe : Correspondance SADOC-BADR

Accéder au Service, en cliquant sur Correspondance SADOC/BADR au niveau du sous-Menu des Services (voir sous Section Accès aux Services).

Le Système n'ouvre pas de nouvelle fenêtre, comme pour les autres Services de recherche. Dans la zone de saisie/restitution (à droite de l'Explorateur BADR), apparaît un cadre intitulé 'Recherche', comprenant une Liste de choix. Les 2 options proposées sont :

- la recherche d'une Référence de déclaration sur SADOC
- la recherche d'une Référence de déclaration sur BADR

Cadre 'Recherche'	Recherche	
	Type de recherche Choisir dans la liste	

### Rechercher une Référence de déclaration sur SADOC

Correspondance SADOC / BADR

Sélectionner l'option « Recherche référence SADOC », dans la Liste déroulante.

Constater l'agrandissement du cadre 'Recherche', pour l'affichage d'une zone où seront spécifiées les informations nécessaires à la recherche :





#### Correspondance SADOC / BADR

Recherche							
Type de recherche Recherche référence SADOC 💌							
Référence BADR à re	chercher						
Bureau Régime Année Série Clé 309 000 2003 0007450 N							
Déclaration enregistrée  Type de déclaration DS POOL      Confirmer      Rétablir							

Fournir la Référence définitive complète de la déclaration enregistrée dans le Système BADR et sélectionner le Type de cette déclaration dans la Liste déroulante correspondante.



<u>Remarque</u> : Le choix de « Déclaration sommaire » pour un Type de déclaration, inclut toujours à la fois les DS Hors Pool et les DS-Voyage Pool.

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.

Le Système peut trouver une ou plusieurs déclarations enregistrées dans SADOC correspondant à la déclaration enregistrée dans BADR. Une Liste de résultats est alors restituée, avec mention du nombre exact de déclarations trouvées :





#### Correspondance SADOC / BADR

Recherche								
Type de recherche Recherche référence SADOC 💌								
Référence BADR à reche	rcher							
Bureau       Régime       Année       Série       Clé         309       000       2003       0007450       N         Image: Déclaration enregistrée       Déclaration       DS POOL       Image: Déclaration         Confirmer       Rétablit								
Nombre de déclarations trouvées sur SADOC								
Nombre d'enregistrements trouvés : 1								
Référence SADOC Dépotage Date enregistreme								
	Code	Ordre						
309- 000- 2003- 7464- N	00	000	22/10/2003					



Pour chaque déclaration trouvée, le Système restitue :

- sa Référence définitive complète sur SADOC (lorsqu'il n' y a pas de Code Dépoteur et d'Ordre de dépotage, le Système affiche par défaut les valeurs 00 et 000);
- sa Date d'enregistrement (qui est toujours celle de l'enregistrement de la Version initiale sur BADR).





L'exemple ci-après illustre la situation où plusieurs déclarations sur SADOC correspondent à la **même** déclaration enregistrée sur BADR :

		(	Corresponda	nce SADO	C / BADR
Recherche					
Type de recherche	Recherche ré	iférence SAD	oc 🔻		
Référence BADR à re	hercher				
Bureau	Régime	Année	Série	Clé	
309	000	2003	0007551	Ρ	
🔽 Décla	aration enregi	strée			
Type de o	léclaration	DS		•	
	Confi	irmer) (Ré	tablir		

Nombre d'enregistrements trouvés : 2							
Référence SADOC Dépotage Date enregistre							
	Code	Ordre					
309- 000- 2003- 7464- N	C9	14	22/10/2003				
309- 000- 2003- 7464- N	C9	15	22/10/2003				

Une telle situation se produira pour toute déclaration (enregistrée sur BADR) de type **DS-Voyage Pool** avec plusieurs Lieux de (dé)chargement ou **Etat de dépotage** référant à plusieurs lignes dépotées. En effet, sur la Système SADOC, les DS-Voyage Pool et les Etats de dépotage sont toujours déclarées respectivement par Lieu de (dé)chargement et par ligne dépotée.





#### Rechercher une Référence de déclaration sur BADR

Sélectionner l'option « Recherche référence BADR », dans la Liste déroulante.



Constater l'agrandissement du cadre 'Recherche', pour l'affichage d'une zone où seront spécifiées les informations nécessaires à la recherche :

Correspondance SADOC / BADR

Recherche				
Type de recherche	Recherche ré	férence BADR	•	
Référence SADOC à r	echercher			
Bureau 309 Ø Déci	Régime 000	Année 2003 strée	Série 0007464	Clé N
	_		_	Options >>
	Confir d	mer Réta	ablir	

- Fournir la Référence définitive complète de la déclaration enregistrée dans le Système SADOC.
- Spécifier éventuellement un Code Dépoteur et un Ordre de dépotage (pour rechercher précisément, par ex emple, une DS-Voy age Pool ou un Etat de dépotage), en cliquant sur le lien Options ▶.
  - Constater encore une fois l'agrandissement du cadre 'Recherche', pour permettre l'affichage de champs supplémentaires de saisie :





#### Correspondance SADOC / BADR

Recherche									
Type de recherche Recherche référence BADR 💌									
Référence SADOC à rechercher									
E	Bureau 309 Déclai	Régime 000 ration enregis	Année 2003 strée	Série 0007464	Clé N				
					Options 📢				
Options –									
Code dépot Ordre dépot	age age	C9 14							
Confirmer Rétablir									

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.





STOP

Si les valeurs 00 et 000 sont respectivement saisies pour le Code Dépoteur et l'Ordre de dépotage, c'est que le type de déclaration à rechercher est nécessairement une DS POOL ou une DS HorsPool (ou encore une DS MEAD, quoiqu'il suffise que la valeur saisie pour le champ 'Régime' soit égale à 502, pour désigner ce type de déclaration):

	Correspondance SADOC / BA								
Recherche									
Type de recherche	Recherche ré	férence BADF	र 💌						
Référence SADOC à r	echercher								
Bureau	Régime	Année	Série	Clé					
309	000	2003	0007464	N					
Déclaration enregistrée									
				Options 📢					
Options ———									
Code dépotage	00								
Ordre dépotage	000								
	_								
	Confir	mer Ré	tablir						

Nombre d'enregistrements trouvés : 1										
<b>Référence Déclaration</b>	Туре	Type Date d'enregistrement De		potage						
			Code	Ordre						
<u>309- 000- 2003- 7450- N</u>	DS POOL(Maritime)	22/10/2003	00	000						




509

Lorsque ni un Code Dépoteur, ni un Ordre de dépotage ne sont spécifiés pour une Référence de SADOC, le Système peut restituer plusieurs déclarations enregistrées de BADR :

### Correspondance SADOC / BADR

Recherche				
Type de recherche	Recherche ré	férence BADF	₹ 💌	
Référence SADOC à r	echercher			
Bureau 309	Régime	Année 2003	Série 0007464	Clé N
🗹 Déci	laration enregi:	strée		
				Options 🍽
	Confir	mer Rét	ablir	

Nombre d'enregistrem	ents trouvés : 3			
Référence Déclaration	Туре	Date d'enregistrement	Dépo	tage
			Code	Ordre
<u>309- 000- 2003- 7450- N</u>	DS POOL(Maritime)	22/10/2003	00	000
<u>309- 000- 2003- 7551- P</u>	DS(Maritime)	22/10/2003	C9	14
<u>309- 000- 2003- 7551- P</u>	DS(Maritime) 22/10/2003		C9	15

Dans l'exemple ci-dessus, une interprétation des résultats restitués s'impose. il existe, en effet, 3 différentes déclarations enregistrées dans SADOC **liées** par la Référence fournie :

- une DS POOL dont la Référence est exactement celle fournie ;
- 2 DS-Voyage Pool se référant à la DS POOL précédente, avec un Code Dépoteur et/ou un Ordre de dépotage différent(s).





# APUREMENTS EXCEPTIONNELS

PRINCIPES GENERAUX

La fonction « Apurements exceptionnels » permet à un Agent douanier d'apurer directement, et dans le cadre d'une même **opération d'apurement exceptionnel**, un ou plusieurs lots de dédouanement <u>importé(s)</u> (à l'exception des lots de DS POOL), par un **Elément apurant**<sup>(\*)</sup> particulier.

Pour chaque opération d'apurement exceptionnel, le Système BADR initie une « fiche », composée de deux Sections.

La **Section 1** « **Elément apurant** » comprend les informations déclaratives suivantes : le type d'Elément apurant, puis sa ou ses référence(s).

La Section 2 « Lots de dédouanements à apurer » comprend les informations déclarées pour identifier le ou les lots à apurer.

Toute nouvelle opération d'apurement exceptionnel doit être enregistrée pour qu'elle produise l'effet escompté, c'est-à-dire l'apurement effectif du ou des lots déclarés.

Le Système attribue à toute nouvelle opération enregistrée une **Référence** composée du Bureau auquel l'Agent douanier est rattaché, du Régime (000, par défaut) de l'Année d'enregistrement, d'un N° de série et d'une Lettre-clé attribués automatiquement.



<sup>(\*) &</sup>lt;u>Rappel</u>: Les types d'Elément apurant acceptés sont : Carnet TIR, Carnet ATA, Attestation de Non Débarquement, Dons, Ventes aux enchères, Destruction de marchandises, AT Véhicules, AT Moyen de transport, Déclaration occasionnelle, Conteneurs et remorques vides, Autres documents de service.



Une opération d'apurement exceptionnel déjà enregistrée peut faire l'objet d'une modification ou d'une <u>suppression</u> :

- la modification d'une opération d'apurement exceptionnel peut porter sur toutes les énonciations déclarées au niveau de la fiche associée à l'opération. Les modifications apportées seront enregistrées pour qu'elles produisent l'effet escompté : par exemple, un des lots initialement déclarés ne doit plus être apuré et/ou un nouveau lot déclaré doit être apuré.
- la suppression d'une opération d'apurement exceptionnel consiste à effacer complètement du Système, les énonciations de la fiche associée à l'opération. Par conséquent, le ou les lots qui y étai(en)t déclaré(s) ne sont plus apurés, à l'issue de la suppression de l'opération.





## FONCTIONS

### Créer une opération d'apurement exceptionnel

- 1- Accéder à la fonction en cliquant sur 
   APUREMENTS, au niveau de l'Explorateur BADR.
- Choisir « Apurements exceptionnels », puis cliquer sur le lien « Créer une Opération ».



2- Dans la Zone de saisie/restitution qui apparaît :



Constater la restitution par le Système du formulaire de la fiche associée à l'opération d'apurement exceptionnel (la Section 1 apparaît par défaut). Sont affichés notamment le Bureau auquel l'Agent douanier est rattaché, le Régime (000, par défaut), ains que la Date et Heure de création de la fiche.



Guide Utilisateur - Version 1.0	¢D,	Page 214/239
Mise <b>en douane</b>		
& Apurements exceptionnels		



Constater que l'onglet de la Section 2- « Lots de dédouanement à apurer » est verrouillé par le Système. En effet, l'Agent douanier ne pourra y accéder que lorsque la Section 1 sera correctement complétée.



Observer le menu contextuel lié au formulaire, notamment lesactions qui y sont offertes :



Sélectionner le Type d'élément (ou document) apurant et constater l'apparition d'une nouvelle zone de saisie pour la ou les référence(s) requise(s).

Elément apu	rant	Lots de	dédou	anement à apurer
Bureau Régime	Année	Série	Clé	Date de création: 15/10/2003 - Heure : 14:21 Date d'enregistrement :
Type d'Elément a N° de série N° d'enregistrem	purant ent		/ehicules	Confirmer





Fournir la ou les référence(s) requise(s).

Elen	nent apu	rant	LOTS DE	e ae aou	lanement a apurer
Bureau 309	Régime 000	Année	Série	Clé	Date de création: 15/10/2003 - Heure : 14:21 Date d'enregistrement :
Type d'E	lément a	purant	AT	/ehicule:	s v
N° de sé	rie		1258	700	
N° d'enr	egistrem	ent	AB-5	5698-9	
					Confirmer
					<i>d</i> )

Annoter <u>év entuellement</u> la fiche d'apurement ex ceptionnel, en cliquant sur le lien <u>Annotation</u>.



Constater que le formulaire de la Section 1 laisse place à une fiche d'annotation :

Elément enurent	
Element aburant	Lots de dedouariement à apurer

Bureau 309	Régime 000	Année	Série	Clé	Date de création: 15/10/2003 - Heure : 14:21 Date d'enregistrement :
				<u>Fich</u>	ne d'annotation
Cor	mmentai	res su	ır l'Op	érati	on d'apurement exceptionnel. 🔼
				Confir	mer Abondonner

Saisir le texte de l'annotation, puis cliquer sur le Bouton Confirmer, pour retourner au formulaire de la Section 1.

Au niveau de la Section 1, cliquer sur le Bouton Confirmer.



STOP

Constater que la Section 2 est automatiquement affichée : œla signifie que le Système a validé les informations saisies à la Section 1 (tout message d'erreur éventuel apparaîtrait dans la Zone d'information):

Elément apur	ant Lots	de dédouane	ment à apurer		
Bureau Régime	Année Série	Clé	Date Date d'enreg	de création:15/10/2003 jistrement:	- Heure : 14:21
N° Référence	Déclaration	Lieu de o	:hargement	Référence Lot	
		Nouveau	Supprimer	N	
			_	·	
					Lot numéro :
Déclaration					
Type de Déclarati	ion Choisir ur	type de Décla	ration 💌		
Référence Déclar	ation				
			- ]		
Lot do dódouo	noment				
Lot de dedoua	nement		_		
Référence Lot					
Lieu de chargem	ent Choisir un	i Lieu	<b>•</b>		
		Confirme	er Rétablir		



A tout moment, l'Agent douanier peut renoncer à poursuivre l'acquisition des énonciations de la fiche d'apurement, en cliquant sur Menu ou sur le lien **ABANDONNER** au niveau du menu contextuel, pour quitter le formulaire.

Attention : toutes les informations saisies seront perdues !





### 3- Dans la Zone de saisie/restitution de la Section 2 :

➡ Identifier le premier lot devant être apuré : sélectionner le Type de sa déclaration, saisir la Référence définitive complète de celle-ci, puis la Référence et le Lieu de chargement du lot :

	/			
	Elément apurant	Lots de dédou	anement à apurer	
Zone d'information	Bureau Régime Anné 309 000 -	ée Série Clé	Date d Date d'enregi	le création:15/10/2003 - Heure:14:21 strement:
	N° Référence Décl	aration Lieu	de chargement	Référence Lot
Liste des lots				
			Nouveau	
				Lot numéro :
	Déclaration			
	Type de Déclaration	Declaration Sommain	e 💌	
	Référence Déclaration	, 309 _ 000	- 2003 - 000751	8 - <mark>U</mark>
	Lot de dédouanem	ent		
	Référence Lot	CNT4		
	Lieu de chargement	ROUEN (FRROU)	<b>•</b>	
		Cont	irmer Rétablir	

Cliquer sur le Bouton Confirmer.

Le Système vérifie systématiquement si toutes les conditions requises sont réunies pour permettre l'apurement du lot. Si l'une de ces conditions n'est pas vérifiée (par exemple, le lot est bloqué ou sa déclaration est toujours en attente de rapprochement), un message d'erreur est affichée dans la Zone d'information.

Lorsque le lot peut être apuré, il est ajouté à la Liste des lots devant être apurés à l'enregistrement de l'opération :

STOP



#### Elément apurant Lots de dédouanement à apurer

Bure 309	au Régime 3 000	Année	Série	Clé	Da Date d'en	nte de création : 15/10/. registrement :	2003 - Heure : 14:21
N°	Référence	e Déclarat	ion	Lieu	de chargement	Référence Lot	
1	309-000-2003	3-0007518	HU.	ROUEN		CNT4	Afficher Lot

L'Agent douanier a la possibilité de consulter les énonciations du lot, en cliquant sur le lien <u>Afficher Lot</u> (une nouvelle fenêtre sera ouverte).

Attention : à cette étape, le lot n'est pas encore apuré, car l'opération n'est pas encore enregistrée ! Le Système ne fait qu'indiquer à l'Agent douanier, au moment précis où celui-ci identifie un lot à apurer, si ce dernier peut ou non être apuré.

Constater que le formulaire de la Section 2 est automatiquement réinitialisé pour permettre l'identification d'un nouveau lot à apurer.

- Identifier éventuellement d'autres lots qui doivent être apurés dans le cadre de la même opération (s'il y a lieu de réinitialiser le formulaire de la Section2, cliquer sur le Bouton Nouveau en dessous de la Liste des Lots).
- Supprimer éventuellement un des lots déjà identifiés à des fins d'apurement, en cliquant simplement sur son N° dans la Liste des Lots, puis – ses données étant affichées – sur le Bouton Supprimer en dessous de la Liste.

	N°	Référence De	éclaration	Lieu	de charge	ment	Référ	ence Lot		
	1	309-000-2003-0	007518-0	ROUEN			CNT4		Affiche	r <u>Lot</u>
	2	309-000-2003-0	007518-U	ROUEN			CNT3		Afficher	r Lot
				Nouv	/eau _	Supprimer	Affi sél	chage du lot ectionné		
									Lot numér	o:2
	Dé	claration								
	Тур	e de Déclaratio	1 Declara	tion Sommair	re	<b>•</b>				
	Réf	érence Déclarat	ion 309	- 000	- 2003	- 000751	8 _ U			
	Lot	t de dédouan	ement							
	Réf	érence Lot	CNT3							
	Lie	u de chargemer	nt ROUEN	(FRROU)		-				
_										
Guide Utilisateu Mise en douane & Apurements ex	r – V « «cept	ersion 1.0	1	۲				Page 219	/239	



4	2		٦	
n	а	т.	т	m
F	Т	Ľ	ч	
Q	e		٠	0
	s		-	۴.
			-	

L'Agent douanier a toujours la possibilité de modifier, s'il y a lieu, certaines des informations déjà fournies à la Section 1, en cliquant sur l'onglet « Elément apurant » (ne pas oublier de **Confirmer**).

- 4- Dans le cadre de la création d'une opération d'apurement exceptionnel, deux options d'enregistrement sont proposées par le Système :
  - l'option EMREGISTRER, qui correspond à l'enregistrement en temps normal;
  - l'option DENREGISTRER SUITE A UNE PAINE à une procédure exceptionnelle où il s'agit d'enregistrer sur le Système une opération d'apurement exceptionnel qui a déjà eu lieu (mais qui n'avait pu être enregistrée sur le Système à ce moment-là, en raison d'une panne).

### 4-a/ Enregistrement « normal »

Cliquer sur **DEMREGISTRER**, au niveau du menu contex tuel.



Par défaut, à l'issue de l'opération, le Système affiche la Section 1. Il peut refuser l'enregistrement lorsque, par exemple, les conditions requises pour apurer un lot ne sont plus réunies :

	🖻 Erreui	r: L'Apu	rement n	e peut êt	re enregi	stré : veuillez consulter le rapport d'erreurs !	<u>Déta</u> i
Message d'erreur							
	Eler	nent apu	rant	Lots de	e dédoua	nement a apurer	
	Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Date de création: 15/10/2003 - Heure : 14:21	
	309	000	Annee	Joine		Date d'enregistrement :	
						Annotation	
	Type d'I	Flément a	nurant	AT Y	/ehicules		
	Type at	Liomone a	parane				
	N° de sé	érie		1258	3700		
	N° d'enr	egistrem	ent	AB-5	5698-9		
						Confirmer	

Cliquer sur le lien **Détail** pour consulter le Rapport d'erreurs et éventuellement, l'imprimer (le Système affiche le Rapport dans une nouvelle fenêtre) :



Liste des erreurs			
*Lot [1] : Apurement r déclaration !	efusé, car le lot est bloqué a	au niveau de sa	
	Quitter Imprimer		

**En cas de validation réussie**, le Système confirme le succès de l'enregistrement, en attribuant une Référence complète à l'opération et en consignant la Date et Heure d'enregistrement :

	🗆 Inform	nation :	L'Opér	ation d'ap	urement a	été enregistrée !
	<b>F1</b> 4				14	
	Eler	nent apui	rant	Lots de	ededouan	ement a apurer
	Buroau	Dégime	Année	Sária	Clá	Date de création : 15/10/2003 - Heure : 14:21
	309	000	2003	0000017	K	Date d'enregistrement : 15/10/2003 - Heure : 18:09
Référence complète de l'opération						
						Annotation
	Type d'E	lément a	purant	AT V	/ehicules	
	N° de sé	rie		1258	700	
	N° d'enr	egistrem	ent	AB-5	698-9	
				,		

Constater qu'aucune action n'est plus possible au niveau du menu contextuel et que seul demeure l'accès aux divers services proposés

Les énonciations de la fiche d'apurement demeurent en consultation simple (sans possibilité d'ajout ou de suppression de lot.





Cliquer sur l'onglet de la Section 2 et, au niveau de la Liste des lots, cliquer sur le lien <u>Afficher Lot</u> correspondant à un lot.

E	lement apu	rant	Lots de	e de dou	ianement à apurer			
Bure	au Régime	Année	Série	Clé	Date o	le création :	15/10/2003 -	Heure : 14:21
30	9 000	2003	0000017	K	Date d'enregi	strement :	15/10/2003 -	Heure : 18:09
N°	Référence	e Déclara	tion	Lieu	de chargement	Référenc	e Lot	
1	309-000-200	3-0007518	3-U	ROUEN		CNT4		Afficher Lot



Le Système ouvre une nouvelle fenêtre pour afficher les énondations du lot dans sa déclaration. Constater que l'Etat du lot est bien « Apuré » :

Déclaration sommaire - Section 5	- Identific	ation du	Moyan d	e Transpo	ort - Mici	rosoft Internet Explorer		
Quitter	Décl	arant	Référen	ices	Voyage	Quantités Con	naissements	
	Bureau	Régime	Année	Série	Clé	Etat	de la déclaration	on : Enregistrée
	309	000	2003	0007518	U			g
IMPRIMER	N°	Lieu		Réfé	rence	Date	Statut	Etat
	<u>4</u> F	RROU		C	NT4	29/05/2003	Accepte	Apure 🔼
	<u>3</u> F	RROU		C	хтз 👘	29/05/2003	Accepte	
Recapitulatif par port	2 1	ILROT	S HOURS	C	NT2	30/05/2003	Accepte	

Dans la fenêtre principale, cliquer sur **Menu** pour quitter le formulaire de la fiche d'apurement.





### 4-b/ Enregistrement suite à une panne

Cliquer sur DENREGISTRER SUITE A UNE PANNE, au niveau du menu contextuel.

Constater que le formulaire de la fiche d'apurement laisse place à une zone spéciale où l'Agent douanier doit fournir la Date et Heure d'enregistrement réel de l'opération d'apurement exceptionnel, <u>au niveau du Bureau douanier</u> (le Système contrôlera donc son antériorité par rapport à la Date et Heure de création de l'opération par l'Agent douanier sur le Système)

Saisir les informations requises, puis cliquer sur le Bouton Confirmer.

### CREER UNE OPERATION D'APUREMENT EXCEPTIONNEL

Enregistrement suite à une panne s	système
Date et Heure d'enregistrement (jj/mm/aaaa - hh:mm)	14/10/2003 _ 15:45
Confirmer	Abondonner



Par défaut, à l'issue de l'opération, le Système affiche la Section 1. Il peut refuser l'enregistrement lorsque, par exemple, les conditions requises pour apurer un lot ne sont plus réunies (voir scénario d'enregistrement normal) ou confirmer le succès de l'enregistrement, en attribuant une Référence complète à l'opération et en consignant la Date et Heure d'enregistrement fournies par l'Agent douanier :





Les effets d'un enregistrement suite à une panne sont, pour le reste, exactement les mêmes que ceux induits par un enregistrement normal (voir § 4-a).

Cliquer sur **Menu** pour quitter le formulaire de la fiche d'apurement





### Modifier une opération d'apurement exceptionnel

- Choisir « Apurements exceptionnels », puis cliquer sur le lien « Modifier une Opération ».



- 2- Dans la Zone de saisie qui apparaît :
- Fournir la Référence complète de l'opération d'apurement exceptionnel à modifier.

MOI	DIFIER UNE OPE	RATION D'APURE	EMENT EXCEPTION	IEL			
	1						
Zone d'information sur la fonction en cours			Référence de l'opé	ration d'ap	urement		
			Bureau 309	Régime 000	Année 2003	Série 0000017	Clé K
				Confirm	er) (Abo	• <u>Recherch</u>	<u>ier l'opération</u>
	⇒	Cliquer sur le	Bouton Confirmer				



STOP	1	
-	B1	n ei
	ς.	1
_		

Le Système peut ne pas autoriser l'accès à la fiche d'apurement pour la modifier, auquel cas il en indiquera la raison dans la Zone d'information (par exemple, le Bureau de l'opération n'est pas celui auquel l'Agent douanier est rattaché).



Une autre alternative à la saisie de la Référence est de <u>rechercher</u> l'opération à modifier :

rightarrow Cliquer sur le lien d'accès au Service de recherche.

### MODIFIER UNE OPERATION D'APUREMENT EXCEPTIONNEL

	▶ <u>Recher</u>	cher l'opérat
		$\langle \Box \rangle$
Confirm	Confirmer	Confirmer Abondonner

Le Système ouvre une nouvelle fenêtre, pour donner accès au Service de recherche :

	Liste des Opérations d'apurement exceptionnel	
Recherche		
Bureau (*)	CASAPORT	
Période (*) (apurement)	du 15/10/2003 au 15/10/2003	
La période ne doit pas	excéder 3 mois.	
Type document apurar	at Choisir un Type de document apurant 💌	
Lieu de chargement (lot spuré)	Choisir un Lieu	
	Continuer, (Rétably)	
	-0	

Guide Utilisateur - Version 1.0	do.	Page 226/239
Mise en douane		
& Apurements exceptionnels		



- ➡ Préciser obligatoirement la période dans laquelle la ou les opérations recherchée(s) doivent avoir été enregistrées (remarquer que le critère *Bureau* est fix é automatiquement par le Système) et fournir éventuellement des critères de recherche supplémentaires<sup>(7)</sup>.
- Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.
- Dans la Liste de résultats que le Système restitue, sélectionner une opération en cliquant simplement sur sa Référence, dans la colonne « Opération d'apurement » :

RECHERCHE DES OPERATIONS D	APUREMENT EXCEPTIONNEL - Microso	oft Internet Explorer	
	Liste des Opérations d'apurer	nent exceptionnel	
Recherche			
Bureau (*)	NPORT		
Période (*) (apurement) du 15	10/2003 au 15/10/2003		
La période du voyage ne doit pa	s excéder 1 mois.		
Type document apurant Cho	isir un Type de document apurant 💌		
Lieu de chargement Choi	isir un Lieu 🔽		
Confirme	r Rétablir		
Les Opérations d'apurement sont triée	s par ordre décroissant de Date d'enregis	trement.	
lombre d'enregistrements trouv	- és:2		
<b>Opération d'apurement</b> (Référence, Date d'enregistrement)	Lot apuré (Référence Déclaration, Référence Lot. Lieu de charaement)	Document apurant (Type, Référence1, Référence2)	Agent Vérificateur
309-000-2003-0000018-E	309-000-2003-0007518-Z	Attestation de Non	MESNOU BOUCHAIB
13/10/2003	CNT3 ROUEN	452-566633-633	
<u>309-000-2003-0000017-K</u>	<u>309-000-2003-0007518-Z</u>	AT Vehicules	MESNOU BOUCHAIB
15/10/2003 🖑	DS(MARITIME) CNT4	1258700	
	ROUEN	AB-5698-9	

Constater alors que le Système ferme la fenêtre de recherche et restitue automatiquement la Référence de l'opération dans la Zone de saisie initiale.

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Pour plus de détails sur l'utilisation des Services de recherche, se reporter à la Section <u>Services</u> (Mise en douane).



### MODIFIER UNE OPERATION D'APUREMENT EXCEPTIONNEL









Observer le menu contextuel lié au formulaire, notamment lesactions qui y sont offertes :



- Modifier, s'il y a lieu, les informations de la Section 1 (ne pas oublier de cliquer sur le Bouton Confirmer après toute modification).
- A la Section 2, identifier év entuellement d'autres lots qui doivent être apurés dans le cadre de l'opération et supprimer év entuellement un ou plusieurs des lots déjà apurés dans le cadre de l'opération (procéder ex actement comme indiqué à la sous-Section <u>Créer une opération d'apurement ex ceptionnel</u>).



A tout moment, l'Agent douanier peut renoncer à poursuivre ses modifications, en cliquant sur **Menu** ou sur le lien **ABANDONNER** au niveau du menu contextuel, pour quitter le formulaire. **Attention :** toutes les modifications seront perdues !

Enregistrer les modifications apportées à la fiche d'apurement, en cliquant sur **ENREGISTRER** au niveau du menu contextuel.

Par défaut, à l'issue de l'opération, le Système affiche la Section 1. Il peut refuser l'enregistrement lorsque, par exemple, les conditions requises pour apurer un lot ne sont plus réunies (voir sous-Section <u>Créer une opération d'apurement exceptionnel</u>), ou confirmer le succès de l'enregistrement, en consignant la Date et Heure d'enregistrement des modifications :





## Information : Les modifications apportées à l'Opération d'apurement ont été enregistrées !

#### Elément apurant Lots de dédouanement à apurer



Constater qu'aucune action n'est plus possible au niveau du menu contextuel et que seul demeure l'accès aux divers services proposés

Les énonciations de la fiche d'apurement demeurent en consultation simple (sans possibilité d'ajout ou de suppression de lot.

- S'assurer éventuellement de l'effet produit sur les lots par les modifications apportées, en utilisant le lien <u>Afficher Lot</u> au niveau de la Liste des lots, à la Section 2 (voir sous-Section <u>Créer une opération d'apurement exceptionnel</u>).
  - Utiliser plutôt les Services de recherche (accès à partir du menu contextuel) pour vérifier qu'un lot initialement apuré parl'opération ne l'est plus à l'issue de l'enregistrement des modifications.
- Cliquer sur **Menu** pour quitter le formulaire de la fiche d'apurement





## Supprimer une opération d'apurement exceptionnel

- Choisir « Apurements exceptionnels », puis cliquer sur le lien « Supprimer une Opération ».



- 2- Dans la Zone de saisie qui apparaît :
- Fournir la Référence complète de l'opération d'apurement exceptionnel à supprimer.

	PERATION D'APUREMENT EXCEPTIONNEL
Sone d'information sur la fonction en cours	
	Reference de l'operation d'apurement Bureau Régime Année Série Clé
	309 000 2003 0000017 K
	▶ <u>Rechercher l'opération</u>
	Confirmer Abondonner
⇔	Cliquer sur le Bouton Confirmer



Une autre alternative à la saisie de la Référence est de <u>rechercher</u> l'opération à supprimer : procéder exactement comme indiqué à la sous-Section Modifier une opération d'apurement exceptionnel.

Le Système peut ne pas autoriser l'accès à la fiche d'apurement pour la supprimer, auquel cas il en indiquera la raison dans la Zone d'information (par exemple, le Bureau de l'opération n'est pas celui auquel l'Agent douanier est rattaché).



Constater, une fois l'accès à la fiche d'apurement autorisé, la restitution par le Système du formulaire de la fiche associée à l'opération d'apurement exceptionnel (la Section 1 apparaît par défaut):

#### SUPPRIMER UNE OPERATION D'APUREMENT EXCEPTIONNEL



Elément apurant Lots de dédouanement à apurer

Bureau 309	Régime 000	<b>Année</b> 2003	Série 0000017	Clé K	Date de création : 15/10/2003 - Heure : 14:21 Date d'enregistrement : 15/10/2003 - Heure : 18:09 Dernière modification : 16/10/2003 - Heure : 13:16
Type d'F	lément a	purant	ATA	/ehicule:	Annotation
N° de sé	rie	paranc	1258	700	
Nº d'enre	egistrem	ent	AB-5	648-9	

La seule action offerte par le menu contextuel est la suppression de l'opération d'apurement.



A tout moment, l'Agent douanier peut renoncer à supprimer l'opération d'apurement, en cliquant sur Menu pour quitter le formulaire.



Cliquer sur **SUPPRIMER**, au niveau du menu contextuel.

Confirmer la suppression de l'opération, au niveau de la Boîte de dialogue qui s'affiche :

Elén	nent apui	rant	Lots de	dédou	ianement à apurer
<b>Bureau</b> 309	Régime 000	Année 2003	Série 0000017	Clé K	Date de création:15/10/2003 - Heure:14:21 Date d'enregistrement: 15/10/2003 - Heure:18:09 Dernière modification: 16/10/2003 - Heure:13:16
Type d'E N° de sé N° d'enre	lément a rie egistrem	pura <mark>Mic</mark> ent	rosoft Int	cernet l	Annotation         In d'apurement en cours va être supprimée !         OK



A l'issue de l'opération, le Système confirme la suppression de l'opération d'apurement :

Information :	L'Opération d'apurement a été supprimée !	
---------------	---	--

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	000	2003	0000017	ĸ



Constater qu'aucune action n'est alors plus possible au niveau du menu contextuel et que seul demeure l'accès aux divers services proposés.







S'assurer éventuellement de l'effet produit sur les lots par la suppression de l'opération d'apurement, en utilisant les Services de recherche (accès à partir du menu contextuel).







### SERVICES

### Liste des opérations d'apurement exceptionnel

Ce service permet de dresser la Liste des opérations d'apurement exceptionnel enregistrées dans un Bureau déterminé, à une certaine Période.

Pour chaque opération restituée, la Liste identifie le ou les lot(s) apuré(s) par l'opération, le Document apurant et l'Agent vérificateur qui a enregistré l'opération.

- Choisir « Services », puis cliquer sur le lien «Liste Apurements Exceptionnels».





Constater l'ouverture d'une nouvelle fenêtre par le Système, pour donner accès au Service de recherche.





- 2- Au niveau de la fenêtre de recherche:
- Fournir les critères de recherche **obligatoires**<sup>(7)</sup> : sélectionner le Bureau douanier et indiquer la Période<sup>(\*\*)</sup> dans laquelle la ou les opérations recherchée(s) doiv ent av oir été enregistrées.
- Spécifier **éventuellement** des critères supplémentaires : sélectionner le Type de document apurant et/ou le Lieu de chargement (ce dernier critère permettant de ne rechercher que les opérations apurant des lots chargés à partir du Lieu spécifié).

🖉 RECHERCHE DES OPEI	RATIONS D'APUREMENT EXCEPTIONNEL - Microsoft Internet Explorer	
	Liste des Opérations d'apurement exceptionnel	
Recherche		
Bureau (*)	CASA/PORT	
Période (*) (apurement)	du 14/10/2003 au 16/10/2003	
La période ne doit pa	as excéder 1 mois.	
Type de document apurant	Choisir un Type de document apurant	
Lieu de chargement (lot apuré)	Choisir un Lieu	
	Confirmer Rétablir	

Cliquer sur le Bouton Confirmer, pour lancer la recherche.

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup> Les critères de recherche obligatoires sont identifiés à l'écran par un astérisque.

<sup>(\*\*)</sup> Si la Période se réduit à une Date précise, saisir cette Date à la fois comme Date de début et Date de fin de la Période.



STOP

Constater que lorsque le Système trouve des opérations d'apurement correspondant aux critères fournis, il affiche une Liste de résultats.

Le nombre de résultats restitués est le *Nombre d'enregistrements trouvés* (égal à 0, en cas de recherche infructueuse).



Observer les en-têtes de colonne de la Liste de résultats : elles indiquent précisément le type d'information restituée. Le texte de la Légende peut indiquer la façon dont les résultats de la Liste sont triés et éventuellement préciser le sens de certaines des informations restituées.







**Important :** le Système restitue <u>un enregistrement pour chaque lot</u> <u>apuré dans le cadre d'une même opération</u>. Lorsqu'une opération apure donc plusieurs lots, la Liste comporte plusieurs enregistrements se référant à la même opération. Par conséquent, le nombre d'enregistrements trouvés correspond au total des lots apurés par les opérations répondant aux critères de recherche.

Au niveau d'un enregistrement, cliquer sur un des liens pour afficher le détail des énonciations d'une fiche d'apurement, d'une déclaration ou d'un lot.



Constater que le Système ouvre une nouvelle fenêtre pour afficher le détail des énonciations. Celles-ci sont en consultation simple.

Ci-après un exemple de fenêtre de consultation des énonciations d'un lot sélectionné depuis la Liste de résultats (noter que le Système se positionne automatiquement sur le lot en question) :

Quitter	Déclarant F	Références Voyage	Quantités Connaisseme	nts
	Bureau Régime / 309 000	Année Série Clé 2003 0007518 U	Etat de la décla	ration : Enregistro
D IMPRIMER	N° Lieu	Référence	Date Statut	Etat
Récapitulatif par port	4 FRROU <u>3</u> FRROU <u>2</u> NLROT	CNT4 CNT3 CNT2	29/05/2003 Accepte 29/05/2003 Accepte 30/05/2003 Accepte	Apure Apure
Liste des versions	En-tête	Lignes Marchandises		Lot numéro : 4
Arbre de référencement	Débloqué			
	Etat Apure			and the second
	Statut Accept	e		
	Statut Accept Observations:	a Ala ana ana an		
	Statut Accept Observations: Annotation :			
	Statut Accept Observations: Annotation : Référence Lieu de chargement	CNT4 ROUEN (FRROU)	Poids brut total (kg): Nombre Contenant(s):	5000.000 10
	Statut Accept Observations: Annotation : Référence Lieu de chargement Date de chargement	CNT4 ROUEN (FRROU) 29/05/2003	Poids brut total (kg): Nombre Contenant(s): Tare totale (kg):	5000.000 10





5107

Le Système peut refuser l'accès en consultation à des énonciations, en affichant la fenêtre suivante :

🚰 Accès refusé Microsoft Internet Explorer	_ 🗆 ×
Accès refusé :	
Le Bureau de Douane de cette déclaration	
n'est pas celui auquel vous êtes rattaché !	





La fonctionnalité d'impression est celle offerte par le Navigateur Web.



Lancer une nouvelle recherche, sur la base de nouveaux critères, ou fermer la fenêtre de recherche en cliquant sur le Bouton Fermer.

